PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

SÉANCE DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2005

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 5

Absences motivées 5

Ordre du jour
Approbation 5

Communications 5

Propositions de décret
Prises en considération 7

Documents
Dépôt 8

Déclaration de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
Orateurs : M. le Président, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Kubla, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. Bayenet, M. de Lamotte, M. Wesphael, M. Onkelinx, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, M. Pire 9

Projets de motion

Dépôt 29

Proposition de décret visant à la simplification administrative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Bayenet et Consorts (Doc. 147 (2004-2005) - N°s 1 et 2)

Discussion générale. – Orateurs : M. le Président, Mme Tillieux, M. Mathen 29

Examen des articles 30

Reprise de la séance 31

Questions d'actualité 31

Questions d'actualité de Mme Cassart-Mailleux, sur «les problèmes rencontrés par l'Office des produits wallons (OPW)» et de M. Furlan, sur «la gestion du dossier de l'Office des produits wallons (OPW)», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Furlan, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 31

Question d'actualité de Mme Colicis à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le cadastre des organisations d'éducation à la nature et aux forêts»

Orateurs : M. le Président, Mme Colicis, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 33

Question d'actualité de M. Thissen à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la position du Gouvernement wallon face à la progression de la grippe aviaire»

Orateurs : M. le Président, M. Thissen, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 35

Question d'actualité de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les pratiques du Directeur-gérant de l'immobilière sociale «Toit et Moi» à Mons»

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 36

Question d'actualité de M. Fontaine à Mme Arena, Ministre de la formation, sur «le lancement de la campagne de formation initiée par le Forem-formation»

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, Mme Arena, Ministre de la Formation 37

Question d'actualité de Mme Bertouille à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le projet Cora à Mouscron-Estaimpuis»

Orateurs : M. le Président, Mme Bertouille, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 38

Question d'actualité de M. Fourny à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le Comité de concertation de ce mardi 11 octobre 2005 entre le Gouvernement fédéral et les Régions à propos du plan d'investissement de la SNCB»

Orateurs : M. le Président, M. Fourny, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 39

Question d'actualité de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «les excès enregistrés lors de la journée de grève du 7 octobre»

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 40

Question d'actualité de M. Milcamps à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la signalisation peu opérante des zones trente aux abords des écoles»

Orateurs : M. le Président, M. Milcamps, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique 42

Question d'actualité de M. Senesael à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «les dons d'organes»

Orateurs : M. le Président, M. Senesael, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances 43

Interpellations et questions orales 44

Interpellation de M. Crucke à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «les démarches entreprises auprès de l'Union européenne relativement aux fonds structurels européens»

Question orale de M. Borsus à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «le contrôle des programmes cofinancés par les Fonds structurels européens»

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Borsus, M. de Lamotte, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon 44

Interpellation de M. Senesael à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la politique wallonne de l'énergie»

Question orale de M. Bayenet à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la promotion des énergies alternatives dans le parc immobilier wallon»

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, et à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «l'allongement des délais de traitement des demandes de conseils ou de primes au sein des guichets de l'énergie»

Question orale de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, et à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le bois comme énergie écologique et économique en alternative au mazout»

Question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le projet de création de la société d'expertise et de gestion énergétique»

Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le soutien à apporter aux particuliers en matière d'audit énergétique dans leur logement»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Bayenet, Mme Dethier-Neumann, M. Fontaine, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. Borsus, M. Stoffels, M. Cheron, M. le Président 49

Proposition de décret visant à la simplification administrative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Bayenet et Consorts (Doc. 147 (2004-2005) - N°s 1 et 2)

Vote nominatif. – Orateurs : M. le Président, M. Huygens, M. Borsus 60

Projets de motion déposés en conclusion de la déclaration du Ministre-Président du Gouvernement wallon et du débat qui a suivi par MM. Bayenet et Consorts (Doc. 248 (2005-2006) - N° 1) et par MM. Kubla et Consorts (Doc. 249 (2005-2006) - N° 1)

Vote nominatif 61

Interpellations et questions orales (suite) 61

Interpellation de M. Devin à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la participation effective des résidents de sociétés du logement en Wallonie»

Question orale de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'implication des comités consultatifs des locataires et des propriétaires dans les sociétés de logement social»

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la gestion des sociétés de logement»

Interpellation de M. Petitjean à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les indus récoltés par la Carolorégienne et le remboursement aux locataires»

Question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la désignation par l'arrêté du 20 juillet 2005 de l'un des échevins incriminés dans le scandale de la Carolorégienne, Vice-Président de la Carolorégienne en tant que membre du Conseil supérieur du logement»

Interpellation de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les dysfonctionnements au sein de la Société wallonne du logement»

Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la problématique de la sous-occupation dans le logement public»

Orateurs : M. le Président, M. Devin, M. Petitjean, M. Kubla, M. Bayenet, M. Fontaine, M. Walry, Mme Dethier-Neumann, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. de Lamotte, M. Etienne, M. Crucke, M. Stoffels 61

Interpellation de M. Bayenet à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, et à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la défense du service public dans les zones rurales»

Orateurs : M. le Président, M. Bayenet, M. Jeholet, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique 74

Liste des abréviations courantes 80

Présidence de M. José HAPPART, Président.

La séance est ouverte à 10 heures.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : MM. Di Antonio et Boucher, pour raisons de santé.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions de décret suivantes :

– la proposition de décret modifiant le décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises, par MM. Kubla et Consorts (Doc. 238 (2005-2006) - N° 1) ;
– la proposition de décret modifiant le décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises, par MM. Borsus et Consorts (Doc. 243 (2005-2006) - N° 1) ;
– et la proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif au cumul de fonctions et à la fixation de jetons de présence et de barèmes de rémunération, déposée par M. Borsus (Doc. 247 (2005-2006) - N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. le Président du Parlement flamand m'a fait savoir que le Parlement s'était constitué en sa séance du 26 septembre 2005.

M. le Président du Parlement de la Communauté germanophone m'a fait savoir que le Parlement s'était constitué en sa séance du 20 septembre 2005.

M. Van Ypersele, Chef de Cabinet du Roi, m'a transmis les vœux de Sa Majesté pour le succès de nos travaux.

M. le Ministre Antoine m'a transmis une collection de comptes ainsi que de rapports d'activités dans les sociétés de logement de service public.

J'ai adressé un courrier au président de la Commission de l'Action sociale, de la Santé et du Logement lui signalant que ces documents étaient à la disposition des membres de la Commission.

Le Gouvernement wallon m'a transmis les vingt-deux arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 05 et 01 des divisions organiques 30 et 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 03 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03 et 06 des divisions organiques 30 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 04 et 13 des divisions organiques 30 et 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 09 et 01 des divisions organiques 30 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 09 et 05 des divisions organiques 30 et 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 07 des divisions organiques 11 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 09 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 12 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 03 et 04 de la division organique 50 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 01 et 03 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 02, 03 et 05 de la division organique 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 06 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 09 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 07 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

La Cour d'Arbitrage m'a transmis les onze notifications d'arrêt suivantes :

– la notification de l'arrêt n° 142 du rôle 3108 concernant la question préjudicielle relative à l'article 31, 1°, du Code des impôts sur les revenus 1964, posée par la Cour d'appel de Gand ;

– la notification de l'arrêt n° 143 des rôles 3112 et 3142 relatif aux questions préjudicielles concernant l'article 11 de la loi générale sur les douanes et accises, coordonnée par l'arrêté royal du 18 juillet 1977, et l'article 43 de la loi du 10 juin 1997 relative au régime général, à la détention, à la circulation et aux contrôles des produits soumis à accises, posées par les Tribunaux correctionnels de Turnhout et de Termonde ;

– la notification de l'arrêt n° 144 du rôle 3141 concernant la question préjudicielle relative à l'article 40, § 2, du décret flamand du 22 décembre 1995 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 1996, posée par le Tribunal d'arrondissement de Bruges ;

– la notification de l'arrêt n° 145 du rôle 3175 concernant la question préjudicielle relative à l'article 5, § 9, de l'arrêté royal du 23 décembre 1996 portant exécution des articles 15,16 et 17 de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions, confirmé par la loi du 13 juin 1997, posée par le Tribunal du travail d'Anvers ;

– la notification de l'arrêt n° 147 du rôle 3107 concernant le recours en annulation du décret de la Communauté flamande du 3 mars 2004 relatif aux soins de santé primaires et à la coopération entre les partenaires de soins, introduit par l'asbl Association belge des syndicats médicaux et le groupement des unions professionnelles belges de médecins spécialistes ;

– la notification de l'arrêt n° 148 du rôle 3127 concernant le recours en annulation de la loi du 20 juillet 2004 portant création d'une Commission chargée du renouvellement des organes du culte musulman, introduit par l'asbl «Conseil fédéral des Musulmans de Belgique» et autres ;

– la notification de l'arrêt n° 149 du rôle 3171 relatif aux questions préjudicielles concernant les articles 2, 3 et 4 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 décembre 1994 relative au précompte immobilier, posées par le Tribunal de première instance de Bruxelles ;

– la notification de l'arrêt n° 150 du rôle 3193 concernant le recours en annulation de l'article 5 du décret de la Région flamande du 7 mai 2004 «modifiant le décret sur l'électricité du 17 juillet 2000, en ce qui concerne le système des certificats d'électricité écologique, et portant interprétation de l'article 37, § 2, du même décret», introduit par la s.a. Electrabel Customer Solutions et autres ;

– la notification de l'arrêt n° 151 du rôle 3100 concernant la question préjudicielle relative à la loi du 7 février 2003 portant diverses dispositions en matière de sécurité routière, posée par le Tribunal de police de Dinant ;

– la notification de l'arrêt n° 152 des rôles 3185 et 3186 concernant les recours en annulation des articles 10 et 126 du décret de la Région flamande du 7 mai 2004 relatif à l'organisation matérielle et au fonctionnement des cultes reconnus, introduits par A. Geensen et autres, et par M. Roeland ;

– la notification de l'arrêt n° 153 des rôles 3729 à 3735, 3744 à 3747 et 3749 à 3752 relatif aux questions préjudicielles concernant l'article 69 bis des lois relatives à la police de la circulation routière, coordonnées par l'arrêté royal du 16 mars 1968, inséré par l'article 33 de la loi du 7 février 2003 portant diverses dispositions en matière de sécurité routière, posées par les Tribunaux correctionnels de Dinant et de Namur.

Le débat sur le Traité instituant une Constitution européenne sera imprimé et distribué sous le document n° 236 (2005-2006) - N° 1.

Les listes reprenant les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêt ont été déposées sur vos bancs. Elles seront annexées au CRI.

PROPOSITIONS DE DÉCRET

Prises en considération

M. le Président. – L'ordre du jour, en application de l'article 47 du Règlement d'ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur les prises en considération de :

– la proposition de décret relatif aux règles d'administration des sociétés de logements sociaux, déposée par MM. Devin et Consorts (Doc. 217 (2005-2006) - N° 1);

– la proposition de décret visant à créer un «visa babel», déposée par MM. Neven et Consorts (Doc. 220 (2005-2006) - N° 1) ;

– la proposition de décret visant à octroyer une prime fonction critique, déposée par Mme Lissens et Consorts (Doc. 221 (2005-2006) - N° 1) ;

– la proposition de décret visant à favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi grâce aux agences d'intérim, déposée par MM. Jeholet et Consorts (Doc. 222 (2005-2006) - N° 1) ;

– la proposition de décret modifiant le décret du 5 juillet 1990 relatif aux aides et aux interventions de la Région wallonne pour la recherche et les technologies, déposée par MM. Fontaine et Consorts (Doc. 223 (2005-2006) - N° 1) ;

– la proposition de décret visant à renforcer la transparence, le contrôle démocratique et la qualité de gestion des sociétés de logement de service public, déposée par Mme Dethier-Neumann et Consorts (Doc. 224 (2005-2006) - N° 1) ;

– la proposition de décret modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'aide sociale et visant au cumul des fonctions de président de CPAS et d'échevin pour les communes de 15.000 habitants ou plus, déposée par Mme Cornet et Consorts (Doc. 235 (2005-2006) - N° 1) ;

– la proposition de décret modifiant le décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises, déposée par M. Kubla et Consorts (Doc. 238 (2005-2006) - N° 1) ;

– la proposition de décret modifiant le décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises, déposée par MM. Borsus et Consorts (Doc. 243 (2005-2006) - N° 1) ;

– et la proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif au cumul de fonctions et à la fixation de jetons de présence et de barèmes de rémunération, déposée par M. Borsus (Doc. 247 (2005-2006) - N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur ces prises en considération ?

Personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération, les propositions de décret n°s 217 et 224 seront envoyées à la Commission de l'Action sociale, de la Santé et du Logement, les propositions de décret n°s 220 à 223 à la Commission de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche, des nouvelles Technologies et des Télécommunications, les propositions de décret n°s 235 et 247 à la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique, les propositions de décret n°s 238 et 243 à

la Commission de l'Économie, du Tourisme et de la Politique agricole.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt des projets de décret suivants :

– le projet de décret modifiant le décret du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local (Doc. 225 (2005-2006) - N° 1) ;
– le projet de décret portant assentiment à la Convention portant création de l'Institut international des Ressources phytogénétiques, adoptée à Rome le 9 octobre 1991 et signée par la Belgique le 9 octobre 1992 (Doc. 226 (2005-2006) - N° 1) ;
– le projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Région wallonne et le Gouvernement de la République française, fait à Bruxelles le 10 mai 2004 (Doc. 227 (2005-2006) - N° 1) ;
– le projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à l'Accord de coopération entre la Région wallonne et le Gouvernement de la République française, fait à Bruxelles le 10 mai 2004 (Doc. 228 (2005-2006) - N° 1) ;
– le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 18 mai 2004 (Doc. 229 (2005-2006) - N° 1) ;
– le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise d'une part, et les Émirats arabes unis, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Dubaï le 8 mars 2004 (Doc. 230 (2005-2006) - N° 1) ;
– le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Syrte le 15 février 2004 (Doc. 231 (2005-2006) - N° 1) ;
– le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République fédérale islamique des Comores concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 18 mai 2001 (Doc. 232 (2005-2006) - N° 1) ;
– le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Bosnie-Herzégovine concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Sarajevo le 3 mars 2004 (Doc. 233 (2005-2006) - N° 1) ;
– le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la Serbie-et-Monténégro, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Belgrade le 4 mars 2004 (Doc. 234 (2005-2006) - N° 1) ;
– et les projets de décret portant approbation de l'Accord de coopération entre l'État, la Communauté flamande, la Région flamande, la Communauté française, la Région wallonne, la Communauté germanophone, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant (Doc. 244 (2005-2006) - N° 1) et (Doc. 245 (2005-2006) - N° 1).

Ils seront imprimés et distribués.

Le projet de décret n° 225 a été envoyé à la Commission de l'Économie, du Tourisme et de la Politique agricole, les projets de décret n°s 226 à 234 ont été envoyés à la Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, du Commerce extérieur et des Fonds européens, les projets de décret n°s 244 et 245 à la Commission de l'Action sociale, de la Santé et du Logement.

J'ai également été saisi du dépôt des propositions de résolution suivantes :

– la proposition de résolution sur les «zones franches», par MM. Mathen et Consorts (Doc. 218 (2005-2006) - N° 1) ;
– la proposition de résolution visant à «favoriser le recours des travailleurs âgés de plus de 45 ans à l'*Outplacement*», par MM. Crucke et Consorts (Doc. 219 (2005-2006) - N° 1) ;
– la proposition de résolution relative à la mise en place d'une politique stratégique d'assainissement des friches industrielles, par MM. Crucke et Consorts (Doc. 237 (2005-2006) - N° 1) ;
– la proposition de résolution relative à la diminution des coûts énergétiques industriels et à la création d'une politique proactive d'aide aux entreprises en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie, par MM. Borsus et Consorts (Doc. 239 (2005-2006) - N° 1) ;
– la proposition de résolution relative à la diminution des coûts énergétiques pour les entreprises et au soutien de groupement d'achat d'électricité, par Mme Defalque et Consorts (Doc. 240 (2005-2006) - N° 1) ;

– la proposition de résolution visant à favoriser une augmentation des échanges commerciaux avec l'Inde et la Chine, par MM. Miller et Consorts (Doc. 241 (2005-2006) - N° 1);
– la proposition de résolution visant à assurer la qualité de l'agriculture et de l'environnement wallons en matière de biodiversité génétique, par MM. Di Antonio et Consorts (Doc. 242 (2005-2006) - N° 1);
– et la proposition de résolution visant la mise en œuvre d'un «Plan Marshall de la gouvernance et des pratiques politiques» en Région wallonne, par MM. Wesphael et Consorts (Doc. 246 (2005-2006) - N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution n° 218 à la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité, la proposition de résolution n° 219 à la Commission de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche, des Nouvelles Technologies et des Télécommunications, les propositions de résolution n°s 237, 239 et 240 à la Commission de l'Aménagement du Territoire, du Patrimoine, des Transports, de l'Équipement et de l'Énergie, la proposition de résolution n° 241 à la Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, du Commerce extérieur et des Fonds européens, la proposition de résolution n° 242 à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles et de la Ruralité et la proposition de résolution n° 246 à la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

Il en sera ainsi fait.

DÉCLARATION DE M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la déclaration de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

La parole est à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, chers Collègues, je me retrouve, aujourd'hui, devant vous à cette tribune, à une fonction que je connais bien et croyez que je m'en réjouis, mais dans un contexte difficile, tant au plan économique que politique. Je reviens aux commandes du Gouvernement régional parce que tous les Wallons, à leur niveau, doivent prendre leurs responsabilités et que j'ai décidé d'assumer pleinement les miennes.

Je prends la tête d'une institution-pivot pour l'avenir des 3,3 millions de Wallonnes et de Wallons, tout en continuant à conduire mon parti.

Je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler les défis face auxquels les Wallons se trouvent. Mon prédécesseur, M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, à qui je rends une fois encore hommage, l'a suffisamment rappelé au sein de cette honorable Assemblée. Ils sont d'importance et nécessitent qu'on s'y attelle, tous ensemble, avec la plus grande détermination. Ils impliquent à la fois un programme politique clair – c'est le cas avec le plan Marshall –, une mobilisation de toutes les forces de la Wallonie et cela implique aussi de restaurer la confiance des citoyens dans le monde politique, monde que nous représentons tous, tant majorité qu'opposition. Il nous faut tout cela pour réussir le rebond de notre économie.

Mes chers Collègues, le Gouvernement et moi-même, nous ne vous promettons pas de miracles, on vous annonce sobrement du travail. Avec mes collègues du Gouvernement, je vous garantis un travail immédiat car, vous l'aurez constaté, il n'y a pas eu de période de transition. Il n'y a pas eu de temps perdu et il n'y en aura pas – la Wallonie, d'ailleurs, ne peut se le permettre –, simplement parce que mon action s'inscrit dans la continuité de l'action gouvernementale, ni plus ni moins.

La continuité de la coalition, unie pour 5 ans sur base d'un contrat clair qui sera mis en œuvre en faveur de nos concitoyens. La continuité de l'équipe qui a immédiatement réaffirmé sa cohésion après le retrait de son *leader*, que je salue à nouveau. Et, surtout, la continuité de la stratégie que nous mettons en œuvre pour redresser la Wallonie et que Jean-Claude Van Cauwenberghe a souvent rappelée à cette tribune.

La véritable rupture, rappelons-le, date de l'an 2000. Nous avions alors, avec le précédent Gouvernement, adopté ce que l'on a appelé le Contrat d'Avenir. Il est vrai que c'était un plan de développement régional intégré, original à l'échelle européenne car il y a peu de Gouvernements qui se dotent de ce type de moyens d'action et de guide. C'est un plan qui demeure le fil rouge de l'action régionale, par-delà l'alternance politique et à travers ses actualisations.

L'action du Gouvernement wallon s'inscrira donc dans ce cadre et en application de la Déclaration de politique régionale que nous avons établie en concertation avec les partenaires sociaux. Et en application également des plans stratégiques transversaux dont nous avons tiré la quintessence dans les actions prioritaires pour l'avenir wallon.

Et là, je me permettrai d'éteindre toute ambiguïté, si c'était nécessaire: le plan que l'on appelle le plan Marshall wallon est plus que jamais d'actualité et,

bien entendu, va être concrétisé sans délai. Je veux d'ailleurs à cet égard rassurer un certain nombre de membres de cette honorable Assemblée.

Les actions prioritaires seront mises en œuvre par le Gouvernement telles qu'elles étaient prévues, ni plus ni moins. Je dirais même que ces actions prioritaires sont déjà en cours de mise en œuvre par le Gouvernement.

En effet, vous le savez, le Conseil des ministres de jeudi dernier a adopté, en première lecture, un projet de décret-programme qui fournira les bases juridiques indispensables à l'application du plan Marshall wallon.

Un décret qui permettra de concrétiser un certain nombre d'axes forts, comme :

– la rationalisation, d'abord, avec l'installation du réseau unique de l'animation économique. Et pour ce qui concerne la recherche scientifique, l'installation de l'agence wallonne pour la stimulation technologique ;

– la concentration des moyens, ensuite, notamment avec la création des zones franches ;

– et l'allégement ciblé de la fiscalité régionale, provinciale et locale pour soutenir l'activité et ce, dès janvier 2006.

  Je pense que c'est un élément d'une extrême importance. Quand nous arriverons au bout de nos efforts, nous pourrons présenter des tableaux qui montrent que l'addition des impôts régionaux, provinciaux et locaux est inférieure à ce que l'on connaît dans les deux autres Régions de notre pays ;

– ou encore l'amélioration de notre image, par la simplification et l'amplification de la politique de réhabilitation des sites d'activité économique désaffectés.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes clairement inscrits dans une logique de continuité. Nous sommes donc en mesure d'agir sans délai, et j'espère dans la bonne direction.

La direction de la relance économique, avec ce plan dit «Marshall» qui, d'ailleurs, le 20 octobre prochain, s'enrichira de son complément d'inclusion sociale, après concertation avec les partenaires sociaux.

La direction aussi de la réforme démocratique, avec l'examen, cette semaine également, des premiers amendements parlementaires proposés à la réforme du Code de la démocratie locale, qui ont d'ailleurs dû être déposés, hier, sur le bureau du Parlement. Parmi ces amendements, nombreux sont ceux qui traitent d'éthique et de déontologie.

Les mesures préconisées en faveur d'un renforcement de l'éthique et de la transparence dans le cadre de la démocratie locale seront amplifiées par celles qui seront prises pour les sociétés locales de logement social.

Autant d'éléments, chers Collègues, qui soulignent la détermination du Gouvernement à agir d'urgence, mais sans précipitation, dans les chantiers essentiels pour la vie de nos concitoyens.

Monsieur le Président, chers Collègues, comme je vous le disais, à titre personnel, je suis venu travailler pour la Wallonie, pour le développement de nos entreprises et le bien-être des Wallonnes et des Wallons.

Je sais que la tâche ne sera pas facile, mais elle en vaut la peine. Je compte donc sur toutes les forces de Wallonie : syndicats, patrons, monde associatif, monde éducatif et scientifique ainsi, bien entendu, que sur l'honorable Assemblée, tous les membres de cette honorable Assemblée, de la majorité comme de l'opposition, pour aider le Gouvernement dans l'action qui s'annonce. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, on m'avait annoncé un discours de cette teneur-là, court, s'indiquant tout à fait dans la continuité et ne voulant pas donner d'accent nouveau, l'incident étant banalisé et ramené simplement à un changement de personne, avec tous les égards qu'il faut pour le prédécesseur et je joins les miens.

Ceci étant, je trouve que cela manque un peu d'enthousiasme et qu'on n'a pas le sentiment dans votre discours que vous avez une grande envie de vous impliquer de la sorte.

Je voudrais diviser mon intervention en deux parties.

Vous savez, Monsieur le Ministre-Président, mais aussi mes autres collègues, ici, que je n'ai pas l'habitude ni le goût des attaques personnelles. Je veux essayer très largement de m'en tenir aux idées. Bien sûr, elles sont portées par des hommes et des femmes et, donc, forcément, quand on attaque certaines idées, on attaque ceux qui les défendent, mais ce ne sont pas les faits personnels qui m'intéressent. Néanmoins, chacun conviendra que votre venue, ici, en a surpris plus d'un. D'abord, parce que le discours du parti socialiste était de dire : *«Nous avons tellement de ressources alternatives, qu'on a que l'embarras du choix.»* et, finalement, on a pris une des solutions les plus difficiles puisqu'on vous impose une double casquette qui, reconnaissons-le, n'est pas simple à porter.

Vous allez me dire : *«Mais regardez M. Reynders, ce n'est pas très différent.»*. Il y a une différence,

c'est que M. Reynders, d'abord, n'est pas présent dans tous les gouvernements à travers son parti – il n'est que dans un – et quand il siège dans ce Gouvernement, il représente les libéraux, il défend sa couleur. Il n'est pas supposé faire la synthèse des opinions et se placer au-dessus de la mêlée. Il vient avec sa casaque bleue et dit : *«Voilà, ce que nous pensons au sein du parti.»*.

Ici, vous avez un rôle qui est différent. En tant que Ministre-Président, vous devez être au-dessus de la mêlée et c'était d'ailleurs ce que votre voisin de droite a longuement défendu – il n'a jamais imaginé un instant que je n'en parlerais pas – lorsque vous avez été élu président du parti socialiste en 2000.

À ce moment, il n'avait de mots assez durs – avec élégance et fermeté – pour dire combien ce cumul de l'époque, momentané et provisoire, était inacceptable, impossible à assumer. Il a même déposé une résolution visant à interdire ce cumul, résolution pour laquelle il a demandé l'urgence dans cette Assemblée. *(Rumeurs.)*

Tout à fait, une proposition de décret – je l'ai sous les yeux – instituant une incompatibilité … *(Rumeurs.)*

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – M. Cheron ne l'a pas votée. *(Rumeurs.)*

M. Kubla (MR). – Monsieur Antoine, vous disiez : *«Ce climat n'est pas sain. Vous ne pourrez tenir à la fois la bannière du Gouvernement wallon et en tant que président de parti, arbitrer des conflits d'intérêts*, le cas échéant, *les compétences entre les différents niveaux de pouvoir»*. On vient de le constater encore tout récemment. Votre parti, Monsieur Antoine, est un peu mal à l'aise par rapport à la décision du Gouvernement fédéral de demander un effort contributif aux Régions.

Pour M. Di Rupo, la loyauté à l'égard de ce Gouvernement puisque les siens y siègent, est évidente. Vous aviez l'habitude de le pourfendre. À l'époque, M. Van Cauwenberghe qui avait peut-être plus de liberté à cet égard a souvent fait sentir qu'on n'allait pas marcher ainsi sur les pieds budgétaires wallons. Fini, cette possibilité. Le cdH va devoir se coucher. C'est fini, vous n'aurez plus la possibilité de jouer sur cette corde. C'est une illustration, parmi bien d'autres, des difficultés qui vont s'annoncer.

Effectivement, je trouve qu'il y a là un moment difficile. Quand je dis «un moment», ce n'est pas un mot au hasard parce que la question que nous posons tous – et je viendrai dans un instant sur le fond du débat que vous avez évoqué, Monsieur le Ministre-Président –, c'est de savoir pour combien de temps vous êtes là. Parce que vous avez dit : *«le temps nécessaire»,* mais vous n'avez jamais pris d'engagement pour la législature. Au contraire, on a un peu le sentiment que la préparation de votre campagne communale montoise va vous occuper en partie et que vous allez, là aussi, vouloir reprendre les rênes de la ville, quitte à rester empêché encore quelque temps s'il le faut, mais nous n'avons pas le sentiment que vous vouliez vous impliquer d'ici la fin de la législature. Donc, dans ce contexte, la question mérite d'être posée et je pense qu'elle attend une réponse. Êtes-vous venu ici dans le but d'aller au terme de la législature et de porter pendant les quatre ans qui viennent, le plan que vous avez contribué à élaborer ou, au contraire, allez-vous assurer un intérim difficile, dans une situation que vous avez présentée comme étant lourde, complexe, et une fois la tempête passée, laisser à un nouveau ministre-président le soin de continuer la législature ?

Je vais directement vous dire que je n'ai aucune leçon à vous donner en la matière parce que nous avons fait la même erreur à Bruxelles. Nous avons changé de ministre-président trop souvent et cela a nui, pas seulement au MR bruxellois, mais au Gouvernement bruxellois. Je crois que cela a été une erreur, qu'il fallait garder la stabilité et la continuité. Ces changements à répétition ne sont pas bons parce qu'à peine habitués à un discours, à un style, à un certain nombre de contacts, on doit les reprendre à zéro avec quelqu'un d'autre qui apporte sa touche personnelle.

Ma question n'est donc pas polémique, elle demande des éclaircissements. Allons-nous travailler avec ou contre vous, selon les circonstances, durant la législature ou êtes-vous de passage ?

La question mérite, je crois, d'être posée et elle fait partie de l'énigme qui vous entoure à l'heure actuelle. Allez-vous savoir cumuler vos deux fonctions et trouver cette liberté de ton, selon les circonstances : une fois président de tous les Wallons, une fois dirigeant d'une famille politique aujourd'hui bousculée ? Ce sont des questions que nous sommes en droit, en tant que membres de cette Assemblée, de nous poser. Nous ne sommes pas les seuls puisque je vous rappelle que votre partenaire d'aujourd'hui, n'a eu de cesse, par le passé, de vous enjoindre d'arrêter ce cumul et de renoncer.

Peut-être donnerez-vous quelques éclaircissements sur ces affaires plus personnelles, sur ces aspects qui relèvent de votre choix mais il n'empêche que l'on veut aussi parler du fond.

Là, je veux lever toute équivoque, personne n'a le monopole du renouveau de la Wallonie mais personne n'a envie de le freiner. Nous sommes donc tout à fait désireux qu'un plan, quel que soit son nom, mis en œuvre dans l'esprit le plus large d'ouverture, amène des changements significatifs chez nous. C'est vrai que dans ce que vous avez appelé le plan Marshall, il

y a des accents qui résonnent bien à nos oreilles parce que nous les avons défendus dans nos propres documents. Personne ne s'imagine un instant que nous soyons réservés à l'égard du renforcement des moyens de la recherche, de l'amélioration de la formation, de l'apprentissage des langues. Il va de soi que nous sommes en faveur d'une diminution significative voire carrément d'une suppression d'une fiscalité provinciale paralysante. Toute chose que vous retrouvez dans les textes et les congrès du MR, et que nous sommes heureux de voir mis en œuvre aujourd'hui, surtout que vous réhabilitez finalement ce qui était déjà un peu au cœur du Contrat d'Avenir que vous avez rappelé –, à savoir la nécessité de mettre l'entreprise au centre des préoccupations du monde politique. C'est bien cela l'enjeu, il faut, avant tout, penser création d'activités, il faut penser à encourager les entrepreneurs, les indépendants, ceux qui assument leur destin.

Vous me direz: *«Vous n'avez qu'à souscrire.»*. Permettez-moi de vous dire qu'il y a, à nos yeux, quelques faiblesses dans ce plan, que je vais évoquer. D'abord, il vient tard parce que, reconnaissons-le, le Gouvernement, depuis plus d'un an, a déjà multiplié des projets sur papier qu'il n'a guère concrétisés: un plan de M. Marcourt de 88 mesures, un plan sur la société de la connaissance et de la recherche de 32 voies; bientôt le plan social, l'étude McKinsey, la ligne verte, le Contrat d'Avenir relancé, modernisé. C'est une accumulation de documents que nous avons eus et si je pense que vous avez perçu que cette accumulation était stérile.

Vous avez, un jour, déclaré de manière musclée: *«Il faut cesser, je veux un plan Marshall pour la Wallonie.»*. Cela veut dire que tout ce qu'on a fait pendant un an, c'était beaucoup de papiers, de paroles, mais peu d'actions, qu'il fallait ramasser cela et donner un signal fort à la Wallonie.

Aujourd'hui, le véritable auteur du plan Marshall aura la tâche de le porter parce qu'auparavant, comme M. Antoine l'a dit, c'était une partition écrite que les musiciens s'apprêtaient à jouer, mais ils n'en étaient pas les compositeurs. Aujourd'hui, le compositeur est à la baguette et on va donc voir ce qu'on va voir.

À nos yeux, il y a quelques faiblesses. La première, c'est l'enveloppe financière. On présente ce milliard d'euros comme une espèce d'énorme effort étalé sur quatre ans et une bonne partie des recettes est relativement virtuelle, vous le savez bien. Comparé aux sept milliards que la Flandre met dans son plan de relance, on voit l'écart de moyens et de mise en œuvre de forces budgétaires et financières.

Il y a des absents dans ce plan Marshall. Nous n'avons pas trouvé les liens avec Bruxelles et, d'ailleurs, dans votre déclaration, vous n'en avez pas dit un mot. Je m'attendais à ce que vous palliez cette absence en renforçant en quelque sorte, aujourd'hui, une politique, une stratégie commune avec Bruxelles. Pas un mot de la Communauté française. Et pourtant, elle est importante la coexistence de stratégie commune entre la Wallonie et la Communauté française.

Qui peut imaginer un renouveau wallon, si l'enseignement n'est pas à la hauteur de nos espérances, si on n'arrive pas à de meilleures performances que celles dénoncées dans le rapport? Ce sont des absents.

Est absente aussi toute référence à l'esprit d'entreprise.

Cette volonté de faire bouger les mentalités dans notre Région n'apparaît quasi nulle part. On reste, me semble-t-il, dans les anciennes voies. Vous êtes toujours avec des outils publics, avec la volonté de doper par les moyens publics, certaines politiques. Mais en ce qui concerne les mentalités profondes à changer, celles qui font faire que dans le Hainaut, on ne soit pas dans l'assistanat mais, au contraire, dans la volonté d'entreprendre, pas un mot, c'est un absent qui est lourd.

Ensuite, il y a cette absence – évidemment préoccupante – qui concerne tout le volet de la gouvernance. Nous avons dit – et je pense que dans le fond de vous-même vous pouvez partager cette analyse – que ce qui englue, aujourd'hui, la Wallonie, c'est avant tout ce magma d'institutions, d'asbl, d'institutions publiques, parapubliques, régionales, qui toutes ont leur mot à dire, sont des points de passage obligés du quémandeur, au point qu'il ne sait plus quel chemin prendre et vous avez décidé de remplacer tout cela par des coupoles nouvelles.

Ma question est la suivante: allez-vous supprimer les anciennes structures? Parce que le mot que vous mettez le plus en avant et qui m'inquiète, c'est «coordonner». Cela veut dire qu'on les laisse toutes subsister et qu'on essaie d'avoir un lieu de passage qui, ensuite, dispatche vers les différents interlocuteurs. Pour moi, c'est un rassemblement qui implique la disparition d'un certain nombre de ces structures. Si M. Marcourt est allé chercher l'exemple en Écosse, il aura pu constater que là, il y a un établissement et un seul qui s'appelle *Scottish Enterprise* et qui, non pas coordonne, mais est le seul interlocuteur. Alors là, j'ai là une inquiétude. Au niveau de la gouvernance, vous dites: *«On va travailler… On travaille, on travaille.»*. Je suis d'accord, allons au travail, mais allez-vous laisser cette multitude d'institutions chapeautées par un nouvel outil, qui va encore complexifier le territoire ou, au contraire, allez-vous donner un coup de balai bien déterminé? On pourrait d'ailleurs quasiment se poser la même question dans la recherche puisque, là aussi, un outil nouveau apparaît qui

devrait coordonner ce qui existe, le même mot, la même politique, les mêmes doutes.

Au-delà de la gouvernance – vous l'avez évoqué vous-même dans votre intervention –, vous parlez de l'éthique avec comme volonté que nous travaillions sur base des textes qui nous ont été remis hier en séance de commission, déposés par la majorité, examinés préalablement par le Gouvernement qui y a consacré un des seuls trois points à l'ordre du jour de son agenda de rentrée – donc, qui a votre aval – et qui, par conséquent, va rendre difficile l'espèce de dialogue que j'aurais préféré, qui aurait regroupé les forces démocratiques de cette Assemblée, comme on l'a fait au niveau du Fédéral, il y a quelques années, avec les Assises de la démocratie qui ont permis, à l'époque, le financement public des partis, la réduction des campagnes publicitaires des candidats, la suppression de certaines dépenses telles que les gadgets, etc., la question du patrimoine à faire connaître, la liste des mandats… Tout cela, c'est un assainissement qui a été mis en place, mais qui était le fruit d'un très large consensus.

Aujourd'hui, on va nous donner des textes arrêtés par la majorité avec une marge de manœuvre très faible pour le dialogue et une certaine précipitation dans le travail puisqu'on reçoit cela en séance même.

À ce sujet-là, j'ai comme un sentiment de frustration. On a raté une occasion de construire ensemble une approche. Néanmoins, puisque c'est votre choix de procédure, nous nous inscrirons dans ces démarches.

Mais comme je l'ai demandé, hier, au ministre compétent, le Gouvernement est-il prêt à faire en sorte que toutes ces mesures soient d'application au 1er janvier 2006 et pas au 1er janvier 2007 ?

De votre réponse dépendra aussi notre façon de travailler en commission.

Il est clair que si vous voulez aller vite, si vous voulez mettre de l'ordre rapidement, si vous voulez donner des signaux forts à la population, vous nous trouverez à vos côtés. Nous viendrons avec nos propositions, nous viendrons avec des amendements, le cas échéant. J'ai ici une liste de tous les textes que nous avons déposés et qui auraient dû être joints spontanément à cette réflexion. On peut certainement s'entendre si vous voulez mettre cela en œuvre vite. Si, par contre, on prend le prétexte que les élections communales, c'est en octobre l'année prochaine, et que ce n'est qu'après les communales qu'on va un peu assainir, que ce soit au niveau des intercommunales, que ce soit au niveau des cumuls de mandats, des transparences, etc., alors c'est que l'on n'est pas animé de la volonté de porter immédiatement le fer dans la plaie. Je pense que ce serait une erreur.

De la même manière, je fais très clairement appel à vous, Monsieur le Ministre-Président, pour vous demander d'infléchir ce qui me paraît une décision en train de se prendre, et que je combats, qui consiste à renoncer au principe de création d'une commission d'enquête sur les problèmes existants aujourd'hui dans le secteur des logements sociaux. On a tout essayé ; d'abord, de nous faire croire que nous n'avions pas le droit de le faire – cela a évidemment été contredit par les textes –, ensuite, qu'on n'allait pas se substituer à la justice. Il n'a jamais été de notre sentiment de le faire, bien entendu, mais quand j'entendais encore il y a quelques instants le Président de cette Assemblée parler de la collection des textes, des livres donnés par M. Antoine, qu'on peut aller consulter chez le Président, qui va y aller ? Sauf celui qui est peut-être intéressé pour sa société de logement social en particulier. Qui va avoir le temps de se plonger dans ces textes, qui sont d'ailleurs la plupart du temps des comptes, des bilans et des rapports d'activités ? *(Réaction de M. Antoine.)* Indicateurs de gestion qui montrent les écarts de 1 à 4 dans une série de façons de travailler.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Pendant deux heures, Monsieur Kubla, à votre demande, j'ai présenté une synthèse complète…

M. le Président. – Monsieur Antoine, vous n'avez pas la parole. *(Réaction de M. Antoine.)*

M. Kubla (MR). – Monsieur Antoine, croyez-vous que, quelques jours avant sa faillite, les comptes de Lernout et Hauspie laissaient apparaître le drame qui allait se dérouler par la suite ?

Croyez-vous que les comptes d'Enrons, pourtant revus par un bureau international, étaient de nature à permettre l'inquiétude des petits porteurs qui ont été ruinés ? Non, bien entendu, parce que les comptes on leur donne le physique que l'on veut, on les arrange pour qu'ils plaisent. Qui sait quels sont les occupants ? Cela n'est pas dans les comptes. Qui sait comment sont attribués les logements ? Cela n'est pas dans les comptes. Tous les dérapages dont nous avons quotidiennement écho dans la presse, et qui nuisent au secteur du logement, sont évidemment exclus des textes relativement consensuels que vous avez déposés. Ils n'apparaissent pas !

La majorité serait indiscutablement renforcée si elle avait ce geste d'ouverture, de permettre au Parlement – et vous aurez la majorité dans cette commission par la force des choses, peut-être dirigée par un des vôtres – de se saisir de cette problématique.

Comment voulez-vous que nous ne réagissions pas lorsqu'on voit que vous avez commandé un audit sur un commissaire spécial envoyé dans une société de

logements sociaux ? C'est le phénomène du contrôleur contrôlé. Cela prouve qu'il y a un malaise profond dont vous ne sortirez pas en monopolisant la solution entre vos mains et en allant tout organiser nouvellement.

Je pense sincèrement qu'il faut que le Parlement, dont c'est la tâche quand il en décide, fasse une enquête mais dans le respect des gens. Il ne s'agit pas d'une chasse aux sorcières. Il ne s'agit pas non plus d'une chasse à un parti. Il s'agit simplement de faire la vérité parce que cette accumulation quotidienne de dérapages nuit gravement et vous n'arrivez pas à les maîtriser.

Je pense qu'il serait bon en tant que nouveau Président de ce Gouvernement que vous donniez ce signal fort. On joue un jeu démocratique avec l'assemblée parlementaire. On accède à une demande qui est formulée par deux des partis de l'opposition.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre-Président, mon discours s'inscrit dans la logique du débat parlementaire. Nous posons des questions, nous avons des remarques à faire, nous avons des doutes sur certains aspects mais nous sommes fondamentalement attachés à ce que, d'abord, la Wallonie aille mieux. C'est vrai que la conjoncture joue un rôle déterminant, que les mesures que vous prenez sont, pour la plupart, inscrites dans nos programmes et que nous avons tout intérêt à y souscrire, mais, il y a aussi, pour l'instant, un marketing du Plan Marshall qui fait que celui qui ose émettre un doute sur celui-ci est tout de suite considéré comme un traître à sa Région.

Vu la modestie de ses moyens, vu les quelques faiblesses que j'ai évoquées, il n'est pas, à lui seul, la solution. Il faudra bien plus que ce plan. Il faudra un enthousiasme à communiquer et un changement des mentalités et, ça, au départ, on l'attend de votre initiative personnelle. Vous avez effectivement donné, à l'époque du Contrat d'Avenir, une autre impulsion, une autre structure à la gouvernance politique. Aujourd'hui, qu'allez-vous faire ?

J'espère que vous répondrez à mes deux premières questions concernant le cumul des deux fonctions – difficiles à nos yeux – et la durée de votre mandat. Personnellement, je ne souhaite pas vous voir partir, vous êtes le père de ce Plan Marshall. Portez-le et évaluez-le.

J'avais dit à votre prédécesseur : *«Les 100 premiers jours qui sont classiquement ce que l'on appelle l'état de grâce, sont déjà perdus car vous allez seulement déposer les textes maintenant, ils seront votés pour la fin de l'année et c'est le budget 2006 qui devra mettre en œuvre les premières mesures.»*. Je constate qu'un an et demi sont quasiment perdus. Si 100 jours ne suffisent pas, il faut que dans les 200 jours à dater de votre déclaration, cela bouge et on évalue. Je crois qu'en reprenant l'héritage, comme vous dites, en vous inscrivant dans la continuité, vous devez relever le même défi et faire en sorte que, dans un délai de 200 jours à dater du moment où a été rendu public ce plan, il y ait véritablement, dans notre opinion publique, dans les faits, dans les chiffres, des changements montrant que la Wallonie a pris une autre direction et qu'elle se réveille. C'est votre défi. J'espère que vous aurez, avec le Parlement, l'ouverture que l'on attend de vous et que vous saisirez l'opportunité qui est lancée par l'opposition, de travailler vite quant à la transparence des logements sociaux. Nous serons, en tout cas, au rendez-vous de ces différents défis. J'espère que vous y apporterez des réponses convaincantes. *(Applaudissements sur les bancs MR, Écolo et FN.)*

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, les historiens garderont sans doute de cette rentrée parlementaire une sensation, une impression de répétition, de calque, de bégaiement de l'histoire politique de notre Région.

Juin 1999 - Juin 2004. Rappelez-vous…

Un homme, Élio Di Rupo, prend la direction de la discussion qui doit aboutir à la Déclaration de politique régionale pour l'ouverture des législatures concernées. En 1999, l'Arc-en-ciel, en 2004, rouge-orange. La différence principale entre ces deux périodes ne concerne que les partenaires appelés autour de la table.

Mais, à chaque fois, la volonté du parti socialiste est de mettre sur les rails un contrat clair pour le Gouvernement wallon. Notre volonté est d'insuffler des politiques nouvelles pour permettre un redressement durable de l'économie wallonne, car le véritable enjeu est et reste bien celui-là.

En 1999, le formateur devient Ministre-Président avant de prendre les rênes du parti.

En 2000, il laisse à Jean-Claude Van Cauwenberghe le soin de présider le Gouvernement wallon.

En 2005, où en sommes-nous ?

Je ne veux pas éluder le poids des événements que nous connaissons depuis quelques semaines. Ils sont, en effet, à l'origine des difficultés actuelles. Nous venons de vivre une crise difficile, mais celle-ci peut se transformer en véritable chance pour la Wallonie, j'y reviendrai.

Depuis quelques semaines, un poids important pèse sur nos épaules. Des errements dans la gestion de certaines sociétés de logement social apparaissent au

grand jour. Je ne vous cache pas que le fait qu'ils soient notamment d'origine socialiste me cause un profond malaise et ébranle parfois ma confiance dans le progrès de l'humanité. Face à ce constat qui rendait de plus en plus détestable le climat politique de notre Région, il n'y avait pas beaucoup d'échappatoires.

Je n'ai aucune difficulté à porter le fer là où certains ont fauté. Si la justice saisie devait conclure à la responsabilité de certains mandataires, qu'elle fasse son travail en toute indépendance et avec le maximum d'impartialité.

Par contre, si d'autres objectifs de nature plus politicienne devaient s'avérer être le fonds de commerce principal de certains, j'aurais plus de difficultés. Mais que l'on me comprenne bien ; je ne tiens pas à éluder les problèmes. Je dis clairement à ceux qui préféreraient l'étalage nauséeux à la résolution politique des problèmes qu'ils ne trouveront pas dans le groupe socialiste de fervents alliés ou de partenaires dociles.

Il est urgent que le plan de redéploiement des sociétés de logement, présenté hier en Commission du logement, soit rapidement mis en œuvre. C'est avant tout cela, que les citoyens attendent de nous, des changements dans la gestion de leurs propres difficultés.

Notre Parlement n'en sera pas écarté. Des solutions législatives doivent être prises. Comme les autres, le groupe socialiste a d'ailleurs pris des initiatives rapides à cet égard.

De plus, les parlementaires pourront émettre des suggestions pour améliorer et rénover le secteur. Notre Assemblée est saisie de documents importants. Ils peuvent nous éclairer sur cette situation. À nous de porter le débat au niveau politique, dans le sens noble du terme. Mais, de grâce, évitons les anathèmes et les amalgames. La situation du secteur, financièrement préoccupante, n'est ni toute noire, ni toute blanche. À côté de cette situation où une faute est commise, combien y a-t-il d'endroits où la gestion est exemplaire, sans que le moindre écho n'y soit donné ?

Cette actualité perturbe l'essentiel et, je le reconnais, certains membres du PS portent une lourde responsabilité dans cette situation.

Et pourtant, depuis fin août, tous les esprits politiques, sociaux et économiques étaient bien ailleurs.

La rentrée politique du Gouvernement wallon, le premier au travail après la période de vacances, a été marquée d'une manière exceptionnelle par l'adoption des actions prioritaires pour l'avenir wallon. Notre Assemblée en a d'ailleurs débattu le 21 septembre, tout en renouvelant sa confiance au Gouvernement wallon.

Je voudrais, ici, rendre hommage à Jean-Claude Van Cauwenberghe, qui a été le porteur de ce projet important, significatif pour le renouveau de notre Wallonie.

Les événements malheureux que j'ai rappelés ont amené le parti socialiste à revoir sa représentation au sein du Gouvernement.

L'arrivée d'Élio Di Rupo, initiateur du Contrat d'Avenir pour la Wallonie et père politique de ce que l'on a communément appelé le Plan Marshall, change-t-elle les choses ?

Premier constat.

Personne, à part l'opposition parlementaire et encore, ne remet en cause l'utilité, voire le caractère indispensable du Plan Marshall.

Et pourtant, dès l'annonce du retrait du Ministre-Président, M. Kubla s'est répandu dans tous les médias pour annoncer que le Plan Marshall était mort. Paradoxe : une semaine avant, il soulignait que l'équipe Van Cau II n'avait pas la force, la crédibilité nécessaires pour le porter.

Alors, Monsieur Kubla, votre affirmation est-elle toujours vraie avec Élio Di Rupo comme Ministre-Président ? M. Reynders a-t-il abandonné la réforme fiscale quand il est devenu Président du MR ?

Pour vous, personnellement, quand vous occuperez les ors de votre futur palais provincial – puisque vous l'avez confirmé dans l'interview de *Vers l'Avenir* –, votre équipe au Parlement wallon aura-t-elle la même pugnacité et volonté d'agir ou va-t-elle s'étioler progressivement ?

Soyons sérieux. L'avenir d'une Région ne tient pas à un seul homme, mais bien au contenu du projet qu'il porte, au dynamisme de l'équipe pour le mettre en œuvre, à l'adhésion des citoyens. Et ici, vous devez bien reconnaître, comme d'autres d'ailleurs, que le Plan Marshall tient la route.

En tout cas, moi, je constate que ce plan rencontre les attentes du monde économique et social.

Je rappelle ce que je citais en septembre : l'accueil favorable témoigné par l'Union wallonne des entreprises, par l'Union des Classes moyennes, par Agoria, par des organismes patronaux flamands comme Unizo et Voka, par les syndicats mais aussi, par des professeurs néerlandophones de la VUB nous encourage, nous les Wallons, à nous inscrire dans cette dynamique.

Dans le même temps, Monsieur Kubla, et je vous cite, vous vous concentriez sur le fait qu'un plan comme le Plan Marshall doit être porté par une équipe qui doit bénéficier du soutien de l'opinion publique.

Sans doute, le rapide sondage de *Vers l'Avenir* du 16 septembre vous a-t-il échappé. 57 % des Wallons interrogés connaissent le plan, 46 % croient en son

efficacité et 57 % se disent prêts à s'impliquer dans la relance de la Région. Ces chiffres valent ce qu'ils valent, certes, mais une adhésion aussi large aux objectifs du plan mérite d'être soulignée.

Quant à vous, Monsieur le Ministre-Président, vous avez suscité, dans la classe politique, une attente exceptionnelle. Je ne sais plus, finalement, si l'on doit vous envier ou vous plaindre.

«Quelle attente !», disais-je !

Au hit-parade de vos meilleurs soutiens, hors PS s'entend, j'épinglerai M. Nollet. Le 22 août, il vous invitait à aller au bout de votre raisonnement. Vous deviez assumer la fonction essentielle pour la relance wallonne. Il vous suppliait de porter, d'incarner le projet. On a connu soutien moins intense vis-à-vis du PS, quand Écolo était au pouvoir avec nous. Mais je m'en voudrais d'oublier le bémol de l'actuel chef des parlementaires Écolo de notre Assemblée. La vieille rengaine sur le cumul revient à chaque occasion. Quand il est impossible de critiquer le fond, on doit bien s'attaquer à la forme.

Le Président du MR, lui-même, s'avance en estimant qu'il est assez normal que l'homme qui était déjà le vrai patron du Gouvernement wallon, à ses yeux, en prenne maintenant la direction, trouvant cette situation plus claire. M. Kubla se trouve ainsi sur la même longueur d'onde que son président, quand il estimait récemment que les Ministres du Gouvernement wallon avaient besoin d'une tutelle, d'un protecteur, d'un guide.

Même M. Antoine reconnaissait, certes en avril 2000, que le redressement de la Wallonie perdait un homme précieux suite à votre départ à la présidence du PS. Je ne doute pas que son opinion à l'égard du nouveau chef d'orchestre n'a pas changé.

Non, chers Collègues, ici aussi, soyons sérieux.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, fondamentalement, pour notre groupe, l'événement le plus important de ces derniers jours est certes l'arrivée d'Élio Di Rupo à la présidence du Gouvernement wallon. Mais, c'est aussi la rapidité de la réaction du parti et du Gouvernement. Notre volonté est de prendre nos responsabilités dans l'avenir wallon, quelles que soient les difficultés et les circonstances.

Monsieur le Ministre-Président, votre arrivée donne un nouveau signal fort à l'opinion publique, ce que certains membres de notre Assemblée semblent craindre ou envier.

Notre volonté de travailler au service des Wallons reste intacte. Notre intention est de prendre des décisions rapides par rapport aux événements récents. Qu'il s'agisse des sociétés de logement, de la démocratie locale, des intercommunales ou du décret-programme relatif aux actions prioritaires pour l'avenir wallon, le Gouvernement wallon et les parlementaires de la majorité ont à cœur de poursuivre l'effort, vite, fort et bien.

Nous ne nous laisserons pas distraire de cet objectif. Nous sommes guidés par une force de persuasion et de continuité dans notre travail d'explication, d'information et de sensibilisation aux nouveaux enjeux de notre société. Notre volonté reste intacte pour y inscrire notre Wallonie comme une Région prospère et non comme une Région où la sinistrose l'emporte sur le volontarisme.

Mes chers Collègues, pour ces raisons, le Gouvernement peut compter sur notre soutien de combat. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, je ne reviendrai pas ici sur les événements qui se sont déroulés depuis que nous avons voté la confiance au Gouvernement afin qu'il mette en œuvre, avec notre plein soutien, les actions prioritaires pour l'avenir wallon. Nous nous retrouvons, aujourd'hui, pour voter la confiance à un Gouvernement remanié qui s'est choisi un nouveau Ministre-Président, jeudi dernier.

C'est là un vote essentiel et fondateur dans un système parlementaire comme le nôtre. J'en apprécie pleinement la portée. Quand un entraîneur remplace un joueur, fut-ce poste pour poste, et même sur blessure, il espère toujours provoquer un sursaut d'efficacité à son équipe. Je n'en attends pas moins de vous. Nul ne l'ignore désormais, si l'équipe a du talent, il reste encore beaucoup à faire sur la route des qualifications. Nous voulons que la Wallonie joue dans la cour des grands et nous avons défini ensemble une tactique. Vous étiez sans doute le plus apte pour reprendre le brassard de capitaine et redonner confiance à l'équipe. Cela ne vous dispense évidemment pas, Monsieur le Ministre-Président, de tout mettre en œuvre avec nous pour remporter la victoire qui, seule, importe à l'ensemble des Wallons. Cependant, je tiens à souligner que s'il est vrai que ce Gouvernement change de capitaine, il ne change justement que de capitaine.

Et, pour passer de la métaphore sportive à la métaphore maritime, ni les officiers, ni l'équipage, ni le navire, ni la route désignée de celui-ci ne changent, bien au contraire ! Le cdH, en parfaite solidarité avec son partenaire socialiste, entend bien maintenir fermement et résolument le cap, encore plus aujourd'hui qu'hier.

Nous avons accepté le changement, mais nous conservons nos principes !

Dans ce contexte, où nos priorités, nos objectifs et les tâches que nous devons accomplir restent identiques et s'inscrivent dans une même et indispensable continuité, nous conservons toute notre confiance dans l'équipe que nous connaissions, aux postes où nos ministres ont déjà fait leurs preuves. Nous sommes convaincus que chacun et les partenaires auront à cœur de répondre sans défaillir aux espoirs que nous avons placés et que nous placerons à nouveau en eux tout à l'heure.

Dans ce cadre, je suis donc particulièrement content de voir que l'ordre du jour gouvernemental n'a pratiquement pas été modifié par le changement de Ministre-Président. La concrétisation du Plan Marshall était déjà bien mise en route et elle n'a jamais été retardée par les événements des dernières semaines. Ceux qui affirment que le Plan Marshall est mort ou dépassé devraient avoir l'honnêteté intellectuelle de reconnaître que c'est tout l'inverse, il est solidement enclenché et passe désormais à la vitesse supérieure. Ainsi, jeudi dernier, un des tout premiers dossiers traités par le nouveau Gouvernement était justement le décret-programme chargé de mettre en place l'ensemble des grands dispositifs prévus par ce Plan.

Je me réjouis que l'«université-pilote» de chacun de ces pôles soit d'ores et déjà désignée et je suis satisfait qu'on ne leur ait pas imposé une nouvelle structure lourde et bureaucratique. Nous resterons vigilants sur ce point. Il ne saurait être question de rajouter ou imposer une nouvelle bureaucratie régionale pour gérer les pôles de compétitivité. Il a été justement décidé de laisser aux acteurs privés de chaque pôle le soin de définir leurs propres méthodes de gouvernance afin de favoriser une vraie souplesse dans leur développement. Nous aurons donc à cœur de maintenir ces dispositions cruciales.

De même, une agence régionale faîtière de l'animation économique et une autre pour la R & D viennent tout juste d'être créées, il y a quelques jours, afin de regrouper l'ensemble des opérateurs qui agissent en Wallonie dans ces deux domaines. À terme, ces deux regroupements permettront ainsi de créer de véritables guichets uniques pour les entreprises et les chercheurs – ce qui était une demande ancienne et pressante de tous les acteurs économiques régionaux – de même qu'un élément central du projet et du programme du cdH pour la Wallonie. Cette volonté d'enfin rationaliser intelligemment est révélatrice du nouvel état d'esprit que nous souhaitons voir souffler sur notre Région. En nous assurant que cette rationalisation soit menée rapidement et sans faux-semblant, nous serons donc particulièrement attentifs à ce que cette nouvelle mentalité perdure et prenne de l'ampleur car nous croyons vraiment fermement que la Wallonie en a bien besoin.

La pire chose à faire actuellement serait de revenir sur certaines dispositions, de ralentir sa mise en place ou de nous disperser dans nos efforts. Il serait évidemment confortable pour certains de penser qu'il en sera ainsi, se dispensant par la même occasion de se retrousser les manches. Et si le Gouvernement précédent avait sans nul doute engrangé des réformes, elles n'étaient pas suffisantes pour mobiliser toute une Région autour d'un projet innovant, s'étant doté de moyens conséquents pour être menées à bien.

Il est donc nécessaire de rappeler à ceux qui cherchent à la brouiller, la vision que nous avons, au cdH, du Plan Marshall, et la manière dont nous entendons le voir être appliqué le plus rapidement possible dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Dès le départ, nous avions voulu un plan concret, restreint de mesures fortes, hiérarchisées et budgétées dans le cadre d'un échéancier précis. Comme nous le réclamions depuis de nombreux mois dans nos multiples interventions en matière de redéploiement économique, il a été décidé de faire des choix et de se concentrer sur quelques mesures ambitieuses. Bref, il n'est dorénavant plus question de disperser ni nos moyens, ni nos efforts, et encore moins de se laisser aller à de fâcheuses politiques de saupoudrage, tant sectoriel que géographique ou politique. C'est là, il me semble, la condition nécessaire à sa réussite ainsi qu'à la confiance et au soutien sans réserve des Wallons.

De la même manière, nous voulons toujours davantage de synergies entre les différentes politiques mises en œuvre mais aussi entre les diverses entités de ce pays : Régions wallonne, bruxelloise et flamande de même que Communautés française et germanophone. Et en ce qui concerne le plein développement du projet régional de zones franches, nous espérons bien que ce Gouvernement s'emploiera dans les semaines qui viennent à convaincre ses homologues des autres Régions et surtout du Fédéral, que chacun – et vous, Ministre-Président, le premier – fasse donc jouer les relais et les leviers dont il peut disposer à d'autres niveaux de pouvoir.

Parallèlement à ce Plan Marshall, un deuxième dossier est fondamental pour le groupe cdH et, là encore, votre arrivée peut et doit être un coup d'accélérateur. Il s'agit bien entendu de l'éthique et de la bonne gouvernance. Suite à la découverte d'affaires inacceptables révélées dans le secteur du logement social, nous considérons qu'il est essentiel et même indispensable d'initier des réformes audacieuses exigeant une réelle politique de rupture avec le passé et certaines pratiques pour le moins malsaines. Nous ne

pourrons, en effet, tolérer que l'ensemble de la classe politique, que les mandataires qui accomplissent, pour la plupart, leur tâche avec sérieux, soient jugés parce qu'un petit nombre ont abusé de la confiance qui leur était donnée.

Cette confiance, nous devons la mériter et elle sera aussi essentielle pour créer le climat propice à la mise en œuvre du Plan Marshall. En effet, il y a un an, lors de la conclusion de notre Déclaration de politique régionale, nous avions décidé ensemble, socialistes et cdH, de poursuivre le chantier de rénovation des méthodes de gouvernance pour aller vers plus de transparence et plus de respect des citoyens. Depuis plusieurs mois déjà, une réforme importante du Code de la démocratie locale avait été initiée. Le cdH a voulu saisir l'occasion qui lui était ainsi donnée d'y inclure plusieurs ajouts éthiques dont le besoin se faisait plus que jamais sentir.

Pas plus tard qu'hier après-midi, nous avons donc déposé, en majorité, plusieurs amendements à ce Code de la démocratie locale pour aller encore plus loin. Notamment, dans la limitation des émoluments et avantages que des mandataires élus ou non peuvent retirer de leur rôle de représentant de leurs concitoyens. Nous avons osé briser la spirale vers toujours plus de mandats, de postes à cumuler. À situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle, avons-nous dit en d'autres circonstances. Nous avons voulu que la limitation à 1,5 fois le salaire de parlementaire soit non seulement étendue à ceux qui n'étaient pas encore concernés par cette disposition, mais aussi qu'il y ait un contrôle effectif et des sanctions pouvant aller jusqu'à l'inéligibilité de ceux qui ne voudraient pas respecter cette norme.

Nous avons voulu que chaque conseil communal, chaque conseil provincial, chaque conseil de l'aide sociale se dotent dans leur règlement d'ordre intérieur de règles de déontologie qui tiennent à l'exercice du mandat, aux rapports avec l'administration, à l'écoute et à l'information des citoyens… Nous avons aussi exigé que les communes, les provinces et les CPAS publient la liste des prestataires de leurs marchés publics. Plus loin encore, nous voulons que le Gouvernement soit habilité à établir un cadastre des mandats et qu'il fixe les limitations pour les émoluments, indemnités et autres avantages qui y sont liés. Il devra là aussi organiser un contrôle effectif du respect des règles ainsi édictées et prévoir des sanctions suffisamment dissuasives.

C'est là un ensemble de mesures qui vont dans la bonne direction. Elles nous permettront de réfléchir sereinement à un deuxième train de réformes pour aller plus loin et nous ferons des propositions dans ce sens. Ces mesures sont indispensables et essentielles pour revaloriser l'image de la politique aux yeux des Wallons, tant au niveau socio-économique que de l'éthique politique et de la bonne gouvernance. Il nous faut maintenant nous assurer qu'elles seront rapidement et réellement enclenchées et appliquées sur le terrain. Bien évidemment, nous savons tous que ce ne sera pas nécessairement facile. Il y a là un important travail de pédagogie et de motivation à réaliser tant de la part de ce Gouvernement que de chacun des membres du Parlement. Mais je peux déjà vous assurer, qu'au sein du Groupe cdH, nous prendrons nos responsabilités et nous participerons activement à la concrétisation de ces objectifs essentiels pour notre Région.

Nous attendons donc avec impatience la poursuite de la réalisation concrète de cette double démarche, économique et éthique. Dans notre esprit, l'une ne peut aller sans l'autre, et ce travail doit se faire de manière cohérente et simultanée. Le Gouvernement doit prendre en compte avec détermination les priorités que je viens d'énumérer tant au niveau du Plan Marshall que de la réforme du Code de la démocratie locale.

Notre devoir face aux défis qui se présentent à nous est au moins autant de construire la société de demain que de faire en sorte qu'elle ne ressemble pas à celle d'aujourd'hui ! Il en va de nos repères moraux les plus fondamentaux, du sérieux et de l'efficacité de notre action, et du redressement de notre Région. Surtout, il en va de la confiance des citoyens envers la politique et envers chacun de nous. Ce n'est plus une question d'opportunité, mais de responsabilité. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, je voudrais commencer mon intervention en citant Cioran, un poète philosophe roumain : *«N'a de certitude que celui qui n'a rien approfondi.»*. Or ma conviction, aujourd'hui, du Gouvernement wallon. De toute évidence, celui-ci n'a pas, au travers de son Plan Marshall, approfondi ce qui relève objectivement du mal wallon, à savoir, toutes ces situations de rentes politiques qui tuent dans l'œuf les perspectives de changements radicaux dont la Wallonie a besoin.

Il y a un mois, j'ai annoncé à cette même tribune que le Plan Marshall ne pourrait être qu'un échec cuisant – ce sont les termes utilisés – si les conditions d'une bonne gouvernance n'étaient pas réunies. La majorité m'avait alors accusé d'être un oiseau de mauvais augure.

Les faits m'ont pourtant donné parfaitement raison et personne n'a à se réjouir de ce qui s'est passé. Par

ailleurs, je ne vois pas, dans le chef du Gouvernement, la volonté de prendre les mesures nécessaires pour un véritable changement. Je suis consterné par les mesurettes qu'il adopte pour mettre fin à ces pratiques que l'on croyait révolues depuis longtemps.

Une fois de plus, il ne va pas au cœur du problème, celui du cumul qui, contrairement, à ce que certains disent, n'est pas un mythe. Il s'agit d'une réalité qui pose des problèmes fondamentaux à la Wallonie et où certains mandataires cumulent des dizaines de mandats rémunérés. Vous ne mettez pas fin à cela. Vous n'osez pas aller jusqu'au bout de ce qui est nécessaire pour la Wallonie.

Vous avez, Monsieur le Ministre-Président, accepté l'idée que l'opposition puisse apporter un plus à vos réformes. Vous avez fait appel à nous, il y a quelques instants, en disant *«Tout le monde doit s'y mettre.»*. Je vous prends au mot. Si vous acceptez de discuter de notre projet de résolution qui, par le biais de 10 axes forts et de 40 propositions, vise à assainir les mœurs politiques, nous pourrons changer certaines pratiques politiques dans notre Région. J'espère que vous n'allez pas, une fois de plus, rejeter d'un revers de la main ces propositions du groupe Écolo et du groupe MR. On vous prendra évidemment au mot.

En clair, ce qu'Écolo propose – et j'ai entendu les mêmes termes, peu après nos prises de position, dans la bouche de Mme Milquet – c'est un Plan Marshall politique et éthique pour la Wallonie, non pas pour dans un an ou deux ans, mais pour tout de suite, dans le cadre de nos travaux parlementaires. Nous ne détenons évidemment pas la vérité à cet égard, mais nous sommes convaincus qu'un certain nombre de mesures doivent être intégrées dans les réformes que vous nous proposez aujourd'hui. Un Plan Marshall éthique et politique digne de ce nom, c'est la seule alternative crédible à nos yeux pour permettre le développement de la Wallonie.

Ceci étant posé, j'en viens maintenant à votre pouvoir. Vous êtes aujourd'hui – on l'a suffisamment dit mais je tiens à le répéter – le Ministre-Président de la Wallonie, le Président du parti socialiste et demain, vous conduirez la liste montoise aux élections communales. Vous indiquez que vous serez toujours l'homme de la situation à Mons et que votre premier échevin sera celui qui signera les actes administratifs mais probablement pas le bourgmestre de fait. Notre conviction, Monsieur le Ministre-Président, c'est qu'au-delà de vos qualités personnelles que personne ne remet en cause, nous avons le sentiment que vous ne pourrez pas mener à bien ces changements nécessaires pour la Wallonie.

L'élément le plus révélateur est votre difficulté d'arbitrage entre les intérêts wallons et ceux du Fédéral. En effet, le Fédéral, nous demande de limiter nos dépenses, ce qui pourrait nuire à un certain nombre de nos politiques. Comment pouvons-nous objectivement accepter l'idée que la Wallonie n'a pas besoin de tous ses moyens financiers pour relancer la Plan Marshall ? Vous défendez, en tant que Président de parti, une politique fédérale mais vous avez en même temps l'obligation de défendre les intérêts wallons. Dans quel sens allez-vous arbitrer ? Selon nous, il y a un problème de conflit d'intérêts évident. Et, celui-ci, vous l'aurez aussi à bien d'autres égards.

Par ailleurs, je note que le cdH se dit, aujourd'hui, ravi de votre désignation. Ce n'était évidemment pas le cas en 1999 puisqu'il avait déposé une proposition de décret visant à empêcher ce type de cumul. Rappelez-vous qu'à l'époque la seule formation politique qui avait accepté de prendre en considération vos propositions de décret, était le groupe écolo.

Permettez-moi de vous dire qu'entre le discours que vous aviez en 1999 et le discours que nous avons aujourd'hui, il n'y a pas vraiment de différences. Vous, vous faites véritablement le grand écart politique lorsque la situation vous convient.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je ne pourrais pas faire aussi bien que vous.

M. Wesphael (Écolo). – Vous attendez de passer d'une majorité à l'autre. Pour ce qui est de changer de discours, vous êtes, Monsieur Antoine, probablement l'homme le plus brillant.

Autre situation que je souhaiterais soulever également toujours dans le cadre de la gouvernance, c'est que, aujourd'hui, je n'ai pas le sentiment qu'il y a une volonté politique forte de mettre de l'ordre dans les bassins régionaux où, manifestement, la prolifération des outils économiques de redéploiement reste une constante.

En deux ans, la région liégeoise a ainsi connu la création de six structures nouvelles, dont la plupart de celles-ci ne sont, aujourd'hui, pas du tout justifiées en termes de fonctionnement. Cela, ce n'est pas seulement moi qui le dis, c'est aussi des membres du parti socialiste liégeois.

Je n'ai pas le sentiment que vous ayez une réelle volonté de rationaliser cette situation. Il y a aussi en région liégeoise toute une série d'asbl qui servent soi disant au développement économique et l'on compte, rien que pour la Province de Liège, 74 institutions qui touchent de près ou de loin, à l'économie régionale. Cette situation est tout à fait intenable si nous voulons aller de l'avant.

Aujourd'hui, vous voulez créer des structures faîtières qui vont couvrir l'ensemble des provinces. Je vous promets beaucoup de plaisir en ajoutant comme cela, à la lasagne, des couches supplémentaires étant donné que je n'ai pas le sentiment que vous toucherez à ce qui est en dessous. La meilleure preuve, c'est que cela fait deux ans, sous la précédente législature, qu'a été impulsé la réforme des intercommunales. On nous annonçait une diminution de 50 % des intercommunales. On nous l'annonce toujours aujourd'hui, mais aucun pas effectif n'a été entrepris en ce sens.

M. Bayenet (PS). – C'est faux.

M. Wesphael (Écolo). – Allez, soyons sérieux, venez faire un tour à Liège.

M. Onkelinx (PS). – Il n'y en a qu'une à Liège.

M. Wesphael (Écolo). – Vous savez très bien qu'il y a des *holdings* publics à participation croisée, comme la SLF, objectivement à la base du redéploiement économique.

M. Bayenet (PS). – Cela n'a rien à voir.

M. Wesphael (Écolo). – Bien sûr que c'est tout à fait dans le même cadre. Il est d'ailleurs temps de mettre de l'ordre dans tout cela le plus rapidement possible.

En ce qui concerne les zones franches, nous avons eu aussi l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises, je constate la difficulté du Gouvernement de tenir compte des études qu'il a pourtant lui-même commandées dans le cadre de ses activités antérieures. Je pense notamment à l'IWEPS qui déclarait et qui montrait à quel point les communes défavorisées avaient besoin d'un véritable coup de fouet. Le Plan Marshall ne semble pas en tenir compte, et on ne peut pas s'empêcher de penser qu'il y a eu un saupoudrage politique entre le PS et le cdH tel que cela s'est déjà produit il y a quelques années.

Pour ce qui est de la suppression des taxes dites antiéconomiques, annoncées sur le plan local et provincial, il est évident qu'à terme, cela risque de poser un certain nombre de problèmes aux pouvoirs locaux. Nous savons aussi que, pour que les zones franches deviennent une réalité économique, il faudra que le Fédéral mette la main à la poche. Or, je ne vois dans le budget fédéral, aucune mesure susceptible de rencontrer une diminution de la pression fiscale pour les zones franches wallonnes. Je n'en vois pas ou alors. Or, seules ces mesures pourraient donner à ces zones franches une véritable attractivité. Ce ne sont pas les diminutions ou les suppressions de taxes dites antiéconomiques qui vont changer quoi que ce soit en la matière, si ce n'est, créer des problèmes de recettes pour les communes, comme nous l'a démontré M. Daerden, hier, en commission.

Enfin, je suis très curieux quant à la ligne de politique adoptée par le parti. Où est, Madame Vienne, votre politique sociale ? Où est le plan d'inclusion social ? Où sont les moyens financiers ?

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Un peu de patience.

M. Wesphael (Écolo). – Il y a plein d'associations aujourd'hui qui attendent leurs subsides récurrents et qui, objectivement, sont dans une situation extrêmement douloureuse. On est en droit d'attendre du parti socialiste une politique sociale plus ambitieuse que proposée actuellement.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Vous ne serez pas déçu.

M. Wesphael (Écolo). – On verra bien. Mais, en tout cas, un Plan Marshall qui met de côté, la politique sociale, c'est assez surprenant.

En outre, je m'interroge sur l'avenir du développement durable et de l'environnement. Ces aspects ont été relégués aux oubliettes de l'histoire de cette majorité qui n'est vieille que d'un an. Toutes les filières énergétiques vertes, associant économie et écologie, susceptibles de créer des dizaines de milliers d'emplois en Région wallonne, ont été complètement laissées à l'abandon.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Nous avions, à la base, 17 mégawatts, il y en a 150 aujourd'hui.

M. Wesphael (Écolo). – Oui, mais heureusement que la base décrétale et que les certificats verts étaient là, parce qu'en 40 ans de participation cdH-PSC, il n'y a pas eu un kilowatt vert.

Je vous lance un appel, Monsieur le Ministre-Président, pour savoir si vous êtes prêt à prendre en considération un certain nombre de mesures.

Je le répète, nous ne disposons pas de la vérité et cela va de soi pour tout le monde. Toutefois, ces mesures radicales me semblent être susceptibles d'améliorer la situation. Êtes-vous prêt à écouter l'opposition et à intégrer un certain nombre de ces propositions, y compris

en ce qui concerne la réforme de logement, du Code de la démocratie et des politiques à mettre en place dans le cadre du Plan Marshall ?

C'est la grande question que nous vous posons aujourd'hui, sans quoi, si le clivage traditionnel se poursuit, je ne donne pas cher du Plan Marshall. *(Applaudissements sur les bancs Écolo.)*

M. le Président. – La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, s'il est un homme qui, de son vivant, mérite qu'on lui érige un monument, c'est…

Non, ce n'est pas vous, Monsieur le Ministre-Président, qui n'arrêtez pas de protester de votre humilité.

C'est le sénateur Destexhe. Ce parlementaire, tel un prophète… *(Rires et rumeurs.)*

Ce parlementaire, tel un prophète a réussi, il y a quelques mois, à enclencher un phénomène rarissime en Wallonie : contester spectaculairement la pensée unique, au point de la renverser. Il a dit que la situation économique de la Région était catastrophique. Toujours comme un prophète, il a été très mal accueilli, y compris parmi les siens. Mais, miraculeusement, il a déclenché un séisme. Soyons très clairs. Ce n'est évidemment pas parce que M. Destexhe prêche un ultralibéralisme pur et dur que je propose de construire un monument à sa gloire, mais bien parce qu'il a abattu le discours économique politiquement correct, parce que ses écrits et ses paroles ont réveillé le président du PS.

Le président Di Rupo a compris le message du sénateur Destexhe et surtout qu'il était devenu impossible de cacher la situation et de gouverner dans l'autosatisfaction. Vint alors le plan Marshall, accouché aux forceps en présence des deux belles-mères du Gouvernement. Nous constatons, en passant, qu'après l'avènement de M. Di Rupo à la présidence du Gouvernement, le Gouvernement n'a plus qu'une seule belle-mère. Vinrent ensuite le drame de la Carolo et la démission du ministre-président.

Rassurez-vous, chers Collègues, je ne vais pas faire, devant vous, l'éloge du malheur salutaire et l'apologie de la vertu. Je m'abstiendrai de vaticinations éthiques. Rappelons cependant qu'*in tempore non suspecto*, mon collègue Petitjean avait déposé une proposition de décret visant à limiter le cumul des mandats politiques et économiques.

Bref, Monsieur le Président, vous avez été réclamé, plébiscité, acclamé comme le sauveur de la Wallonie, et du PS, spectacle grandiose et émouvant.

Permettez-moi, cependant, loin du fracas médiatique, de vous poser une question. Monsieur le Président, en tant que dirigeant du PS, vous êtes probablement le responsable politique le mieux informé de la situation réelle de l'économie wallonne. Est-il possible que vous n'ayez compris que tout récemment que le Gouvernement dirigé par le PS faisait fausse route ? J'ai peine à croire à cette prise de conscience tardive. D'autant plus que les leaders de la majorité se doivent d'étudier de près le point de vue de l'opposition.

Permettez-moi de vous rappeler qu'une grande partie des chiffres évoqués par le sénateur Destexhe ont été publiés et commentés par celui qui est actuellement votre Ministre Vice-président, dans un rapport publié un an avant la première note Destexhe, alors qu'il était dans l'opposition. La réalité de la situation wallonne apparaissait déjà, nue et tragique. Les médias étaient sous le joug socialiste et priés d'amplifier les effets d'annonce du Gouvernement. Le point de vue du député Antoine dissonait. Mais en tant que chef de groupe dans l'opposition, on lui a quand même accordé une interview à *Samedi première*.

Après avoir formulé une question, j'exprimerai deux souhaits.

Premièrement, profitons des événements récents et de l'air de liberté qui a flotté quelques semaines sur les médias pour leur rendre la liberté, pour arrêter le chantage aux subventions. Il faut, d'urgence, retirer l'encens de la bouche des thuriféraires, sans quoi ils nous précipiteront dans le culte de la personnalité.

Deuxièmement, retenons que si, aujourd'hui, il y a un espoir de salut, c'est parce que la pensée unique et le politiquement économique correct ont été battus en brèche. Osons appliquer cet enseignement à tous les chapitres de la politique.

Encore une réflexion : les hommes et les femmes politiques qui ont accompli de grandes œuvres dans les Gouvernements sont restés longtemps à la tâche. Je ne suis pas convaincu qu'annoncer qu'on restera ministre-président le temps qu'il convient ou qu'il faudra ou le temps nécessaire est de bon augure. Je pense que vous devez présider le Gouvernement jusqu'à l'expiration de la législature ou jusqu'à une éventuelle motion de défiance constructive.

Vous êtes, Monsieur le Ministre-Président, chargé de mettre en œuvre le plan Marshall. Mais, malheureusement, l'efficacité d'une grande partie de ce plan est tributaire des mesures fédérales qui rétablissent la compétitivité de la Belgique dans le cadre de la mondialisation. J'estime qu'à ce point de vue, ce qui vient d'être annoncé par le Gouvernement fédéral est tout à fait insuffisant et rend terriblement incertains les efforts que vont fournir les Wallons. Ceci ne m'empêche pas de souhaiter que la Wallonie se redresse, avec ou sans

deus ex machina, même au prix d'un sauveur, quitte à lui ériger, à lui aussi, un monument. *(Applaudissements sur les bancs du FN.)*

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, chers Collègues, tout d'abord, je tiens à remercier les membres du Parlement pour leur appréciation, tantôt positive, tantôt négative, et je vais me permettre de répondre assez brièvement à quelques éléments de leurs propos.

Tout d'abord, sans vouloir être discourtois, que l'opposition Écolo et MR me permette cette considération – et c'est vrai de tout temps – avec un retour dans l'opposition d'un peu plus d'un an, quelle régénération ! Le nombre de propositions, de projets, d'idées, la détermination, cela m'émeut. Cela m'émeut terriblement et je me dis parfois *«Mais, ont-ils gouverné un jour ? Pourquoi, durant cette période de cinq ans, ce qui n'est pas rien alors qu'ils étaient au cœur de l'exécutif, avec des leviers de commande, qui sont des leviers significatifs, avec autant d'idées, de projets et une telle volonté, n'a-t-on pas pu les faire aboutir ? »*. C'est vraisemblablement la règle et je reconnais, d'ailleurs, que certains propos n'ont pas été excessifs et, de mon côté, je ne voudrais pas l'être non plus.

Je voudrais remercier les membres de la majorité et dire – je le dirai tantôt pour certains propos de l'opposition aussi –, qu'il va sans dire, chacun jouant son rôle, le Parlement et le Gouvernement, que le Gouvernement ne sera certainement pas sourd aux suggestions formulées, en particulier par les membres de la majorité, mais, comme je viens de l'indiquer, à celles de l'opposition. Elle a son rôle et dans la mesure où nous avons affaire à une opposition constructive, je ne vois pas pourquoi nous ne tiendrions pas compte d'un certain nombre de suggestions qui seraient émises dans l'intérêt de nos concitoyens.

Permettez-moi de répondre sur certains aspects plus particuliers : les compléments de fonction de ministre-président et de président du PS.

D'abord, pour le MR, si j'ai bien compris ce que dit notre collègue, Serge Kubla – et peut-être ai-je mal compris et j'espère que j'ai mal compris pour lui – vous avez comparé ma situation à celle du ministre des Finances et vous avez dit qu'il était le ministre des bleus. Je prends note avec stupéfaction que, dans votre esprit, le ministre fédéral des Finances serait le ministre des libéraux ou de ceux qui s'y revendiquent. Voilà donc une nouvelle donnée politique majeure dans ce pays, tous ceux qui ne sont pas des libéraux doivent se sentir en très, très mauvaise position.

M. Kubla (MR). – C'est une caricature. *(Rires sur les bancs du MR.)* Mme Onkelinx ne représente pas les socialistes ? Mais bien sûr que si, allez ! C'est une caricature.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Tout qui, dans ce pays, n'est pas bleu doit se sentir menacé. Je trouve cette situation… *(Rumeurs sur les bancs du MR.)*

Je trouve cette situation, pour le moins, une situation nouvelle, extrêmement préjudiciable et j'espère simplement que j'ai mal entendu car il m'arrive parfois de ne pas bien entendre, surtout de mon oreille droite. *(Rires.)*

Je voudrais dire également à Écolo et à son représentant qui a pris la parole, qu'il est vrai que les fonctions complémentaires de président de parti et de ministre-président présentent des avantages et des inconvénients. Le principal inconvénient, permettez-moi de le dire avec humilité, c'est qu'il faut du temps et que je dois le trouver, outre mes week-ends, dans ma vie privée. Bon, oserai-je dire que j'agis en conséquence.

Les avantages, même si cela peut déplaire – et je comprends que cela puisse déplaire – c'est quand même de la cohérence. Dans ce pays où on a six Gouvernements, sept Parlements – et j'y reviendrai tout à l'heure à l'égard de certains propos tenus par le représentant Écolo –, ce n'est pas un luxe que de pouvoir travailler avec une certaine connaissance de ce qui se fait à d'autres niveaux de pouvoir du pays. Sans prétention, j'ai même le sentiment que c'est un avantage et que c'est, en tout cas, un élément positif, non seulement à l'intérieur du Gouvernement, mais surtout pour l'ensemble des Wallonnes et des Wallons.

Je voudrais dire aussi – et je ne veux pas être discourtois, ce n'est pas dans mon tempérament – quand j'entends les commentaires – et parfois les commentaires dans les médias sont bien plus acerbes que ceux que l'on entend à cette tribune – que je comprends que le mouvement Écolo ne puisse pas se faire à l'idée d'un président ou d'une présidente. Bon, il travaille avec un groupe pluriel. Très bien, c'est votre choix. Moi, je le respecte. Mais quand il faut évaluer l'efficacité, quand il faut évaluer le travail réalisé, quand il faut évaluer le chemin parcouru, permettez-moi de dire – et j'espère que je ne vous blesse pas – que, quand même, vous devriez faire une action rétrospective intérieure et vous poser la question si, parfois, dans votre propre mouvement, un peu plus de structuration, un peu plus de cohérence ne serait pas de l'intérêt de nos concitoyens. *(Applaudissements sur les bancs du PS.)*

Écolo, et je quitte le champ que je viens d'évoquer pour un autre domaine qui est, à mon sens beaucoup,

beaucoup plus grave. Je suis en totale, mais totale opposition par rapport à vos propos et votre concept selon lequel l'intérêt wallon et l'intérêt fédéral seraient contradictoires. Mes chers Collègues, je pense que c'est une erreur politique majeure !

Le Gouvernement fédéral est le Gouvernement de tous les Belges ! Mais enfin, de qui se moque-t-on ? Pensons-nous réellement que les Wallons se contentent de leurs propres attributions ? Pensez-vous réellement que les questions liées à la justice ne concernent pas les Wallons ? Tout ce qui concerne les soins de santé, cela ne concerne pas les Wallons ? Tout ce qui concerne les pensions, cela ne concerne pas les Wallons ? Mais de qui se moque-t-on ? Et quand on essaye de travailler en synergie avec le Gouvernement fédéral, c'est dans l'intérêt de tous ! Et singulièrement, des Wallons !

Et nous qui avons connu un reflux économique considérable, peut-être que nous avons grand intérêt à consolider l'action du Gouvernement fédéral. Quelle que soit sa majorité, je trouve que cette manière racrapotée de faire de la politique, de segmenter au nom d'une pseudo-vertu est inacceptable. Bien entendu, quand on dit le mot «cumul», personne n'en veut et je le comprends, et c'est respectable. Mais je vois derrière cela la segmentation qui conduit à rendre l'action politique inactive !

Pour moi, et je vous le dis comme je le pense, une femme, un homme politique, qu'il soit du Parlement wallon, du Parlement bruxellois, du niveau fédéral ou même d'un niveau européen, il doit connaître l'essentiel de l'ensemble des domaines, que ces domaines soient régionaux, que ces domaines soient communautaires, fédéraux ou internationaux. Enfin ! Quand quelqu'un vous pose une question sur l'enseignement ou sur les soins de santé, vous dites *«Ah! Non, moi, je suis parlementaire wallon! Je m'occupe de l'aménagement du territoire, je m'occupe de l'économie. Allez voir mon collègue ou ma collègue du Fédéral!»*. Et vous donnez peut-être une adresse et un numéro de téléphone. Mais, écoutez, ce n'est pas sérieux, n'est-ce pas.

Bien entendu, la Belgique fédérale est la Belgique fédérale, mais, enfin, n'est-il pas de la responsabilité de chacun de connaître l'ensemble des domaines, même si nous exerçons, dans la pratique, des pouvoirs tantôt législatifs, tantôt exécutifs sur une partie de ces domaines ! Et je dois dire au représentant Écolo qu'il a une vision très théorique et terriblement réduite de la politique.

J'en viens alors à la durée du mandat.

C'est vrai que je n'ai pas l'intention de quitter cette fonction tant que j'ai le sentiment d'être directement utile. Et je suis très touché par l'attachement des uns et des autres à la durée de la fonction. *(Rires.)* Je ne voudrais pas reprendre les propos de notre Collègue, le chef du groupe socialiste, M. Bayenet, mais à l'adresse du chef du groupe libéral – si j'ai bien compris – son intention est d'aller au bout de la législature dans sa fonction de chef de groupe … *(Rires.)*

M. Kubla (MR). – Pour avoir le plaisir de débattre avec vous !

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je vais simplement dire à M. Kubla que si telle était réellement son intention sincère car je l'ai vu s'exprimer avec détermination à la tribune …

M. Kubla (MR). – Comme vous.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Tout à l'heure, en aparté, tout à l'heure, en aparté, car je ne veux pas de déclaration publique, si telle est votre intention de rester jusqu'au bout de la législature …

M. Kubla (MR). – Je vous le dirai.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Oui, dites-le moi ! *(Rires et applaudissements.)* Cela va m'aider. Cela va aider le Gouvernement.

Pour ce qui concerne le plan Marshall, permettez-moi quand même de rendre à César ce qui appartient à César. Bien entendu, et je comprends que les caricatures soient aisées, mais c'est injuste de m'en attribuer la paternité. La réalité est tout à fait simple et je peux vous la raconter en quelques secondes, si le président me l'autorise.

Un jour, j'ai donné une interview à un quotidien néerlandophone et c'était une interview sur la Wallonie en général et j'ai expliqué un certain nombre d'éléments. L'une des phrases, c'était de dire que dans l'état actuel des choses, ce que l'on doit faire, et ce qui est en train de se faire, c'est finalement quelque chose qui ressemble à un type de plan Marshall et c'était quelques mots dans une interview qui a duré deux heures. La gazette intitule *«plan Marshall»* et, depuis lors, on ne parle que du plan Marshall. Mais qui a rédigé, qui a conçu le plan Marshall ? Bien entendu, Mme Milquet et moi-même y avons contribué, mais je voudrais rendre hommage à M. Van Cauwenberghe. C'est M. Van Cauwenberghe et l'ensemble du Gouvernement qui ont effectué le travail. Et c'est vrai que nous l'avons fait, non pas avec un esprit de belle-mère – et je suis très honoré d'être considéré comme une belle-mère, cela ne me gêne pas –, mais le problème n'était pas d'avoir des belles-mères ou pas, c'était un travail

collectif de la majorité sous la houlette du Ministre-Président.

Aujourd'hui, tenter de faire croire que c'était conçu je ne sais dans quel bureau, ailleurs que celui du Gouvernement, c'est totalement contraire à la vérité. Pour avoir participé des dizaines d'heures durant aux travaux avec Mme Milquet et M. Van Cauwenberghe, et l'ensemble des ministres du Gouvernement, je sais qui en sont les auteurs, ce sont les membres du Gouvernement sous la houlette de M. Van Cauwenberghe.

On dit que l'on aurait perdu du temps. Écoutez, soyons de bon compte, depuis la formation du Gouvernement, il y a un peu plus d'un an, je trouve qu'il y a eu des actions, à la fois décrétales et la mise en œuvre d'un certain nombre de propositions et de projets et, objectivement, cela se fait dans un délai qui est relativement rapide. Parce que, outre l'accord du Gouvernement, il y a eu ces plans stratégiques transversaux et c'était quelque chose de difficile. Le plan Marshall en est la quintessence. Je pense très sincèrement que, jusqu'à présent, le Gouvernement a effectué un travail dans des délais qui sont tout à fait raisonnables et nous entrons maintenant, c'est vrai, dans la phase qui est une phase beaucoup plus opérationnelle, beaucoup plus concrète et, d'ailleurs, le Parlement comme le Gouvernement, chacun en fonction de ces attributions, vont devoir contribuer à cette mise en œuvre concrète.

J'ai entendu aussi quelques critiques selon lesquelles, on ne s'occuperait pas de l'environnement, de l'énergie. M. Antoine vous a interrompu et s'est exclamé. Mais enfin, il a quand même raison. Le Ministre de l'Énergie durant cinq ans a été membre d'Écolo et c'est d'ailleurs une personnalité de grande qualité. Il a agi du mieux qu'il pouvait. Mais, ciel ! Pourquoi, tout d'un coup, ce Gouvernement se désintéresserait de la chose et pourquoi n'avez-vous pas la force d'évaluer ce qui s'est fait alors que vous étiez aux commandes, durant cinq ans. Ce Gouvernement évaluera son action au terme des cinq ans de législature.

Je peux vous dire, par goût personnel, et par décision du Gouvernement, c'est clair que la dimension environnementale, la dimension du développement durable est une dimension transversale permanente. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute, même si je sais qu'il est aisé pour les uns et les autres de faire croire qu'ils sont les représentants après Dieu de ces concepts de développement durable.

Je voudrais aussi vous dire que cette évocation caricaturale des 12, 15, 20 mandats rémunérés – et j'ai été très attentif aux émissions de télévision – m'a, je vous l'avoue, déçu dans la manière de l'exprimer. On a vu sortir comme cela en parlant de mandats rémunérés, des chiffres : 10, 12, 15, 25, 30. Je vous avoue que j'ai été effrayé parce que j'ai cru qu'il y en avait encore.

Donc, j'ai demandé la liste en commençant par la mienne, d'ailleurs. C'est vrai que dans les 12, 15, 20, on trouve parfois «Les amis de la nature» – qui est quand même une association importante –, les aveugles de tel ou tel endroit, l'association sportive «du Pic et du plat» – cela, c'est très local –, les associations pour lesquelles une fonction vous oblige à être membre et je me rends compte que la plupart sont bien entendu des fonctions gratuites. Certains sont même membres d'université, d'un conseil d'administration, etc. On peut trouver que c'est excessif et je reconnais qu'il faut une certaine limite. Je suis en train de faire un *screening* tout à fait particulier, mais j'ai trouvé très peu de gens dans cette situation. Peut-être en existe-t-il, je n'en disconviens pas, et la question c'est : va-t-on les réduire ? Oui, d'une manière formelle, par un décret qui va autoriser le Gouvernement à prendre un certain nombre de décisions et le Gouvernement, comme Jean-Claude s'y était engagé, prendra les décisions pour qu'il y ait une stricte limitation.

J'ai entendu aussi des critiques sur les zones franches. Cette fois-ci, on dit que l'on aurait tantôt saupoudré, tantôt trop réduit. Écoutez, il y a eu des critères objectifs, une approche statistique présentée par les experts et les zones ou les pôles retenus, ce sont, par exemple, Verviers, Liège, Charleroi, Mons et Soignies. On ne peut pas dire que ce ne sont pas les lieux où il y a un maximum de problèmes.

Quant à la dimension sociale qui manquerait… Mais, non, elle ne manque pas ! La preuve en est, c'est qu'elle nous occupe d'une manière intense et que vous en connaîtrez toutes les dispositions, mais quand même… Tout le monde, tous les acteurs, les patrons, les syndicats, entre autres, nous demandaient de sérier les problèmes, d'établir une hiérarchie dans les priorités. Tout est important, mais on est bien forcé de faire une hiérarchie dans les priorités. Quand le Gouvernement, sous la houlette de Jean-Claude Van Cauwenberghe, décide que c'est la création d'activités qui constitue l'élément essentiel, c'est dans la continuité de ce que l'on avait fait durant la législature précédente, et c'est normal. Et je voudrais rappeler aux uns et aux autres que, bien entendu, la dimension sociale est fondamentale. Permettez-moi de vous dire que j'en suis plus que conscient. Mais la Wallonie a connu ce phénomène dramatique, qu'avec la perte des entreprises capitalistiques, lourdes, elle a perdu non seulement des dizaines et des dizaines de milliers d'emplois, mais, en parallèle, des milliers de petits entrepreneurs qui étaient des sous-traitants de ces grandes entreprises. Et c'est clair que, d'un seul coup, nous avons perdu toute la classe d'entrepreneurs qui créaient, en fait, la multiplicité de l'action et

qui créaient cette valeur ajoutée. C'est là que se trouve le cœur du problème. Durant des décennies, on a vu s'éteindre en grande partie cette force qui est celle qui permet justement d'avoir un développement tonique, comme on l'a notamment en Flandre.

Dans la hiérarchie des priorités – M. Kubla ne m'en voudra pas, cela n'a rien à voir de libéral, rien, c'est simplement un constat pragmatique de la situation – nous devons tous ensemble aider à la création d'activités. Mais c'est très compliqué parce qu'il n'y a pas que les mentalités, il y a les conditions à créer et personne ne détient la vérité, pas plus ce Gouvernement-ci, que le Gouvernement précédent ou que quiconque d'entre nous. C'est un travail collectif, un travail de longue haleine, mais c'est bien là que se situe la priorité des priorités.

Dès lors, entendre qu'on nous reproche de sérier les problèmes, d'établir une hiérarchie, d'identifier clairement ce que nous devons faire, permettez-moi de vous dire que c'est quelque chose qui me semble déplacé.

Je voudrais également dire que pour l'esprit d'entreprise, sous le précédent Gouvernement, il y a eu beaucoup de travail entrepris. Reconnaissons que ce travail doit être poursuivi et recentré. C'est le sens du travail du Gouvernement actuel. Il y avait eu vos projets du 4 x 4 et cela avait donné un certain nombre de résultats. Il y a eu aussi une grande dispersion, notamment dans l'animation économique où on n'a pas, à l'époque, réduit comme on le souhaitait le nombre d'acteurs. Aujourd'hui, il ne s'agit pas uniquement de coordonner.

À la question *«Va-t-on réduire ?»*, ma réponse est oui. C'est clair que si c'était uniquement coordonner, c'est insuffisant. Et il faut pousser à des restructurations, à des collaborations et si vous voulez que je vous dise le fond de mon idée, comment ? Par le robinet financier. Et on discutera, on dialoguera avec les acteurs locaux, mais c'est clair qu'il faut une réduction parce que sur un territoire comme celui de la Wallonie, une septantaine d'organisations qui s'occupent d'animation économique, cela me semble quelque chose de dérisoire, et pour prendre une image – et je ne veux faire ni plaisir, ni déplaisir à qui que ce soit – c'était ma mère qui le disait *«Quand il y a beaucoup de coqs, il ne se fait jamais jour.»*. En l'occurrence, comme il y a 70 institutions qui s'occupent d'animation économique, il y a pour moi une réelle difficulté de cohérence et d'action.

Pour ce qui concerne toutes ces questions liées au logement et singulièrement au logement social, le Ministre et Vice-président du Gouvernement a longuement expliqué la position du Gouvernement. Je n'y reviendrai pas.

Je voudrais simplement dire que j'entends des critiques s'élever, et sur les cas ponctuels, ces critiques sont justifiées et méritent réellement que nous prenions des positions extrêmement fermes. Mais, bon, pourquoi continuer à faire croire que la situation ne serait pas maîtrisée par le Gouvernement alors que l'on voit l'évolution des choses. Je pense que c'est contraire à la vérité.

Je cite avec satisfaction plusieurs éléments.

Premièrement, le ministre du Logement a fait un rapport, non seulement un rapport de synthèse sur tous les audits, mais a remis tous les audits, donc, la transparence est totale.

Deuxièmement, la Commission du Logement a décidé d'élaborer un rapport spécial et de faire en sorte qu'il y ait des propositions dans des délais raisonnables et je pense que c'est le travail parlementaire.

Cette manière d'agir permet bien sûr d'éviter tout chevauchement avec la justice et je ne doute pas de la sincérité de M. Kubla quand il dit *«Non, je ne veux surtout pas toucher aux questions liées à la justice.»*. Mais parfois, sans le vouloir, on y touche et on enfreint des procédures et on rend la situation beaucoup plus difficile. Ce serait d'autant plus préjudiciable si les actes sont réellement aussi graves qu'on ne le dit, il faut laisser à la justice le soin de travailler et, bien entendu, de sanctionner. Par ailleurs, reconnaissez que le Gouvernement a pris ses responsabilités et que nous allons continuer à les prendre.

Mes chers Collègues, faisons-le dans le respect de la séparation des pouvoirs, entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Soyez assurés que pour notre part, au Gouvernement, nous le ferons avec une certaine sagesse, mais avec détermination. Nous le ferons d'une manière rapide. On a la notion de l'urgence, mais pas de la précipitation car j'ai vu dans d'autres dossiers, que je ne voudrais pas citer, au cours de ma carrière politique, des emballements parlementaires se soldant après par des coûts exorbitants et par une complication sur le terrain qui n'avait rien à voir avec ce que l'on avait connu avant même que l'on ait telle ou telle commission d'enquête.

Pour ce qui concerne la démocratie locale, j'ai également entendu les critiques de notre collègue, M. Kubla. Sans vouloir, là non plus, être désagréable, mais quand même, je me souviens, il n'y a pas si longtemps de cela, d'une campagne, qui avait d'ailleurs provoqué chez moi une intense réflexion, à propos de l'élection directe du bourgmestre. Finalement, à titre personnel, je m'étais dit que ce n'était pas une mauvaise idée. Puis, on s'est rendu compte très vite que, bien entendu, celui qui était le plus connu risquait d'être élu et que nous avions, dans nos communes, des traditions diverses et que dans cette

élection directe, ce n'était pas la formation politique, qui est la plus importante de la Communauté française, qui allait le plus en souffrir.

Deuxièmement, j'ai également constaté, après une étude attentive des propositions, qu'il y avait deux risques.

1. Que si on devait travailler à deux tours, personne ne pouvait dire le résultat du premier et nous avions des exemples en France qui montraient que l'on était parfois très surpris.

2. Qu'il fallait purement et simplement faire déplacer nos concitoyens deux dimanches, à une distance peut-être de deux semaines, pour aller aux urnes.

Et, manifestement, une fois l'analyse faite, on se rendait compte que nos concitoyens souhaitaient, bien sûr, pouvoir élire plus directement leur bourgmestre, mais que le prix à payer était peut-être un prix considérable.

L'actuelle majorité reprend le dossier, formule des propositions et cela a au moins le mérite d'être des propositions faisables qui allient à la fois une plus grande légitimité du bourgmestre et, en même temps, qui garantissent une majorité à ce bourgmestre pour exercer ses attributions et, à la majorité du collège, de travailler en s'appuyant sur son conseil communal.

Là aussi, il n'y a pas une et une seule bonne solution. Là aussi, on peut bien sûr entendre et prendre en considération un certain nombre de choses. Mais reconnaissons que l'on franchit un pas. Bien entendu, ce n'est peut-être pas le pas le plus parfait, mais je crois que le plus parfait n'existe pas et que, en la matière, ce que nous devons faire, c'est trouver un mécanisme qui est faisable, qui garantit une certaine stabilité des majorités communales. Et à la question de savoir si toutes les dispositions vont être mises d'application immédiatement, je réponds oui. La plupart seront mises d'application immédiatement. Il y a toute une série de dispositions – et on le verra – qui seront d'application.

Faut-il pour cela tout bousculer et considérer qu'un an, c'est vraiment maintenant insupportable ? Les sociétés humaines existent depuis des millénaires quant à la Belgique, même avec sa dimension que nous connaissons, elle est là depuis 175 ans et la Région wallonne, depuis 25. Une année en plus pour aboutir à des résultats qui soient des résultats très convenables et qui permettent une clarification, moi, à titre personnel, je ne confonds pas – je le dis pour la deuxième fois – urgence et précipitation.

Je note aussi – et j'en termine – votre intérêt, Monsieur Kubla, pour contribuer finalement à ce que la situation s'améliore. Je dois dire que c'est peut-être ce que je retiens. Au-delà de vos critiques, que l'on peut comprendre en tant que membre de l'opposition, ici, j'ai bien senti, vous connaissant et connaissant les membres de votre groupe, que derrière ces mots parfois trop directs, se cache une volonté d'être constructif. En tout cas, soyez assuré que, dans la mesure où l'on veut travailler d'une manière constructive, nous n'avons aucune difficulté à partager un certain nombre de considérations avec l'opposition, et singulièrement avec votre groupe.

J'en termine, mes chers Collègues, avec les deux derniers aspects qu'on aurait oubliés, mais nous n'avons rien oublié, sans être prétentieux. J'ai voulu utiliser un minimum de temps pour vous laisser de l'espace. J'ai parlé six minutes, vous avez parlé 20 minutes, Monsieur Kubla, ce qui vous a quand même permis de développer …

M. Kubla (MR). – Vous êtes largement en train de vous rattraper. *(Rires.)*

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Oui, mais cela vous a permis de développer pas mal d'idées.

Simplement, par rapport à Bruxelles – outre le fait que je rencontrerai le Ministre-Président, Charles Picqué, vendredi –, très clairement, les synergies entre Bruxelles et la Wallonie sont indispensables et on accorde un grand prix à la solidarité francophone et à la défense de tous les francophones. Et les Wallons seront plus forts dans une défense des francophones, même si la question se pose essentiellement à Bruxelles. Notre intention est de travailler dans le respect des institutions, dans le respect de la Belgique fédérale, dans une synergie intelligente avec Bruxelles.

Quant à la Communauté française, j'ai ici une liste extrêmement détaillée de ce que nous faisons. Outre le fait qu'il y a des ministres qui appartiennent aux deux Gouvernements, nous avons toute une série d'actions en commun. Et là aussi, que ce soit dans le domaine de la recherche scientifique, que ce soit dans le domaine de la formation ou que ce soit dans le domaine de l'école, nous devons rechercher des synergies.

Et je me permets d'insister encore une fois, comme je l'ai fait à l'égard du Gouvernement fédéral, quand on parle de plan Marshall, de relance économique, on n'imagine pas un seul instant que l'on ne travaille pas en parallèle au niveau des établissements scolaires, depuis l'enseignement fondamental jusqu'à l'enseignement universitaire. C'est clair que les écoles qui sont sur le territoire wallon ont un rôle déterminant à jouer dans la relance du plan Marshall, même si celui-ci, sur le plan formel, relève d'avantage de ce Parlement et du Gouvernement, mais on doit travailler en synergie. Les enfants qui vont dans les écoles financées par la Communauté française, ce sont les nôtres.

En quoi devons-nous considérer qu'il y a là des barrières infranchissables ? Je ne veux pas discuter de questions institutionnelles, pour le moment. Je crois qu'il faut que l'on se limite, à cette double question légitime que vous vous posiez, et la réponse est bien entendu positive : nous travaillerons avec Bruxelles dans une synergie la plus positive possible et avec la Communauté française.

Voilà, mes chers Collègues, Monsieur le Président, les Wallonnes et les Wallons ont, je pense, besoin d'optimisme et peut-être que l'optimisme passe aussi par une classe politique un petit peu plus optimiste. L'optimisme parce que les Wallons possèdent des atouts considérables, une histoire remarquable, que les Wallonnes et les Wallons sont des travailleurs et des travailleuses compétents et généreux. Et je dirai qu'avec eux, nous entendons travailler. Alors, puisqu'il y a eu une citation tout à l'heure, je citerai Alain : *«L'optimisme est une question de volonté.»*. Et croyez bien que de l'optimisme, le Gouvernement en regorge. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, chers Collègues, une brève réplique.

Je préférais presque la réponse à l'exposé. Il y avait un peu plus de tonus, on voyait un peu plus clair dans certaines orientations, mais vous avez convenu vous-même que vous avez volontairement réduit le temps de parole au départ pour nous laisser de la place, soyez-en remercié.

Permettez-moi de vous dire d'abord que vous êtes assez extraordinaire dans le genre jongleur. Parce que, venir nous dire *«Quand vous étiez au Gouvernement, en cinq ans, qu'avez-vous fait ?»*.

Je pourrais d'abord commencer par vous répliquer «*Si on en est là aujourd'hui, c'est parce qu'il y a un parti qui, depuis 17 ans, domine sans interruption la vie politique wallonne.*». C'est le vôtre. Vous êtes incontournables dans une série de dossiers. Ici, pour cette législature, pas de majorité démocratique sans vous. Vous le savez.

Vous avez, un peu partout, dans les pararégionaux, des hommes de confiance. Vous avez une puissance qui marque le Wallonie. Et quand nous étions au Gouvernement, on a eu des propositions auxquelles, souvent, était opposé un frein et le frein venait de chez vous.

Quand on a voulu toucher aux provinces, *«Halte !»*. Les députés permanents se sont réunis et ont montré qu'ils avaient des troupes derrière eux. Pas question. Marche arrière.

M. Bayenet (PS). – Le pire n'était pas là. *(Rires.)*

M. Kubla (MR). – Les intercommunales… ! *(Rumeurs.)* Monsieur Bayenet, ne m'obligez pas à un débat plus cruel avec vous, de grâce. Vous avez fait une intervention très *ad hominem*, j'essaye de rester au plan des principes.

M. Bayenet (PS). – Oui, mais vous oubliez, vous tapez toujours sur les mêmes.

M. Kubla (MR). – Mais non, je dis simplement que nous étions prêts à faire des modifications de compétences provinciales et que l'on a eu un refus qui s'est mis en place, orchestré par les députés permanents, et peut-être que M. Pire était dedans. Pourquoi pas. Mais manifestement, ceux qui ont été entendus, ce sont les députés permanents socialistes qui ont poussé au blocage.

Nous avons voulu aller jusqu'à la suppression totale d'un certain nombre de taxes, arriver à 0 % pour la transmission d'entreprises. Blocage, à l'époque, du Ministre des Finances Daerden. *«Ce n'est pas possible, on ne peut pas donner la gratuité.»*. On l'a donné maintenant. N'étions-nous pas demandeurs à l'époque ? Bien sûr, mais il y a eu frein.

Et je pourrais multiplier les exemples de propositions qu'aujourd'hui, vous vous enorgueillissez de mettre sur les tables du Parlement et qui, à l'époque, avaient déjà été pressenties, suscitées dans le Gouvernement et n'avaient pas été acceptées.

Là où vous avez porté un peu loin la caricature, c'est sur M. Reynders. M. Reynders a, je pense, non seulement suffisamment d'expérience, mais suffisamment d'éthique pour être un ministre des Finances équitable pour tous. Il n'y a pas de traitement préférentiel fiscal pour les bleus, je peux vous dire que c'est plutôt le contraire.

Par contre, il est clair, comme Mme Onkelinx au Gouvernement, que lorsqu'il participe à une discussion, il représente les idées libérales et Mme Onkelinx les idées socialistes. Quand vous présidez votre Gouvernement, ici, vous n'êtes plus le Président du parti socialiste et la tendance socialiste est incarnée par votre vice-Président, M. Daerden. Vous allez devoir, comme votre prédécesseur l'avait fait avec sa convivialité, faire en sorte qu'un consensus s'établisse. Vous ne serez pas un porte-parole d'un parti. Vous ne pouvez pas, c'est votre rôle qui impose cela. Tandis que M. Reynders, quand il est au Gouvernement ou au Kern fédéral, il a parfaitement le droit de dire «*En ce qui concerne le point de vue libéral, voilà ce que je pense.*». Mais, pour vous, je pense qu'il deviendra difficile de dire «*Voilà le point de vue socialiste.*».

Vous êtes d'ailleurs tellement mal à l'aise dans cette situation que vous avez nommé un porte-parole qui vient «s'ajouter» à M. Bayenet et qui va, dans les débats, pour vous éviter d'avoir une casaque trop rouge, porter la discussion au nom de votre famille politique.

En ce qui concerne les rapports avec le Gouvernement fédéral, j'ai toujours eu cette cohérence de considérer qu'il y avait complémentarité. Mais puis-je vous dire que c'est, aujourd'hui, le cdH qui, sans cesse, met en opposition le Régional et le Fédéral, parce qu'il est dans l'opposition par rapport au Fédéral ? Chaque fois qu'il peut, il dit : *«Ce sont de mauvaises mesures, vous n'allez pas accepter cela.»*. C'est vous, Monsieur Antoine, et les vôtres qui avez naturellement ce discours, alors qu'en ce qui nous concerne, tenus peut-être par une loyauté à l'égard de nos ministres, nous avons tendance à accepter la cohérence.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Avez-vous entendu les propos de Mme Milquet, ce matin ?

M. Kubla (MR). – Ah oui ! Elle a changé depuis peu de temps et c'est lié à votre voisin. C'est ma conviction profonde.

Dernière chose puisque je vois que les secondes s'écoulent, Monsieur le Ministre-Président, reconnaissez que durant ce début de législature, vous vous êtes impliqué en tant que président infiniment plus que vous ne l'avez fait précédemment. Vous qui convoquiez par le passé des réunions de majorité, je me demande ce que cela va donner demain. Qui va convoquer le Gouvernement ? Mme Milquet va-t-elle entrer en action ou bien allez-vous prendre un vice-président socialiste pour dire : *«Voilà la nouvelle belle-mère du Gouvernement et je viens au rapport.»* ? Je n'ose imaginer la situation que vous allez vivre parce que vous avez créé d'autres mœurs en faisant en sorte que les présidents de parti cornaquent le Gouvernement. Maintenant, vous ne savez plus sur quelle chaise vous asseoir.

Nous verrons tout cela. Je vous donne un rendez-vous – bien sûr, vous pouvez le rejeter d'un revers de la main comme vous avez rejeté la commission d'enquête – dans 200 jours. Essayons dans 200 jours, de faire le point sur les résultats qui auront été engrangés, sur les décisions qui auront été prises, sur la mise en œuvre d'outils, sur les coordinations devenues fusions ou suppressions. C'est un rendez-vous clair et net, c'est aussi celui-là que les Wallons vous donnent. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

M. le Président. – MM. Bayenet et de Lamotte m'ont fait savoir qu'ils ne souhaitaient pas répliquer.

La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, j'aurai juste trois observations en réaction à la réponse du Ministre-Président et en tant que porte-parole écolo – puisque, manifestement, il était plus facile de m'appeler porte-parole écolo que Bernard Wesphael.

Cela étant, il me semble important de relever trois éléments significatifs. Le premier, Monsieur le Ministre-Président, c'est que j'ai la conviction intime que vous aurez des difficultés à occulter l'amour fou – et cela vous honore – que vous avez pour votre commune en 2006, lorsque vous conduirez la liste, en regard des enjeux wallons dont vous occupez aujourd'hui un poste clé et de votre situation de président. Ce n'est pas une attaque personnelle mais un constat physique. Probablement avez-vous une excellente forme, et je vous le souhaite vivement, mais il faut être un peu plus encore qu'un surhomme pour exécuter autant de mandats significatifs. Nous n'y croyons pas et nous ne pensons pas que cela puisse être durable, même si nous considérons l'enjeu extrêmement important.

Nous n'avons pas abouti, sous la précédente législature, à un certain nombre de réformes. Effectivement, lorsque nous avons proposé le décumul intégral de la fonction politique, par exemple, nous avons eu une fin de non-recevoir, en particulier du parti socialiste. L'objectif, ce n'était pas de supprimer tous les mandats politiques, mais d'aller vers une diminution drastique.

Quant au *Moniteur* et au relevé des mandats rémunérés, j'ai une autre lecture et je pense qu'elle est un peu plus large que la vôtre. Ce qui me semble important, ce n'est pas de dire que la Région wallonne est en opposition par rapport au Fédéral, c'est de dire que lorsqu'il y avait un Ministre-Président pour la Wallonie – qui était M. Van Cauwenberghe, et lorsque l'État fédéral a voulu, lors du budget précédent, nous pomper énormément d'argent, notre Ministre-Président a permis une négociation forte avec le Fédéral qui a fait en sorte que la Région wallonne ne soit pas trop perdante. Aujourd'hui, vous allez devoir défendre un budget fédéral et son équilibre et un budget wallon pour le plan Marshall. Oui aux coopérations entre Régions et l'État fédéral, mais dans votre situation, cela ne me semble pas du tout tenable.

Je vous donne rendez-vous non pas dans 200 jours, mais dans quelques jours pour voir si vous êtes susceptible de prendre en considération nos propositions pour une Wallonie de transformation et pas d'immobilisme. *(Applaudissements sur les bancs Écolo.)*

M. le Président. – La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN). – Monsieur le Ministre-Président, vous n'avez pas répondu à ma question que je vais

formuler autrement. Le Sénateur Destexhe vous a-t-il alerté ? Vous n'êtes pas obligé de répondre, cela va de soi.

Vous avez aussi critiqué la segmentation entre les niveaux fédéral et régional. Avec mes collègues FN, je souhaite que votre volonté d'éviter la segmentation s'impose également au niveau wallon pour soigner sérieusement le mal wallon, celui des baronnies et des clochers.

Et loin de l'idée de segmentation, j'ai regretté l'insuffisance des mesures adoptées par le Gouvernement fédéral en matière de compétitivité. Dans le cadre de la mondialisation, il faut évidemment défiscaliser comme prévu dans le plan Marshall. Il est très intéressant de devenir compétitif par rapport aux deux autres Régions, mais il est de la plus haute importance que Wallons, Bruxellois et Flamands soient ensemble en mesure de supporter le choc de la mondialisation.

Pour terminer, je souhaite préciser ma pensée concernant les belles-mères. Vous êtes aujourd'hui, Monsieur le Président, gendre et belle-mère. Encore un exploit à votre actif. *(Applaudissements sur les bancs du FN.)*

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

PROJETS DE MOTION

Dépôt

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt de deux projets de motion déposés en conclusion de la Déclaration du Ministre-Président du Gouvernement wallon et le débat qui a suivi.

La première motivée, signée par MM. Kubla et Consorts (Doc. 249 (2005-2006) - N° 1), est libellée comme suit :

«Suite à la désignation d'un nouveau Ministre-Président et animé par la volonté de voir le redressement de la Wallonie enfin mis en œuvre au plus vite, le groupe MR du Parlement wallon :

– regrette le temps perdu jusqu'à présent dans une multiplication de plans stériles ;

– réclame la mise en œuvre effective dans les deux cents jours des mesures nécessaires au renouveau de la Wallonie y compris en matière d'esprit d'entreprise ;

– appelle à la transparence éthique et à des réformes profondes des méthodes de gouvernance ;

– insiste pour la mise en place d'une commission d'enquête chargée de faire toute la lumière sur les dysfonctionnements apparus dans le secteur du logement social en Wallonie.».

La seconde pure et simple, signée par MM. Bayenet et Consorts (Doc. 248 (2005-2006) - N° 1), est libellée comme suit :

«Le Parlement wallon,

après avoir entendu la Déclaration du Ministre-Président du Gouvernement wallon et le débat qui a suivi,

accorde sa confiance au Gouvernement wallon et passe à l'ordre du jour.».

Je vous propose de voter ultérieurement sur ces projets de motion.

PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE POUR LES MATIÈRES RÉGLÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION, DÉPOSÉE PAR MM. BAYENET ET CONSORTS (Doc. 147 (2004-2005) - N°s 1 et 2)

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret visant à la simplification administrative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Bayenet et Consorts.

Je souhaite rappeler aux membres que conformément à l'article 50, alinéa 2 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, les membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Tillieux, rapporteur.

Mme Tillieux, rapporteur. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, le jeudi 22 septembre 2005, la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité, s'est réunie en séance publique de Commission afin de se prononcer sur la proposition de décret déposée par MM. Bayenet et Consorts, visant à la simplification administrative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution.

Dans son exposé, M. Bayenet a indiqué que la proposition de décret fait suite au décret-programme de

relance économique et de simplification administrative (décret Resa), adopté par le Parlement wallon le 3 février 2005.

L'objectif de la proposition de décret est de compléter le décret Resa, en étendant les mesures de simplification administrative prévues dans ce décret aux matières transférées par la communauté française à la Région wallonne en vertu de l'article 138 de la Constitution.

«Grâce à ce texte, a ajouté M. Bayenet, *la sécurité juridique du décret Resa sera désormais assurée.».*

M. Mathen a rappelé que lors des débats portant sur le décret-programme, le MR avait signalé les risques d'insécurité juridique en ce qui concerne les matières transférées.

Les articles 1er à 4 n'ont fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Les articles 1er à 4 ainsi que l'ensemble de la proposition de décret ont été adoptés par 6 voix et 2 abstentions.

M. Mathen a justifié l'abstention de son groupe par sa position vis-à-vis du décret Resa.

À l'unanimité des membres présents, la confiance a été accordée au rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Je termine en ajoutant que les détails de la Commission du 22 septembre sont repris dans le rapport écrit. *(Applaudissements sur les bancs du PS.)*

M. le Président. – Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. Mathen (MR). – Monsieur le Président, comme l'a rappelé Mme Tillieux dans son rapport, nous avions, à plusieurs reprises, signalé, lors des discussions dans le cadre du décret Resa, qu'il était nécessaire d'avoir deux décrets séparés.

Comme l'a dit Mme Tillieux, c'est vraiment *in fine* que la majorité a accepté ces remarques et que cette proposition de décret est arrivée. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus en commission.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose à présent de passer à l'examen des articles de la proposition de décret visant à la simplification administrative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution.

«**Article premier**

Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, certaines matières visées aux articles 127, § 1er, et 128, § 1er, de celle-ci.»

– Adopté.

«**Art. 2**

Le Gouvernement est habilité, par voie d'arrêté, à abroger, à compléter, à modifier, à remplacer les décrets existants, dans le but de simplifier les rapports entre les usagers et l'administration.

A cette fin, il peut :

– revoir la liste et les modalités de production des pièces justificatives exigées à l'appui d'une demande formée en application d'un décret ;
– revoir les règles relatives aux délais qui s'appliquent à la mise en œuvre de procédures organisées par un décret ;
– revoir les règles relatives aux délais de consultation institués par un décret et, notamment, prévoir la possibilité de consultations d'urgence, lesquelles doivent faire l'objet d'une motivation spéciale ;
– revoir les modalités de paiement en vigueur dans des procédures instituées par un décret ;
– revoir les modalités de transmission de documents instituées par un décret.»

– Adopté.

«**Art. 3**

Les arrêtés visés à l'article 2 doivent être pris dans les dix-huit mois qui suivent l'entrée en vigueur du décret-programme de relance économique et de simplification administrative du 3 février 2005.

Les arrêtés, accompagnés le cas échéant de l'avis de la section de législation du Conseil d'État et des textes des projets qui ont été soumis à l'avis de la section de législation du Conseil d'État, sont communiqués avant leur publication au *Moniteur belge* au Président du Parlement wallon.

À défaut d'avoir été ratifiés par décret dans les dix-huit mois de leur entrée en vigueur, ces arrêtés sont abrogés de plein droit.»

– Adopté.

«**Art. 4**

Le présent décret entre en vigueur dix jours après sa publication au *Moniteur belge*.»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

La séance est suspendue jusqu'à 14 heures 30 minutes. Nous reprendrons nos travaux par les questions d'actualité.

– *La séance est suspendue à 12 heures 21 minutes.*

– *La séance est reprise à 14 heures 31 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est reprise.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 72 du règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité auront lieu en ce début de séance.

**QUESTIONS
DE Mme CASSART-MAILLEUX,
SUR
«LES PROBLÈMES RENCONTRÉS
PAR L'OFFICE DES PRODUITS WALLONS (OPW)»,
ET DE M. FURLAN,
SUR
«LA GESTION DU DOSSIER DE L'OFFICE
DES PRODUITS WALLONS (OPW)»,
À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité de Mme Cassart-Mailleux, sur «les problèmes rencontrés par l'Office des produits wallons (OPW)», et de M. Furlan, sur «la gestion du dossier de l'Office des produits wallons (OPW)», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.

Comme d'habitude, lorsqu'il y a deux orateurs, chacun intervient pendant 3 minutes et l'un après l'autre. Le Ministre a 6 minutes pour répondre, maximum. Puis, les deux orateurs ont chacun 1 minute de réplique.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour 3 minutes.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je pense que nous sommes déjà venus, à maintes reprises, ici dans l'enceinte, pour discuter du problème de l'OPW qui, dans le courant du mois de mars et du mois d'avril, était essentiellement lié à des problèmes financiers ou à des problèmes de justification de dépenses qui étaient à l'ordre du jour.

Mais, quelle fut ma stupéfaction, la semaine passée, quand vous avez annoncé que vous avez transmis le dossier au Parquet de Charleroi et qu'il y avait des éléments nouveaux. C'est la raison pour laquelle vous avez transmis le dossier – c'est du moins ce que vous avez annoncé à *BEL-RTL* – et donc, voilà un peu les questions que je me pose et auxquelles je voudrais, aujourd'hui, avoir des réponses.

Quels sont les éléments nouveaux qui sont arrivés sur la table ? Je pense que si vous avez transmis le dossier au Parquet de Charleroi, ce sont des éléments gravissimes ou d'une ampleur assez conséquente pour que vous puissiez transmettre un tel dossier.

Je me demande aussi, en tant que Ministre de tutelle, quels sont les moyens d'action que vous allez mettre en œuvre par rapport à l'OPW et maintenant comment allez-vous voir l'avenir dans un court délai ?

Vous avez transmis le dossier au Parquet de Charleroi (je ne donne aucun avis là-dessus), mais je voudrais savoir la raison pour laquelle vous avez médiatisé ce problème. Est-ce pour mettre, le parti avec lequel vous êtes en coalition dans le Gouvernement, en minorité ou un peu en difficulté ? Ou alors, est-ce pour détricoter ce que votre prédécesseur a fait jusque maintenant ?

Le troisième volet de ma question s'orientera dans le sens où l'OPW est intervenu pas mal dans la presse aussi et on y apprend que des lettres recommandées vous ont été envoyées à maintes reprises et elles n'ont reçu aucune réponse. Je me demande quelle va être votre position face à ce problème. Je voulais vous dire aussi que, malgré tout, l'OPW a aussi un rapport de réviseur d'entreprise stipulant qu'il n'y a aucune irrégularité. Je voudrais bien savoir quels sont les éléments nouveaux de ce dossier pour que vous ayez pu le transmettre au Parquet de Charleroi et je voudrais bien une réponse concise par rapport aux trois questions que je vous ai posées pour que l'on puisse avancer dans ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Furlan, pour 3 minutes.

M. Furlan (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, les débats sur l'OPW se sont tenus à maintes reprises dans l'enceinte de ce parlement, comme l'a rappelé d'ailleurs ma Collègue. Je pense que depuis mars, on vous interroge sur le sujet. Et puis, inévitablement et comme cela se passe, le sujet a dérivé dans la presse et maintenant, vous avez choisi d'ester en justice.

Je ne vais pas évidemment vous interroger sur le fond du dossier. Je pense que l'affaire étant en justice, il appartiendra à chacune des parties de développer ses arguments, mais je vais vous poser deux questions.

Au niveau de la gestion politique de ce dossier. Entre le mois de mars, date à laquelle on a commencé à vous interpeller, et vous questionner sur ce dossier et la date à laquelle vous choisissez d'ester en justice, quelle a été votre gestion du dossier ? Qu'a fait votre représentant, finalement, au sein de l'OPW ? Qu'avez-vous fait personnellement ? On fait état de plus de 17 courriers émanant de l'organisme qui seraient restés sans réponse ou avec des réponses laconiques ?

Sur quoi se base, finalement, votre décision d'ester en justice ? D'après ce qu'en a relaté la presse – et je ne me base que sur ces arguments – on fait état d'une lettre de dénonciation. Les procédés, on les connaît. Je ne vais pas me prononcer sur la qualité de cette lettre, mais est-ce qu'il y a eu une analyse de votre part ou de vos services ? Quels sont les arguments de fond qui vous ont permis d'ester en justice contre cet organisme ? Est-ce que ce n'est pas, somme toute, un peu léger s'il n'y a qu'une seule lettre ?

Donc, deux questions : n'intervenons pas sur le fond du dossier. Un, quelle a été la gestion politique ? Et deux, sur quoi se base votre décision d'ester en justice ?

M. le Président. – Monsieur Furlan.

La parole est à M. le Ministre pour 5 ou 6 minutes.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, Monsieur le Député, chers Collègues, il est vrai que j'ai décidé d'informer le Parquet de Charleroi, suite à des révélations qui ont été faites à mon Cabinet par un membre du personnel de l'OPW qui occupait une responsabilité importante au sein de cet organisme.

Suite à ces révélations, j'ai décidé de le recevoir – pas personnellement, mais des membres de mon Cabinet, plus l'Inspecteur des finances – pour que cette personne puisse confirmer l'ensemble de ses dires, et de ses affirmations qui concernent, effectivement, toute une série de manquements graves d'après, de nouveau, cette personne. Je mets cela au conditionnel. Et c'est la raison pour laquelle j'ai transmis cette information.

Cette audition a eu lieu mercredi dernier et dès le lendemain, le dossier – non seulement le procès-verbal qui était dressé suite à cette audition, mais aussi des documents annexes –, a été transmis au Parquet de Charleroi, dès le jeudi 9 heures du matin, pour information. Donc, je n'ai pas déposé plainte, comme on a pu le dire au travers de la presse. C'est le premier élément.

Deuxième élément – et je réponds à Mme Cassart, en la matière – pourquoi avoir informé la presse ? J'ai d'abord informé le Gouvernement, sous la Ministre-présidence de M. Elio Di Rupo, qu'effectivement j'avais transmis cette information au Parquet de Charleroi, je lui ai aussi déposé, d'ailleurs, un document, en fin de journée. Lors de la seconde séance du Gouvernement de jeudi dernier, j'ai mis à disposition l'ensemble des documents de ce dossier par ordre chronologique.

J'ai été contacté le mercredi soir, mais aussi durant la journée de jeudi par toute une série de journalistes, qui avaient reçu l'information, d'une façon ou d'une autre.

Étant donné que le lendemain matin, à savoir vendredi, les journaux ne paraissaient pas, j'ai été répondre aux questions posées sur l'antenne *BEL-RTL*. Suite à cela, j'ai fait un point presse, pas une conférence de presse, parce que j'avais d'autres choses dans mon agenda, mais un point presse dans l'urgence pour expliquer, dans la plus grande transparence, l'ensemble de l'opération. C'est-à-dire, qu'il y a une personne qui a fait des révélations, et qu'elle occupe un poste à responsabilité à l'OPW, et que j'ai transmis ces informations au Parquet de Charleroi. Cela, c'est pour la partie justice.

Maintenant, à la justice de faire son travail et de voir si oui ou non, ces révélations sont vraies ou si elles sont fausses. Ce n'est pas à moi, bien sûr, d'en juger, mais vous comprendrez que les informations étaient suffisamment importantes pour que je les transmette. J'aurais commis une faute, si je ne les avais pas transmises.

Deuxième précision : je n'ai pas la tutelle sur l'OPW, qui est une asbl. Je n'ai pas une tutelle directe sur ses responsables, donc je n'ai pas la responsabilité de pouvoir les convoquer ou de prendre des sanctions à leur égard. Ce qui nous lie à l'OPW, c'est une subvention importante (1.490.000 euros par an) et également une convention qui nous lie par rapport à cette subvention, de toute une série d'activités qui justifient cette subvention.

Au niveau historique, depuis 2000, c'est plus de 250 millions de Francs belges, que l'OPW a reçus en subventions de la Région wallonne. Donc, cela mérite un certain contrôle de la part de la Région, en la matière, pour voir si ces moyens sont bien utilisés.

Un reproche qui a été fait – vous en avez fait allusion, Madame Cassart – c'est notamment, le fait que les versements sont tardifs. J'ai demandé au service de le faire au niveau de l'administration, j'ai repris ici l'ensemble des dates des versements antérieurs. Cela varie, les meilleures dates, c'est : le 10/07/01, pour le versement, en 2001 ; 03/06/02 en 2002 ; 17/07 en 2003 ; 14/07 en 2004 ; et 01/08, cette année, pour le premier montant, la première tranche de 500.000 euros. Et quand je vous ai cité les autres dates, cela concerne aussi les premiers versements qui étaient effectués.

Ils ont chaque année été effectués entre juillet et août. Je rajouterai à cela un point qui est important : je suis déjà intervenu, suite à une question d'actualité de M. Marchal, ici, au niveau du Parlement, les subventions que je peux encore faire à l'OPW. Elles sont affectées en gage au niveau de la banque. En bref, je verse sur un compte directement de la banque, suite à ce gage qui a été signé par les responsables de l'OPW.

J'ajouterais que l'ensemble de ces subventions, au-delà du fait qu'elles doivent être versées directement à la banque, font l'objet d'un contrôle.

Ensuite, pour ce qui est des courriers, il me reste peu de temps pour y répondre, mais il y a eu 8 réunions au sein de mon Cabinet avec les responsables de l'OPW, qui ont été tenues – ce n'est pas rien – et que les trois courriers recommandés – car il n'y en a eu que trois contrairement à ce qui a été dit –, ont chacun eu une réponse de ma part, plus des réponses aux courriers classiques. Je peux vous donner toutes les preuves.

Si je peux terminer, Monsieur le Président, j'ai, de toute façon, l'ensemble des documents pour le prouver. Je suppose qu'on reviendra avec cette question plus tard. Mais je crois que l'essentiel, c'est l'avenir, pour nos producteurs, et de bien utiliser l'argent public en la matière, l'argent de nos producteurs en partie, des agriculteurs, de l'ensemble des contribuables, et de faire en sorte d'être le plus efficace possible et d'avoir une articulation aussi beaucoup plus forte avec l'Awex, notamment, et pour gagner des parts de marché pour faire gagner toute la Région et n'y voyez, derrière tout cela, qu'une volonté politique, une seule, celle de pouvoir faire gagner la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, lorsque vous me dites que vous n'avez pas la tutelle par rapport à une asbl, je peux le comprendre. Mais alors, pourquoi avez-vous transmis le dossier au Parquet, alors que vous n'avez entendu qu'une seule personne ?

Par rapport à votre volonté de transparence, vous dites que vous avez transmis le dossier au Parquet de Charleroi pour une raison de transparence, mais vous ne répondez pas à ma question. Je vous ai demandé : quels étaient les éléments nouveaux ? Vous noyez le poisson, vous ne me répondez pas. Je n'ai aucun élément nouveau dans votre réponse.

Enfin, par rapport aux problèmes politiques, mais un point presse n'était peut-être pas à l'ordre du jour, ou n'était peut-être pas opportun vis-à-vis de votre partenaire politique et c'était peut-être mieux de régler le problème avec cette asbl dont vous n'avez peut-être pas la tutelle, comme vous l'avez dit.

M. le Président. – La parole est à M. Furlan, une minute.

M. Furlan (PS). – Monsieur le Ministre, nous partageons au moins une opinion, dans ce dossier, c'est celle de vouloir faire gagner la Wallonie. Je pense que nous le partageons tous ici.

Mais, vous ne m'empêcherez pas de penser que dans ce dossier en particulier – nonobstant le respect que je vous dois –, vous avez entendu qu'une partie et transmis au Parquet – c'est votre conscience qui vous dicte et vous avez sans doute raison de le faire – certaines informations. On aurait pu souhaiter que vous puissiez rencontrer l'ensemble des partis et de jouer, en la matière, un rôle, non pas de juge d'instruction, mais de médiateur, et je pense que c'est aussi, là, le rôle du Ministre et du Cabinet.

Vous auriez dû vérifier les allégations de cette personne. Je pense que cela rencontre vos responsabilités en la matière.

Enfin, je ne vous ai pas entendu sur la gestion politique du dossier depuis mars, jusqu'au moment où vous choisissez, non pas d'ester en justice, vous me l'avez fait remarquer et je vous en remercie, mais de déposer le dossier au Parquet.

QUESTION
DE Mme COLICIS À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LE CADASTRE DES ORGANISATIONS
D'ÉDUCATION À LA NATURE ET AUX FORÊTS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Colicis à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le cadastre des organisations d'éducation à la nature et aux forêts».

La parole est à Mme Colicis.

Mme Colicis (PS). – Monsieur le Ministre, ma question fait suite à un article du *Soir* paru ce week-end, notamment sur le Centre «*le Baluchon*» à Charleroi, ainsi qu'à quelques questions orales fort pertinentes de mon honorable Collègue, Mme Véronique Cornet, et à de nombreuses interventions parle-

mentaires venues de tous les partis démocratiques, pour la région de Charleroi.

Je voudrais vous parler, tout d'abord, des centres nature en Wallonie. Dans vos réponses à Mme Véronique Cornet, il y a quelques mois, vous aviez parlé d'un cadastre qui devait être effectué. Je voudrais vous demander où vous en étiez à ce niveau-là ?

De façon plus précise, en ce qui concerne le *Baluchon* qui, comme vous le savez, a de gros problèmes financiers et qu'il s'agit d'un centre qui s'occupe de plus de 3.000 enfants par an, dont 650 en stage de vacances, dont la mienne. *(Rires.)* Cette institution a organisé une manifestation fort sympathique ce samedi – et je tiens à le dire, il ne s'agissait pas d'une manifestation qui consistait à bloquer, mais à grimper dans les arbres, à animer les enfants – c'était vraiment très chouette.

Je voulais savoir quelle a été votre réaction depuis les questions de Mme Véronique Cornet au niveau du timing et quelle sera votre réaction pour l'année 2006.

Vous avez annoncé que vous essaieriez d'avoir des crédits supplémentaires pour les centres nature.

M. le Président. – Merci, Madame Colicis.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Députée, je comprends la portée de votre question, d'autant plus qu'elle concerne directement un membre de votre famille, une de vos filles, apparemment, qui fait partie du *Baluchon.*

Plus sérieusement, un cadastre a été réalisé par le réseau IDE sur l'ensemble des associations environnementales en Région wallonne, qui remplissent toute une série de missions, dans différents thèmes et domaines. J'ai demandé ce cadastre, il y a déjà plusieurs mois, afin de déterminer quels sont les endroits, au niveau géographique, qui ne sont pas desservis en termes d'éducation à l'environnement. Or, Dieu sait que c'est une politique importante.

C'est important au niveau géographique d'avoir, évidemment, l'ensemble de la Région qui est couverte. Il est important au niveau des thématiques, parce qu'on se rend compte, au travers de ce premier cadastre, que certaines régions sont desservies, par exemple, sur la thématique énergie, mais qu'il n'y a pas d'éducation à l'environnement sur la thématique forêt, nature ou Natura 2000, si je prends des exemples en la matière.

Il faut essayer, finalement, d'avoir une meilleure cohérence, une plus grande harmonie et surtout mieux toucher l'ensemble des jeunes essentiellement et des enfants en éducation de l'environnement.

Au-delà de ce cadastre, j'ai demandé maintenant à un centre universitaire de pouvoir faire le travail et de cibler les efforts à faire au niveau budgétaire. On doit pouvoir toucher tel domaine, tel public particulier de façon à essayer que tous les enfants de Wallonie puissent en bénéficier.

En ce qui concerne votre problème particulier du *Baluchon*. C'est vrai que le Baluchon a vu, au fil du temps, réduire ses subventions. Pourquoi ? Parce qu'il y a de plus en plus d'asbl qui sont agréées au niveau de la Région. On est passé d'une dizaine, il y a 3 ou 4 ans, à, maintenant, 59 asbl agréées, qui travaillent sur l'ensemble de la Région wallonne. Il faut rappeler que ces asbl sont aidées en fonction des activités qu'elles mettent en place, elles doivent rentrer toute une série de documents. Il y a quelques problèmes, me dit mon administration, concernant le *Baluchon*, des documents qui ne rentrent pas, notamment aussi au niveau de l'agrément pour cette asbl. Donc voilà la raison du retard des subventions.

Et au-delà de cela, suite notamment à l'intervention de Mme Cornet, le budget a été augmenté de 200.000 euros en plus par rapport au budget 2004 pour monter la subvention à 495.000 euros.

C'est vrai que toutes les asbl ont reçu un peu plus. Mais il n'est pas question de donner davantage au *Baluchon* parce qu'il est soutenu politiquement par tout le monde. Non, c'est suivant des critères et des objectifs qui sont établis. Et donc le *Baluchon* a vu son augmentation de subvention de 7.000 euros, plus ou moins. Un peu moins, 6.200 euros, de mémoire. Mais pas plus que dans cette mesure-là. Je voudrais, bien sûr, les années prochaines aussi, non seulement garder cette objectivité, mais d'augmenter encore, en capacité, les moyens pour l'éducation à l'environnement dans notre Région.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, la parole est à Mme Colicis pour une minute.

Mme Colicis (PS). – Je vous remercie pour cette réponse globalement positive. Je transmettrai au *Baluchon* leur problème administratif, encore qu'ils disent que, de leur côté, c'est réglé, mais chacun campe sur ses positions.

Pour le reste, je note les crédits supplémentaires accordés et la multiplication des projets. Mais je pense que ce qui compte, c'est aussi la qualité du projet et pas la quantité. Donc, là, j'insiste vraiment parce

que le *Baluchon*, c'est vraiment une organisation de qualité.

**QUESTION
DE M. THISSEN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LA POSITION DU GOUVERNEMENT WALLON
FACE À LA PROGRESSION
DE LA GRIPPE AVIAIRE»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Thissen à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la position du Gouvernement wallon face à la progression de la grippe aviaire».

La parole est à M. Thissen pour trois minutes.

M. Thissen (cdH). – Monsieur le Président, merci pour cette introduction extraordinaire pour parler de volatiles.

La grippe aviaire, vous le savez tous, se développe de plus en plus, elle se répand progressivement, elle nous arrive en Europe, puisqu'elle touche actuellement la Turquie et la Roumanie. Un certain nombre de foyers ont été détectés en Russie, dans l'Oural, etc., jusqu'au Kazakhstan. Or, la transmission de la maladie se fait selon les études, au travers de la migration d'un certain nombre d'oiseaux.

Nous ne sommes, malheureusement, pas à l'abri. En fonction de ces éléments et de ce rapprochement, il est temps que le Gouvernement se saisisse de la problématique, s'il ne l'a déjà fait. Et je voudrais donc vous demander, Monsieur le Ministre, si un plan d'urgence existe pour le cas où la grippe aviaire arriverait chez nous ?

Avez-vous des concertations avec le Fédéral ?

En fait, c'est de l'information que je vous demande, à propos des mesures que vous comptez prendre, si jamais cette maladie arrivait chez nous. Je voudrais savoir s'il y a une position particulière prise par rapport aux volatiles qui peuvent migrer dans les régions qui sont, aujourd'hui, concernées. Menez-vous une politique de surveillance ou de capture pour être bien informé de l'évolution de la maladie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen pour trois minutes.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – On tiendra compte de vos suggestions, Monsieur le Président, comme souvent.

Cela étant, Monsieur le Député, c'est l'AFSCA qui gère l'ensemble de l'opération au niveau de cette grippe aviaire et du suivi. Nous sommes en pleine collaboration. Nous travaillons en pleine collaboration puisque par rapport à un problème aussi sévère que celui-là, qu'il vienne de Roumanie, de Sibérie ou d'ailleurs, toutes les forces de l'administration doivent pouvoir travailler en pleine collaboration.

C'est pourquoi, la division Nature et Forêts a été appelée à mettre en place une procédure, au niveau des prélèvements, des échantillonnages, sur certaines espèces significatives, que sont les oies et les canards, par exemple, évidemment, afin d'opérer ces prélèvements et de pouvoir réaliser les analyses le plus rapidement possible. 1.600 prélèvements sont en cours, pour l'instant, pour, bien sûr, prévenir le plus tôt possible ce type de problèmes.

Sur l'ensemble du territoire belge, des zones de migration et de repos ont été définies pour les oiseaux. Un périmètre de surveillance est défini avec toutes les exploitations avicoles, qui sont concernées et qui sont à risque vu l'endroit où elles se trouvent en termes d'aires de repos pour les oiseaux.

Il y a 250 exploitations avicoles qui sont concernées par rapport à ces zones qui sont plus à risques au niveau de la Belgique, dont 25 pour la Région wallonne.

Bref, pour terminer et pour conclure, vu l'importance cruciale d'une question comme la vôtre et qui concerne, finalement, tout un chacun. Parce qu'au-delà du fait que cela concerne les exploitations avicoles de notre Région et de toute la Belgique, cela peut concerner chacune et chacun d'entre nous, avec tous les effets que cela peut avoir pour nos citoyens en termes de santé humaine, à terme. L'ensemble des administrations concernées y travaille, non seulement la DGA, mais plus particulièrement, en tout cas, au niveau des prélèvements, la DNF et il y a eu des réunions de concertation entre la Région et le Fédéral pour que nous puissions, bien sûr, non seulement prévenir, mais aussi prendre toutes les mesures le plus en amont possible pour prévenir ce type de maladie.

M. le Président. – La parole est à M. Thissen pour une minute.

M. Thissen (cdH). – Je n'aurai pas besoin de la minute de réplique puisque la réponse du Ministre me satisfait.

**QUESTION
DE M. CRUCKE À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LES PRATIQUES DU DIRECTEUR-GÉRANT
DE L'IMMOBILIÈRE SOCIALE
«TOIT ET MOI» À MONS»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les pratiques du Directeur-gérant de l'immobilière sociale «*Toit et Moi»* à Mons».

La parole est à M. Crucke pour trois minutes.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, je voulais vous parler, dans la saga des sociétés de logement public, de *Toit et Moi,* (ex-*Sorelobo)* – qui n'est pas une petite société de logement public puisqu'elle s'occupe de 6.000 logements sur Mons et les environs. Cette société fait parler d'elle parce que dans la presse, le syndicat socialiste, représentant du personnel, a considéré qu'il y avait une série de pratiques qui ne correspondaient pas à l'objet social de la société et qu'elles ont été dénoncées. Cela a été plus loin puisqu'il y a même une assemblée du personnel où le commissaire spécial est venu s'expliquer. Vous avez déclaré, à travers la presse, ne pas vouloir vous prononcer sur ce cas tant que vous n'auriez pas rencontré l'intéressé. Cette pratique est un peu le contraire de celle de M. Lutgen. Lui, il parle directement à la presse et il envoie tout au Parquet.

Depuis lors, vous avez déclaré vouloir auditer le commissaire spécial.

Alors, va-t-on tomber, une fois de plus dans le *Guiness book*, parce que le commissaire spécial en question, et le nom a peu d'importance, détient déjà pas mal de records, dont celui d'avoir eu le mandat le plus court possible au sein d'une société bien connue, *Belgacom*. En effet, après le conseil d'administration, il a été remercié parce qu'il avait réussi à dire que *Belgacom* traitait mal son personnel.

L'histoire revient toujours sur cette piste, ici c'est le personnel qui lui reproche d'être mal traité également.

Aujourd'hui, vous désirez l'auditer en tant que commissaire spécial, c'est le deuxième record qu'il détient. Celui qui se voit audité. Alors, allons nous aller vers un système où l'on nommerait des commissaires spéciaux de commissaires spéciaux. Qui plus est, il était en remplacement d'un directeur-gérant.

Plus sérieusement, il y a derrière cette entreprise 6.000 logements sociaux, les gens se posent des questions.

J'ai plusieurs questions à vous poser: vous avez déclaré ne pas vouloir vous exprimer sans avoir rencontré l'intéressé. Aujourd'hui, vous dites vouloir un audit, c'est que vous aurez remarqué un certain nombre d'anomalies.

Je voudrais qu'ici vous nous disiez, quelles sont ces anomalies que vous avez rencontrées? Quelles sont réellement celles qui vous ont choqué pour pouvoir dire: il faut faire un audit? Ne pensez-vous pas qu'il aurait été préférable – comme vous l'avez fait précédemment –, d'agir directement et d'aller droit au but?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine pour 3 minutes.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur Crucke, je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer sur la situation de *Toit et Moi* et de son commissaire spécial. Inutile de rappeler dans quelle situation se trouve la société. En novembre 2003, le Gouvernement précédent a désigné M. Polet en tant que commissaire spécial

Tout à l'heure, vous décriviez les qualités de M. Polet, je me tourne bien évidemment vers le Gouvernement précédent qui en a fait le choix.

Il disposait d'un mandat de 3 ans pour mener à bien une double mission: d'une part, établir un plan de gestion et d'autre part, se substituer à tous les organes de gestion présents à la société. Et dès lors, M. Polet a pris la gestion de la société et il avait, conformément à l'arrêté qui le désignait, une obligation de rendre des comptes à la Société wallonne du logement et au Gouvernement, pardonnez-moi, au Ministre. Et donc, tout naturellement, M. Polet se devait de me transmettre un rapport. Son rapport m'a été transmis début septembre. C'est la coïncidence puisque, de toute façon, je devais le rencontrer.

Bien évidemment, je ne suis ni naïf, ni sourd, j'ai bien entendu les différentes plaintes ou complaintes exprimées çà et là. Donc, nous avons décidé jeudi, au Gouvernement, et sous ma proposition, d'entendre M. Polet parce que je suis soucieux aussi du respect des procédures. Ce n'est pas parce que quelqu'un est attaqué dans le journal, qu'il faut immédiatement le sanctionner, sans même lui donner l'occasion de s'exprimer, sachant le climat particulier qui règne dans la société.

Dès lors, ce lundi, et je me plais à le souligner, parce que ce n'était pas le rôle d'une instruction judiciaire, ni le rôle d'un détective, simplement d'un rapport fonctionnel. À cette réunion, étaient présents:

M. Quenon, Président du Conseil d'administration de la Société wallonne du logement, M. Rosenœr, Directeur général ainsi que les commissaires du Gouvernement, moi-même et mes collaborateurs.

Nous avons alors posé un certain nombre de questions à M. Polet. Il y a répondu complètement, et toutes ses réponses sont actées dans un procès-verbal. Mais, j'ai cru bon d'ajouter à ces questions un certain nombre de questions techniques, comptables, financières sur son rapport et la manière avec laquelle il entend redresser la société. Ces questions sont transmises à la Société wallonne du logement qui va donc recueillir les informations auprès de l'intéressé et qui m'adressera un rapport comme il se doit.

Enfin, afin d'y voir plus clair et de manière impartiale, objective et indépendante, j'ai décidé de solliciter un expert extérieur pour procéder à une évaluation et une analyse de ce qui a été fait, par rapport aux objectifs fixés par l'ancien Gouvernement. Et sur base de ces trois éléments, les questions orales, les questions écrites et le rapport d'appréciation financière, technique et de gestion, je transmettrai l'ensemble du rapport au Gouvernement et bien évidemment, si besoin, une décision tombera concernant l'intéressé.

M. le Président. – Merci, Monsieur Antoine.

La parole est à M. Crucke pour une minute.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président. Tout comme le commissaire spécial n'a pas convaincu le Setca, le Ministre n'a pas convaincu le parlementaire qu'il a en face de lui.

C'est un détail, mais la «papa mobile» avec laquelle l'intéressé se déplace, semble avoir choqué beaucoup de monde. Moi, ce qui m'a choqué, c'est que l'«*Antoine mobile*» est à géométrie variable, c'est-à-dire que lorsqu'on a affaire, dans les sociétés, à des Directeurs-gérants et qui ne sont pas très proches, la sanction est immédiate. D'ailleurs, la législation a changé il y a un mois. Après un mois, on n'a pas les réponses définitives, il n'y a pas d'audit, il n'y a pas d'enquête supplémentaire, il n'y a rien du tout.

Ici, par contre, on part vers un audit et on reverra cela, évidemment, quand les temps seront plus calmes. Comptez sur moi, pour faire en sorte que cette tempête ne se calme pas.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur Crucke, 3 semaines, c'est le délai imparti.

QUESTION
DE M. FONTAINE À Mme ARENA,
MINISTRE DE LA FORMATION,
SUR
«LE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE
DE FORMATION INITIÉE
PAR LE FOREM-FORMATION»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fontaine à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «le lancement de la campagne de formation initiée par le Forem-formation».

La parole est à M. Fontaine pour trois minutes.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président. Madame la Ministre, le 10 octobre, le Forem-formation lançait une campagne publicitaire avec deux thèmes:

– «avec les formations du Forem, soyez super-efficaces»;

– «avec les formations du Forem, soyez super-bilingues».

Jusque-là, pas de problème. Les spots sont dynamiques.

Madame la Ministre, le problème c'est que ces spots donnent l'impression que le Forem-formation est le seul opérateur de formation, en Région wallonne, capable d'assurer une grande efficacité aux formations et aux demandeurs d'emploi.

De plus, quand on sait que, dans de nombreuses formations, on demande une très grande souplesse, et qu'il s'agit plus d'une formation à la carte. On ne peut pas dire que ce message aille vraiment dans ce sens-là.

Quand on sait aussi que les formations du Forem sont souvent assez rigides, notamment au niveau de leur inscription et de l'accès à ces formations. Un certain nombre de celles-ci sont tout à fait bouchées, il faut de nombreux mois pour obtenir une inscription. Ma question est la suivante: ne trompe-t-on pas les demandeurs en faisant une grande campagne, très performante, très médiatique, donnant l'impression qu'on peut aller s'inscrire au Forem demain et qu'on a immédiatement accès à une formation?

Ou alors, serait-ce déjà l'effet du Plan Marshall?

L'offre du Forem a-t-elle réellement augmenté?

Demain, les demandeurs de formations vont-ils pouvoir trouver quasi immédiatement une formation au Forem?

Voila ma question qui va dans le sens de ce que demandait le Ministre-Président, tout à l'heure, à savoir une plus grande efficacité de la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Arena.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Pour répondre rapidement. Il s'agit effectivement d'une campagne de communication du Forem-formation. Vous savez que l'intérêt que portent certains demandeurs d'emploi vis-à-vis de la formation est peu important et donc, il est important d'utiliser tous les moyens de communication et de conviction pour que la ressource humaine, les travailleurs inactifs puissent avoir accès à ces formations.

Est-ce que c'est un effet du Plan Marshall ? J'ai envie de dire oui. Vous critiquez souvent nos administrations, alors que notre administration anticipe et prévoit des objectifs X à réaliser en matière de formation dans le Plan Marshall et a fortiori, en matière de langues. Il faut convaincre les demandeurs d'emploi de venir dans ces formations.

Et oui, ces formations vont être élargies en fonction des pénuries constatées, c'est un des objectifs du Plan Marshall. Et donc, là où il y a pénurie, il y a des moyens qui sont dédicacés à l'augmentation du volume de la formation. Notamment, dans le domaine des formations en langues, il y a des moyens, nous avons prévu un plan de 60 millions d'euros.

Et donc, pour répondre à votre question : l'offre de formation va-t-elle être élargie ? Oui, elle le sera.

Enfin, dernier point, le Forem travaille en partenariat avec beaucoup d'acteurs de formations. Si on prend les centres de compétences qui sont des outils dans lesquels le Forem se trouve. Et donc, quand on lance une campagne de communication par le Forem, cela concerne aussi les centres de compétences. C'est aussi une campagne différée par rapport aux chèques-formation.

Et donc, investir dans une campagne formation au travers du Forem ne concerne pas uniquement les formations du Forem, mais de manière générale, permet de sensibiliser tout citoyen à la capacité et à l'intérêt d'être formé. Et comme j'ai l'habitude de dire, la formation n'est pas forcément la garantie à l'emploi. C'est certain. Mais avant tout, il faut créer de l'emploi, mais en même temps, le manque de compétences, le manque de formation est certainement une garantie au non-emploi et donc, on doit vraiment essayer d'attirer le maximum de citoyens actifs et inactifs vers la formation.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Merci à Mme la Ministre pour la réponse. Sur l'objectif, nous sommes évidemment d'accord. Il faut essayer de multiplier et d'améliorer les formations. J'ai simplement l'impression qu'on met un peu la charrue avant les bœufs. On lance d'abord l'idée d'une formation, alors qu'on va seulement commencer à ouvrir l'offre.

J'ai un peu peur de décevoir ceux qui vont être touchés par cette campagne de publicité et qui vont s'entendre dire qu'il faudra encore attendre un certain temps pour que les choses soient mises en place.

QUESTION DE Mme BERTOUILLE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LE PROJET CORA À MOUSCRON-ESTAIMPUIS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Bertouille à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le projet Cora à Mouscron-Estaimpuis».

La parole est à Mme Bertouille pour trois minutes.

Mme Bertouille (MR). – Monsieur le Ministre, je ne vais pas refaire, ici, l'historique de ce projet d'installation d'un centre commercial à Mouscron-Estaimpuis. Ce serait trop long puisque cela dure depuis 6 ans déjà. Les permis ont été octroyés, des recours ont été introduits et puis, maintenant, il y a quelques jours, la presse titrait : «*Étude d'incidences 2, le retour.*» .

Les responsables de Cora ont organisé, la semaine passée, deux réunions d'information et ont expliqué à la population qu'ils voulaient introduire un nouveau permis, un permis unique.

Je suppose que vous êtes au courant de l'évolution de ce dossier, Monsieur le Ministre, et vous avez lu la presse absolument comme moi. Pensez-vous qu'il est nécessaire qu'il y ait une nouvelle étude d'incidences ?

Les responsables de Cora disent vouloir introduire un nouveau permis unique, au vu de l'évolution de la législation, d'une part, et au vu de l'évolution de leur projet, également, puisqu'ils disent l'avoir amélioré, avoir modifié certaines choses.

Partagez-vous, Monsieur le Ministre, l'avis et les propos des responsables de Cora, dans le cadre de cette nouvelle étude d'incidences et de l'introduction de ce nouveau permis unique ?

M. le Président. – Merci, Madame Bertouille.

La parole est à M. le Ministre Antoine pour trois minutes.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je remercie Mme Bertouille. Du reste, ce dossier, elle l'a mentionné elle-même, n'est pas nouveau. Il avait déjà traversé les délibérations du Gouvernement précédent et singulièrement de mon prédécesseur, M. Michel Foret.

Aujourd'hui, quelle est la situation de Cora ? Il est bénéficiaire d'un triple permis : un permis d'urbanisme, un permis d'environnement et un permis socio-économique. Ces permis ont été contestés, en suspension et en annulation devant le Conseil d'état. Donc le Conseil d'état, la juridiction administrative fera son œuvre et il m'appartient de simplement suivre ces délibérations et d'en attendre sa décision. Dans l'attente, j'apprends, comme vous, par la presse, que ce 11 octobre, la société Cora a décidé de relancer l'étude d'incidences, probablement dans le but d'introduire un nouveau permis unique, puisque depuis lors, la législation a changé, nous n'avons plus qu'un seul permis, concernant probablement des activités nouvelles complémentaires ou d'une retouche par rapport aux permis dont ils sont les bénéficiaires aujourd'hui.

Je ne peux rien vous en dire de plus. Il faut donc attendre, d'une part ce que le Conseil d'état va dire, et d'autre part, si oui ou non, Cora a introduit une demande de permis unique. Vous pouvez le faire aussi. M. Kubla peut le faire. Je peux le faire. C'est le droit de tout citoyen de toute société d'introduire un permis et l'administration de le traiter, même si vous êtes déjà bénéficiaire d'un permis. Bien évidemment, vous le comprendrez, un seul pourra régir les constructions.

À ce stade et malgré le vif intérêt que j'ai de vous être agréable, je ne peux pas vous en dire plus.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à Mme Bertouille pour une minute.

Mme Bertouille (MR). – Oui, un peu court. Votre réponse, évidemment, est un peu limite. *(Rires.)*

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je vous ai tout dit.

Mme Bertouille (MR). – Vous m'avez tout dit. Vous ne m'avez rien dit. Vous avez répété ce que j'ai dit. C'est un peu limite parce que …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je ne suis saisi de rien.

Mme Bertouille (MR). – Bien sûr, vous n'êtes saisi de rien, mais vous auriez pu, par rapport à la législation actuelle, donner votre avis. Les permis qui ont été octroyés ne seront-ils plus en cours quand il y aura un nouveau permis unique ? Toutes ces choses-là, il est important de les savoir. J'attendais des réponses de votre part, Monsieur le Ministre.

M. le Président. – Merci, Madame Bertouille.

QUESTION DE M. FOURNY À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LE COMITÉ DE CONCERTATION DE CE MARDI 11 OCTOBRE 2005 ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES RÉGIONS À PROPOS DU PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA SNCB»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fourny à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le Comité de concertation de ce mardi 11 octobre 2005 entre le Gouvernement fédéral et les régions à propos du plan d'investissement de la SNCB».

La parole est à M. Fourny pour trois minutes.

M. Fourny (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, je reviens devant vous ce jour, puisque lundi je vous ai interpellé en commission de l'Aménagement du territoire et des Transports sur la problématique du plan d'investissement du Groupe SNCB pour les années 2005-2007. Les inquiétudes qui étaient formulées suite aux informations reçues me laissaient penser que les plans d'investissement à venir allaient être remis en question, faute de moyens financiers, et que certains partenariats public/privé étaient remis en cause. Par conséquence, cela allait entraîner des ralentissements dans les projets et la suppression pure et simple de projets à venir.

Au travers de cette réponse que vous m'avez formulée lundi, vous m'invitiez à attendre la réunion du Comité de concertation entre les Régions et le Gouvernement fédéral sur la question. Je reviens donc spontanément à vous, cet après-midi, afin de connaître l'état d'avancement du dossier et l'aboutissement éventuel des discussions que vous avez eues ce mardi. Je me permets de vous demander l'état d'avancement en Province de Luxembourg de la modernisation de la ligne 162 (Bruxelles-Luxembourg), et je voudrais

savoir si ce projet pourra bien aboutir, en tout cas, pourra avancer tel que prévu initialement.

Donc, j'aimerais connaître le contenu de cette discussion d'hier matin, à ce propos.

M. le Président. – Merci, Monsieur Fourny.

La parole est à M. le Ministre Antoine pour trois minutes.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je remercie M. Fourny, c'est vrai qu'il a fait preuve d'une grande ténacité puisque lundi, je l'avais repoussé à aujourd'hui en disant : un peu de patience, vous aurez une réponse.

De quoi s'agit-il ? En décembre 2004, un accord est intervenu au Comité de concertation entre les trois Régions, et le Fédéral. Au terme duquel, 7 projets étaient retenus. Du côté flamand, le «diabolo», le tunnel de Liefkenshoek et la plate-forme de Zeebrugge. Du côté bruxellois, une liaison ferroviaire au port autonome de Bruxelles. Et pour la Wallonie, trois projets : la modernisation de la ligne Bruxelles-Namur-Luxembourg, le *park and ride* de Louvain-la-Neuve et la première étape de la construction de la gare de Gosselies.

Ces 7 travaux devaient se financer dans le cadre d'un partenariat public/privé, osons les mots, essentiellement pour ne pas tomber sur le coût des normes 7.95 au niveau européen.

Et puis, il y a eu une étude menée par Deloitte, à la demande du Gouvernement fédéral, qui a conclu à l'impossibilité de mener à bien 5 de ces 7 projets. Deux seulement étaient finançables par partenariat public/privé : le «diabolo» et le tunnel de Liefkenshoek. Ce qui évidemment impliquait l'abandon complet des investissements en Wallonie et à Bruxelles. Ce qui, pour nous, est évidemment intolérable.

Dès que nous l'avons appris, le Gouvernement wallon, sous la présidence de M. Jean-Claude Van Cauwenberghe et sur la base d'une note que j'ai déposée, a protesté énergiquement, partant du principe qu'il y avait un accord en décembre et qu'il fallait scrupuleusement le respecter, ne fût-ce que la règle 60-40 et l'accord intervenu entre toutes les Régions.

Le comité de concertation – qui, du reste, est devenu véritablement le nouveau ministre de la SNCB puisque tout passe par lui – a conclu qu'il fallait bel et bien réaliser les sept investissements, deux par partenariat public-privé et les autres sous une forme classique, en recourant à l'emprunt et en amortissant sur une longue période ces travaux très conséquents. Il fallait choisir un véhicule le permettant. Il y a eu de nombreuses discussions pendant des heures entre le Fédéral et les Régions et finalement, nous nous sommes mis d'accord sur la SNCB Holding. C'est donc la maison mère qui va emprunter et commander les travaux.

Par ailleurs, les cahiers des charges, le début des travaux, les calendriers seront approuvés globalement et simultanément de telle manière que les projets flamands sont liés, solidaires aux projets wallons.

Enfin, la règle 60/40 sera validée annuellement. On peut comprendre que certains travaux se fassent sur des périodes différentes, mais nous voulions être extrêmement attentifs à cette règle.

En conséquence, je crois que la Wallonie – le Gouvernement et votre serviteur – a réagi, a fait son travail et que les investissements wallons auront bel et bien lieu, et même plus tôt que les Flamands puisque, nous le savons, le financement classique permet d'aller plus vite que le partenariat public-privé.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Je remercie le ministre pour sa réponse et surtout pour sa ténacité dans ce dossier. J'ai l'assurance que la ligne 162 qui est extrêmement importante pour la Wallonie, sera modernisée. Par ailleurs, le *Park & Ride* sera très intéressant pour désengorger la E411 dans le sens Ottignies-Bruxelles. Cela permettra un accès plus aisé à Bruxelles en matière de mobilité. Je salue l'action du Gouvernement en la matière.

QUESTION DE M. BORSUS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «LES EXCÈS ENREGISTRÉS LORS DE LA JOURNÉE DE GRÈVE DU 7 OCTOBRE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «les excès enregistrés lors de la journée de grève du 7 octobre».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je souhaiterais vous interroger concernant un certain nombre d'excès constatés et déplorés à la

suite de la grève intervenue le 7 octobre dernier à l'initiative du syndicat socialiste. Loin de moi l'idée, nous en conviendrons tous dans cette Assemblée, de mettre en cause la tradition des négociations sociales et du partenariat social qui est une des composantes des processus décisionnels dans notre pays. Loin de moi l'idée également de contester le droit de grève et le droit pour chacun de faire valoir ses arguments, y compris en utilisant le droit d'arrêter le travail.

Cependant, on a, me semble-t-il, assisté vendredi à un certain nombre d'excès : blocages de voiries, fermetures forcées de magasins, intimidation de clients, franchisés menacés, piquets de grève volants, harcelant un certain nombre d'entreprises ou de sites qui étaient restés ouverts.

Je ne suis pas le seul à faire constat, puisque de façon extrêmement courroucée, la FEB, l'UCM et un certain nombre de médias tant francophones que néerlandophones ont déploré ces méthodes, et ce d'autant plus – mais je n'entre pas dans le fond du dossier, ici – qu'on en était encore en phase de négociation au niveau fédéral. Je déplore d'autant plus cet état de fait que nous avons entendu plaider, notamment dans cette enceinte, la cause, l'avenir d'une Wallonie que l'on souhaite redéployée, plus active, vivante, lieu d'activités et lieu d'initiatives, lieu de regards portés vers l'avenir.

Dès lors, Monsieur le Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, je voudrais vous demander si vous considérez, comme nous, que ce droit de grève doit aussi se décliner à l'aune du droit au travail qui mérite autant de respect.

Je ne parlerai pas des bassins «grévicoles» traditionnels que sont notamment les TEC – Monsieur le Ministre, n'oubliez pas le service minimum dont nous avons convenu –, de certains services publics qui prennent très vite en otage l'activité de toute une région. Ne faudrait-il pas, même si ceci ne relève pas de votre responsabilité, délivrer un message très clair en disant : *«Nous sommes mobilisés en Wallonie, ne gâchez pas, à la faveur d'une stratégie syndicale, ce travail de redéploiement et ne brisez pas une image que nous tentons tous de constituer.»* ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire que la grève n'était tournée vers aucun des thèmes qui concernent la Région wallonne et que le Gouvernement wallon n'a reçu aucune plainte des organisations syndicales grévistes.

Je voudrais rappeler également que le droit du travail et l'ensemble des obligations que les travailleurs doivent respecter lors de la suspension du contrat pour fait de grève relèvent exclusivement de la législation fédérale, et à aucun titre de la Région wallonne.

Par ailleurs, et cela mérite d'être souligné, on considère que globalement, avec quelques nuances selon les secteurs, la grève a eu le même impact en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. Les divergences n'ont pas été notables. Cela étant dit, cela me paraît recadrer fondamentalement le dossier dont nous parlons. Il s'agit d'une grève nationale de protestation contre un projet du Gouvernement fédéral qui nécessite la mobilisation des travailleurs.

Je ne vais pas me prononcer sur le bien-fondé de l'action de grève. Il appartient également au Gouvernement fédéral d'assurer la liberté de circulation de l'ensemble des personnes. Vous avez relevé un certain nombre d'incidents. Je regrette tout incident qui empêche une personne d'aller et venir librement dans ce pays. Je reconnais qu'il s'agit d'un fait exceptionnel : il y avait très longtemps qu'il n'y avait plus eu de grève nationale en Belgique. Le fait de grève est suffisamment rare et je pense que nous pouvons aujourd'hui insister sur le fait qu'il y a moins de grèves en Wallonie qu'en Flandre, même si nous pouvons également constater que leur médiatisation et leur mise en avant sont parfois plus importantes de ce côté de la frontière linguistique que de l'autre.

Tout fait qui a pu porter un préjudice à quelqu'un est regrettable, mais l'action des travailleurs qui ont décidé de faire grève est légitime dans son principe. Il faut un équilibre. Celui-ci est toujours difficile à atteindre, mais ce n'est pas à moi d'en juger. Vous comprendrez donc que je reste en retrait par rapport aux propos que vous avez prononcés et qui s'adressent, à mon avis, davantage au Parlement fédéral qu'à cette enceinte.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Effectivement, il ne m'avait pas échappé que ce dossier était par essence fédéral. C'est sur les conséquences que je posais un regard plus particulier, et c'est évidemment au Ministre de l'Économie wallonne que je m'adressais, notamment lorsque l'on considère l'analyse qui a été faite par la FEB qui a chiffré à plusieurs dizaines de millions d'euros, l'impact économico-financier du mouvement qui a été déclenché.

Je ne peux que regretter cette approche et je prends bonne note de la déclaration du ministre, notamment

lorsqu'il dit : *«J'estime que le droit d'aller, de venir et de travailler doit être garanti.»*. C'est également essentiel dans le cadre d'une forme de maturité des relations sociales que j'appelle de mes vœux.

QUESTION DE M. MILCAMPS À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «LA SIGNALISATION PEU OPÉRANTE DES ZONES TRENTE AUX ABORDS DES ÉCOLES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Milcamps à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la signalisation peu opérante des zones trente aux abords des écoles».

La parole est à M. Milcamps pour poser sa question.

M. Milcamps (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je voudrais évoquer avec vous l'arrêté ministériel et l'arrêté royal d'avril 2004 relatifs à l'installation de zones trente aux abords des écoles.

La volonté est d'assurer la sécurité de nos enfants à l'entrée ou à la sortie des écoles ou pendant la période scolaire en général. L'actualité récente, parfois dramatique, nous a montré combien cette législation avait toute son acuité.

Elle a deux objectifs :

– qualifier certaines infractions en infractions graves ;

– et assurer la sécurité routière.

En ce qui concerne la qualification des infractions en infractions graves, on aurait tendance à croire que l'objectif est rempli puisque les panneaux indiquant les zones 30 ont en général été installés dans toute la Wallonie, quels que soient les gestionnaires de voiries. Ceci dit, Monsieur le Ministre – vous n'en pouvez rien, moi non plus –, on n'a jamais trouvé plus petit panneau. On dirait que pour assurer la sécurité des enfants, on a choisi les plus petits panneaux existants. En outre, la réglementation est en défaut de prévoir une installation programmée de façon uniforme quel que soit le gestionnaire de voiries puisque certains panneaux sont installés à 50 cm du sol, d'autres à deux mètres du sol, d'autres encore au-dessus de trois autres panneaux, etc. Ils sont installés mais leur visibilité est souvent nulle.

Le second aspect me paraît le plus important. Je crois que l'aspect «sécurité routière» n'a pas été retenu par les gestionnaires de voiries, en tout cas, pas toujours. Là, les arrêtés sont clairs : ils prévoient que l'utilisateur de la voirie doit se rendre compte – nonobstant les panneaux – qu'il entre dans une zone 30, une zone sécurisée pour les enfants.

Permettez-moi de dire, pour avoir observé la situation dans pas mal de communes ces derniers jours, que c'est rarement le cas. Bien souvent, les gestionnaires de voiries se sont contentés d'installer les panneaux et n'ont pas répondu à la deuxième obligation des arrêtés, c'est-à-dire prévoir des aménagements qui alertent l'utilisateur.

Pour le moment, on a l'impression que les pouvoirs publics ont voulu se dédouaner puisque la législation devait être appliquée rapidement. En cas d'accident, le pouvoir public peut dire : *«De toute façon, j'ai fait l'essentiel, j'ai prévu les panneaux.»*. Mais la sécurité elle-même ne me semble pas rencontrée pour le moment. Je voudrais savoir si vous envisagez des solutions.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, Monsieur le Député, vous venez de pointer du doigt une chose assez dramatique puisqu'on a de nouveau affaire à une décision du Fédéral qui laisse un délai raisonnable, selon certains, court selon d'autres, pour programmer et financer des aménagements conséquents. Cette mesure n'est pas assortie d'une aide financière. Une fois de plus, on dit aux communes, aux différents réseaux de voiries : *«Vous faites, nous décidons et vous payez.»*. Je veux manifester mon mécontentement à cet égard.

La plupart des communes et autres gestionnaires de voiries ont procédé à l'application de ces mesures. Je crois simplement que la technique du parapluie est utilisée : se couvrir en cas de difficulté.

En termes d'efficacité, ce n'est pas terrible : si les panneaux attirent peut-être l'attention de certains automobilistes, encore aurait-il fallu prévoir des panneaux d'une dimension plus importante afin de marquer le coup. Peut-être se différencient-ils mieux par rapport à la signalétique habituellement appliquée, mais je crois qu'il y a surtout lieu de travailler comme beaucoup de communes le font ou sont en train de le faire, à savoir sur un aménagement beaucoup plus global, à peine de quoi on passe à côté de la réforme. Lorsque des écoles sont situées aux abords de grandes voiries, les automobilistes sont habitués à rouler à une certaine vitesse, notamment en fonction de la qualité de la route.

C'est problématique pour les automobilistes qui ne sont pas habitués à lever le pied quand ils arrivent dans une zone 30. Cela peut surprendre, s'il n'existe aucun aménagement adéquat.

Dans le cas que nous évoquons, on considère aussi qu'il n'y a aucune distinction entre les différents moments de la journée. Or, la situation diffère lorsqu'on y passe à 22 heures ou au moment de la sortie des classes. Là aussi, je crois qu'il y a des questions à se poser et qu'il faut adopter une approche différente. Dans le cadre des plans triennaux, on a pu aider les communes à différentes reprises à procéder à des aménagements de sécurité. Dans le cadre du plan Mercure, je peux vous dire que 67 dossiers ont été repris, qui parfois, globalement, traitaient de plusieurs écoles. Je ne peux pas en chiffrer le montant, mais je pense que ce nombre est tout à fait raisonnable.

Le travail à effectuer est encore important. Je ne manquerai pas, si les possibilités financières se présentent, de poursuivre cet investissement au profit des écoles, parce que cela me paraît essentiel. Toutefois, sachez que la tâche est relativement lourde car on dénombre environ 4.050 écoles en Wallonie, dont 3.200 sont situées le long de voiries communales. C'est vous dire si les communes ont une lourde responsabilité financière afin de tout aménager. Le monde ne s'est pas fait en un jour, mais le pouvoir régional sera toujours aux côtés des communes pour poursuivre les investissements. Tout comme vous, je mesure la nécessité de bien faire les choses pour nos enfants.

M. le Président. – La parole est à M. Milcamps.

M. Milcamps (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse et l'intérêt que vous portez à ce problème qui me semble important. Je vous le dis sous forme de boutade, mais dans ma commune, qui est une commune rurale, les traversées de bétail sont mieux signalées, aujourd'hui encore, que les zones 30 aux abords des écoles.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'au-delà des panneaux, il faut des solutions, peut-être au sol. Je citerai l'exemple des coussins berlinois, où le revêtement au sol attire l'attention du conducteur par le bruit qui est occasionné à l'intérieur du véhicule et pas à l'extérieur, ce qui n'ennuie pas les riverains, mais alerte uniquement le conducteur. Je crois que c'est le meilleur système parce qu'on peut être distrait en circulant. J'en ai fait l'expérience : quand un camion vous précède, vous ne voyez pas les panneaux puisque, comme je vous l'ai dit, ils sont installés assez souvent à un mètre du sol. Je pense que c'est vers ce type de solutions qu'il faut se diriger. Ces mécanismes peuvent être subventionnés par la Région wallonne quel que soit l'opérateur de la gestion de la voirie. En tout cas, je pense que le problème est urgent et qu'il faut lui trouver une solution dans les semaines et les mois qui viennent quel qu'en soit le coût puisque le but de la réglementation est d'assurer la sécurité de nos enfants.

QUESTION
DE M. SENESAEL À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LES DONS D'ORGANES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Senesael à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «les dons d'organes».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que ce 14 octobre est la Journée mondiale du don d'organes et à ce sujet, je souhaite vous interroger concernant la sensibilisation que peut mener la Wallonie en ce sens.

Depuis une dizaine d'années, on constate pas mal de transplantations d'organes : c'est plus de 4.000 reins, 1.700 foies, 1.000 cœurs. On a constaté en 2004, une régression : il y avait 15 % d'organes disponibles en moins. On a également constaté en 2004 qu'il y avait 1.300 patients en attente d'un organe pour 217 donneurs. Votre collègue le Ministre Demotte a lancé, voici quelques mois, une campagne fédérale concernant la sensibilisation au don d'organes. On a constaté que 2.000 personnes s'étaient déplacées depuis ces dernières semaines dans les administrations communales pour demander leur enregistrement comme donneurs potentiels, ce qui ne fait jamais qu'un nombre total de 36.000 personnes. C'est tout à fait insuffisant pour répondre aux demandes qui sont formulées.

Je voudrais savoir, Madame la Ministre, au sein de votre département, comment vous comptez vous associer à cette campagne de sensibilisation et comment vous pouvez user de votre influence pour sensibiliser le public à faire la démarche auprès de l'administration communale.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – La sensibilisa-

tion au don d'organes est effectivement aujourd'hui essentielle, pas seulement en Wallonie, mais dans tout notre pays, et la première phase de la campagne du Ministre fédéral Rudy Demotte poursuit cet objectif. Dans la deuxième phase sont ciblés les jeunes, les enseignants, les professionnels de la santé et les administrations communales. Cette large campagne vise à encourager nos concitoyens car beaucoup d'entre eux ne savent pas qu'il faut faire une démarche pour pouvoir offrir ses organes. C'est une démarche très simple à effectuer auprès de l'administration communale.

Les administrations communales ne savent pas toujours comment recevoir les demandeurs – ce n'est pas toujours très clair – et très peu de nos concitoyens ont fait la démarche – seulement 36.000 personnes. C'est beaucoup trop peu. On connaît les difficultés liées à la transplantation, il faut réagir très vite et parfois, les équipes médicales ne sont pas formées et n'ont pas conscience qu'il faut le proposer immédiatement. Cette campagne de sensibilisation tombe à un moment où la demande est de plus en plus importante. En effet, les innovations technologiques font qu'aujourd'hui, on vit très bien avec le rein, avec le cœur ou avec le foie d'un autre. C'est «donner la vie», d'une certaine manière.

Je tiens à souligner à quel point cette campagne de sensibilisation fédérale me tient à cœur. Vous le savez, tout ce qui concerne la sensibilisation n'est pas de ma compétence mais de celle de la Communauté française. Ce n'est pas pour autant que je me décharge et que je me désintéresse de la question. J'ai personnellement beaucoup investi dans cette question et je compte peser de toute mon influence en tant que ministre wallonne pour que nous puissions mener des opérations efficaces. Les associations savent qu'elles peuvent compter sur moi, même si mon département n'est pas directement concerné, mais je veux m'associer à ce qui me semble être une démarche de santé publique fondamentale en termes d'éthique et d'équité sociale.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse, son souci de s'investir complètement dans cette opération de sensibilisation et son souci de l'éthique. Je la remercie également de veiller à poursuivre – avec la Communauté française et le Gouvernement fédéral – les actions dans la même direction pour que les énergies puissent être associées afin de pouvoir convaincre beaucoup de nos citoyens à faire don d'organes.

M. le Président. – Ceci met fin aux questions d'actualité. On me signale la présence d'une importante délégation des associations représentant les dons d'organes dans la salle.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. CRUCKE À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR «LES DÉMARCHES ENTREPRISES AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE RELATIVEMENT AUX FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS»

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR «LE CONTRÔLE DES PROGRAMMES COFINANCÉS PAR LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Crucke, sur «les démarches entreprises auprès de l'Union européenne relativement aux fonds structurels européens», et la question orale de M. Borsus, sur «le contrôle des programmes cofinancés par les Fonds structurels européens», à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

La parole est à M. Crucke pour développer son interpellation.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, mes chers Collègues, j'ai le plaisir d'être le premier à interpeller le Ministre-Président sur une question qui a été évoquée à maintes reprises au sein de ce Parlement, mais dont l'acuité reste plus que jamais d'actualité.

J'ai un peu l'impression, Monsieur le Ministre-Président, que le plan Marshall a occulté le débat sur les Fonds structurels européens, non seulement pour le Hainaut, mais pour toute la Wallonie. Pour la Province de Hainaut, à laquelle nous sommes tous deux attachés, les Fonds européens ont réellement été une opportunité qui n'a peut-être pas toujours été celle rêvée mais qui a amené beaucoup de perspectives.

Rien que pour la période 2000-2006 qui s'achève, ce ne sont pas moins de 700 millions d'euros européens qui sont tombés dans l'escarcelle. Si on a l'effet de levier en plus, constitué par les fonds nationaux et régionaux, on arrive à une somme de 2,5 milliards d'euros, ce n'est pas rien. Et sur dix ans par contre, entre 1994 et 2006, c'est plus de 6 milliards d'euros pour la seule Province de Hainaut. C'est vous dire si

la politique européenne de cohésion économique et sociale pèse lourd. Je pense que, vous en conviendrez, nous en aurons encore besoin à l'avenir.

J'ai, à maintes reprises, questionné votre prédécesseur, M. Van Cauwenberghe, sur la question. La première fois, en octobre 2004, il me disait que l'inquiétude que je manifestais par rapport à l'obtention de ces fonds était prématurée – c'était possible. En février 2005, il me répondait que le seuil d'alerte semblait être dépassé. Enfin, en juin 2005, après le sommet qui devait débattre non pas de la répartition mais de l'obtention de ces fonds, il me faisait part d'une certaine déception. Nous nous trouvions dans une dynamique d'échec. En effet, le sommet du 17 juin faisait suite à deux référendums qui ont été non pas mortels – on se remet toujours d'une défaite – mais difficiles pour l'Europe. Il s'agit des référendums français et hollandais qui ont entraîné l'Europe dans une sorte de sinistrose. Les médias ont alors procédé à une analyse correcte : la machine européenne semblait être bloquée.

Malheureusement, si elle est bloquée, cela peut avoir pour nous un certain nombre de conséquences. L'ensemble des spécialistes reconnaissent que le retard dans l'obtention et la concrétisation de ces fonds aura pour conséquence de différer dans le phasage de ces fonds et de ces programmations. Plutôt que d'être certains de pouvoir entamer une nouvelle procédure dès 2007, nous savons déjà à l'heure actuelle que les programmes seront reportés et que, sans doute, 2007 sera une année difficile.

Restons donc réalistes et, nonobstant ce réalisme, disons-nous qu'on peut faire preuve d'une certaine efficacité. C'est ce que j'ai envie de vous demander dans le dossier : l'efficacité par rapport à une politique qui a engendré un certain nombre de succès pour tous ceux qui se trouvent – ce n'est pas glorieux, mais c'est une réalité – en dessous de 75 % du PIB européen.

Quand on voit l'exemple de l'Irlande, de l'Espagne, on ne peut que constater que ces Fonds européens – peut-être pas eux seuls – ont réellement contribué à relever les économies. L'Irlande est d'ailleurs parmi les économies les plus florissantes. L'Espagne également, où le taux de chômage a diminué de manière remarquable.

Ce n'est malheureusement pas encore le cas en ce qui concerne le Hainaut. Vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre-Président, il n'y a pas forcément une opposition et une majorité dans ce dossier. Il y a des parlementaires qui, tous, veulent que la Région wallonne et la Province de Hainaut se relèvent. Mais pour le Hainaut, les chiffres sont ce qu'ils sont, Monsieur le Ministre-Président : le PIB a continué à chuter, le taux de chômage reste élevé (25 %) et plus de 30 % des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage.

C'est vous dire si la partie n'est pas gagnée et je pense qu'il ne faut pas sous-estimer un certain nombre de difficultés. La première, c'est le contexte en mutation dans lequel se trouve l'Europe, car dix nouveaux pays se sont inscrits comme États membres. Il s'agit de pays de l'Est et on reconnaîtra que ces pays ont un PIB qui est généralement plus déficitaire que les quinze autres pays : 92 % de ces régions sont en dessous de 75 %. Cela signifie que plus de régions solliciteront ces fonds et donc, les anciennes régions, comme les nôtres, devront entrer dans la concurrence. C'est vous dire s'il y a une sorte de «décollage» géographique des disparités vers l'Est. C'est une constante dont on doit, à mon sens, tenir compte.

Deuxième élément, ce sont les présidences. Pour l'instant, la présidence est britannique et elle sera ensuite autrichienne. Les élections allemandes qui, malgré tout, auront un certain effet – et on sait bien qu'un des deux principaux partis n'a pas toujours eu un discours pro-européen –, et deux présidences qui ne semblent pas toujours être sensibles aux Fonds structurels, constituent une difficulté supplémentaire. Je pense qu'il ne faudra pas sous-estimer, non pas l'adversaire, mais le partenaire et qu'il faudra donc jouer intelligemment.

Que faire, Monsieur le Ministre-Président ?

Poursuivre, sans doute, la politique de *lobbying* et je voudrais rendre hommage à votre prédécesseur, le Ministre-Président Van Cauwenberghe qui, à plusieurs reprises, nous a ici rapporté ses déplacements mais aussi ses contacts avec l'un ou l'autre. Je me souviens des contacts avec M. Juncker lorsqu'il présidait le Conseil européen. Maintenant, ce n'est plus M. Juncker, c'est M. Blair que vous devez sans doute bien connaître et il y a peut-être là une opportunité.

Il faut évidemment éviter l'effet «Calimero». Lorsqu'on dit que nous avons été victimes, dans la Province de Hainaut, d'une sorte de *hold-up* parce que le PIB avait été surévalué, c'est exact, mais nous avons bénéficié de fonds et il ne faut pas tomber dans une certaine forme de «victimisation». Il faudra également – mais j'attends vos explications à cet égard – éviter de reproduire un certain nombre d'erreurs de programmation – qu'il faut peut-être assumer collectivement – qui font dire au Professeur Quevit que nous ne sommes malheureusement pas passés du cercle vicieux du déclin au cercle vertueux de la croissance. C'est un constat qui me semble réaliste et il faudra éviter les saupoudrages. Et j'en reviens toujours à cette province que nous partageons où quatre intercommunales – Monsieur le Ministre-Président, vous les connaissez, vous en avez présidé une, pendant un certain temps – se partageaient le gâteau et pas toujours de manière opportune. Que dire des Remparts

de Binche, de la rénovation du centre-ville d'Ath ou de la saga du Pass systématiquement déficitaire ! Je ne pense pas que ces dossiers ont apporté une plus-value ou, comme vous disiez ce matin, un avantage certain sur le plan du tissu économique régional.

Ma question s'oriente vers le futur. On peut émettre toutes les critiques sur le passé et les analystes – pas seulement M. Destexhe – ont parfois été durs avec la manière dont ces fonds ont été utilisés. Mais il s'agit d'être concret, pratique et surtout efficace. Va-t-on, Monsieur le Ministre-Président, oser avoir un Monsieur *phasing out,* un Monsieur Objectif I, un seul pilote pour l'ensemble du Hainaut ? Ce sera peut-être le Ministre-Président. Je pense qu'il faut prendre ses responsabilités … *(Réaction de M. Daerden.)*

Je ne vais pas revenir sur la problématique des cumuls, je dis simplement qu'il faut de la cohérence.

Quels sont les contacts ?

Vous allez me dire : *«Laissez-moi arriver, laissez-moi le temps de respirer… »*. On ne vous laissera pas le temps de respirer. Quels sont les contacts entrepris par l'administration, par votre prédécesseur et par vous-même avec le Président en exercice de l'Union européenne, M. Blair ?

Personne ici ne peut penser que nous passerons à côté des Fonds européens.

Comment allez-vous – et j'avoue qu'en vous écoutant ce matin, je pensais avoir une réponse – articuler les Fonds européens avec le plan Marshall ?

J'ai beau lire et relire le plan Marshall, les Fonds européens pèsent plus lourds que le plan Marshall, mais je n'ai pas vu d'articulation. Y a-t-il là aussi une possibilité de travail et quelle est celle que vous envisagez avec votre Gouvernement ?

Enfin, quelle est la méthodologie pour assurer le succès ?

Si j'étais pessimiste, je paraphraserais votre prédécesseur – puisque c'est devenu une coutume de citer l'un ou l'autre –, M. Van Cauwenberghe, lorsqu'il présidait la Commission Coter : *«Tout retard de programmation des Fonds structurels pour la période 2007-2013 que pourrait notamment engendrer le report de la décision concernant les perspectives financières aurait pour conséquence des dysfonctionnements financiers et des difficultés politiques préjudiciables à l'efficience de la politique de cohésion dans toutes les Régions.»*, et j'ajouterais en ce compris la Région wallonne.

Mais comme je n'ai pas envie d'être défaitiste, ni pessimiste, j'ai envie de vous dire : *«Jamais deux sans trois.»*. La Province de Hainaut a bénéficié de l'Objectif I et du *phasing out*. Nous avons encore besoin de Fonds européens non pas pour être assistés, mais pour nous relever et je vous demande donc la recette qui sera la vôtre.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, je vous rassure, je vais me doter d'un crédit-temps pour l'avenir puisque ma question sera extrêmement brève.

Monsieur le Ministre-Président, en date des 8 et 29 septembre derniers, le Gouvernement a approuvé des modifications au système de contrôle des projets cofinancés par les Fonds structurels. Les modifications de procédures de contrôle posent évidemment toujours un certain nombre de questions.

J'imagine qu'elles sont motivées par une évaluation des dispositifs antérieurs. Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, et de manière à ce qu'il n'y ait aucune ambiguïté quant à l'efficience de ces contrôles à l'avenir, je voudrais connaître la nature de ces modifications, l'évaluation des mécanismes antérieurs qui a conduit le Gouvernement à proposer ces modifications, la motivation de celles-ci et leurs conséquences.

D'autre part, puis-je vous demander également quel est le calendrier de la mise en œuvre de ces modifications ? Si l'interpellation de mon collègue était tournée vers l'avenir, ma question orale concerne la même matière, mais ne porte pas directement sur le même sujet, chacun l'avait perçu.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte qui a souhaité se joindre au débat.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, je me joins aujourd'hui à cette interpellation pour évoquer, avec M. le Ministre-Président, l'importance qu'a pour nous le suivi des Fonds européens quelle que soit la Région où ils sont affectés.

Il faut reconnaître à votre prédécesseur, M. Van Cauwenberghe, qu'il s'est dépensé sans compter pour garantir un avenir, fût-il en *phasing out*, aux Fonds européens wallons. J'imagine d'ailleurs que de son siège de député, il continuera à travailler avec la même ténacité pour convaincre les autorités européennes de la nécessité d'organiser une sortie en douceur du système.

J'imagine que dans vos nouvelles attributions, et renforcé par votre réseau européen, vous continuerez, Monsieur le Ministre-Président, le travail de *lobbying* entrepris. La Wallonie a en effet besoin de toutes ses forces pour se redresser et l'Europe a été sans nul doute d'un soutien précieux aux Régions les moins

favorisées. La visite des représentants européens en Wallonie l'été dernier a été convaincante et la Commissaire s'est dite impressionnée par les projets menés grâce aux cofinancements européens.

Mais depuis le début de l'été, la Wallonie s'est choisie des priorités. Elle a défini des pôles, délimité des zones franches, mis fin au saupoudrage et au sous-localisme. Il ne s'agit donc pas, ici, tant de remettre en cause l'utilisation des Fonds par le passé que de tracer dans ce domaine le cadre qui permettra à notre Région de rattraper son retard de développement.

Pour le cdH, vous l'aurez compris, les Fonds européens doivent venir en soutien du plan Marshall pour faire jouer à plein l'effet multiplicateur.

Puisque l'Europe nous laissera libres de déterminer nos critères d'attribution, que ce soit de manière géographique ou en termes d'opportunité économique, saisissons l'occasion pour déterminer une politique offensive. Investissons dans l'avenir, dans les pôles de compétitivité, dans les zones franches et profitons de ce qui sera mis à notre disposition pour mettre le turbo au redressement wallon.

Le premier combat, Monsieur le Ministre-Président, tout le monde le sait, sera de réussir à convaincre d'abord l'État fédéral et puis l'Europe, pendant une présidence anglaise, de conserver aux Fonds européens un budget suffisant.

Le second sera d'obtenir la juste part pour la Wallonie, sans tomber au niveau européen dans un régionalisme que nous avons choisi de mettre de côté en Wallonie. Le dernier défi, enfin, sera le financement par projets et consister à confier la sélection de ces projets à des groupes d'experts, et pourquoi pas à la *Task Force* qui devra déjà déterminer les projets éligibles au financement du plan Marshall.

Je le sais, votre rôle dans ce dossier est forcément limité par la codécision, par la paralysie qui frappe l'Europe suite aux rejets de sa Constitution, et par la mauvaise volonté évidente de certains pays qui refusent, aujourd'hui, la solidarité dont ils ont pu bénéficier hier. Nos difficultés d'aujourd'hui sont à la mesure de notre grandeur d'hier et de nos ambitions pour demain. Je sais que vous aurez à cœur de tout mettre en œuvre pour que, demain, la Wallonie dispose de tous ses outils pour redevenir une Région qui compte dans une Europe prospère. Pour nous, il était important de recadrer le plan.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Parlementaires, tout d'abord, je tiens à remercier les trois collègues qui m'ont interpellé ou posé des questions.

En effet, le sujet évoqué est d'une très grande importance et permettez-moi d'insister sur le fait que les Fonds européens sont utiles, bien entendu, à la Province de Hainaut dans le cadre de l'Objectif I mais également à d'autres provinces dans le cadre de l'Objectif II, sans compter le Fonds social européen et le Feoga. Dès lors, nous devons appréhender ces questions dans leur globalité pour l'ensemble de la Wallonie, avec un souci constant de développement multipolaire de la Wallonie. Il faut que nous aidions chaque partie de la Wallonie à se développer au mieux de ses possibilités pour qu'il y ait un phénomène d'entraînement généralisé et surtout éviter le sous-localisme qui a tant nui à l'évolution de la Wallonie.

Je voudrais vous dire, Mesdames, Messieurs les Parlementaires, qu'il est vrai – pour avoir été très proche de la sphère décisionnelle – que mon prédécesseur, M. Van Cauwenberghe, n'a pas ménagé ses efforts à l'égard du Gouvernement fédéral ni au niveau international, et singulièrement auprès de la présidence luxembourgeoise.

Je dois à la vérité de dire que tant le Premier ministre que le Ministre des Affaires étrangères et que le Secrétaire d'État à l'Europe ont contribué d'une manière extrêmement positive, à la présentation du dossier pour faire en sorte que nous puissions bénéficier d'un maximum d'aides. J'ai participé, en tant que président de parti, à plusieurs réunions qui m'ont permis de mesurer à quel point les autorités fédérales et wallonnes ont partagé un point de vue et ont préparé ensemble le dossier à défendre auprès de la présidence luxembourgeoise. Vous connaissez l'issue : nous n'étions pas loin d'un accord, hélas, cet accord n'a pas été possible.

Nous sommes à présent sous la présidence britannique. Pour les uns et les autres qui, ce matin, se plaignaient des fonctions complémentaires – je vois maintenant que le sentiment est un peu différent, mais nous n'avons pas tout à fait les mêmes parlementaires sur les bancs et puis, j'imagine qu'une fois les médias moins présents, le désir de s'exprimer doit être moindre –, je vous signale – que je vais rencontrer votre souhait, Monsieur Crucke. Le 26 octobre, non pas sous ma casquette de ministre-président – parce que je n'y aurais pas accès –, mais en tant que président de parti, j'aurai une réunion au 10, *Downing Street*, avec les *leaders* du parti socialiste européen. Il se fait que M. Blair, Premier ministre de Grande-Bretagne est également président de son parti et qu'à ce titre-là… *(Rires.),* il participe et même, il réunit l'ensemble des *leaders*. Comme je suis *leader,* je par-

ticiperai à cette réunion et je vous promets que, cette fois-ci, ce sera le *leader* qui va défendre bec et ongles les Fonds européens et tenter de sensibiliser M. Blair.

Ceci étant, et pour revenir au cœur du sujet, au-delà du caractère opérationnel que peut avoir ce genre de rencontres, vous savez que les propositions britanniques, pour l'heure, sont agressives, notamment dans le cadre de la Politique agricole commune et qu'il y a une réticence considérable de la France, de l'Espagne et du Portugal, pour ne citer que ces pays.

En l'état actuel, si la Grande-Bretagne ne change pas radicalement de propositions, les experts pensent qu'il sera difficile de trouver un accord sur le budget. Si tel était le cas – et je préférerais qu'il y ait un accord, un accord positif –, nous serions amenés à devoir poursuivre la négociation sous la présidence autrichienne – là, on verra ce que l'on peut faire – et si cela n'aboutissait pas – ce qui serait dommage –, nous le ferions alors sous la présidence finlandaise.

Bien entendu, plus nous approchons de l'échéance de 2007, plus la transition entre l'état actuel et l'état futur est une transition difficile.

Mais reconnaissez, chers Collègues, que nous sommes totalement tributaires, non pas de l'État fédéral, dont certains tout à l'heure disaient tant de mal, mais bien de la situation des chefs d'État et de Gouvernement, et singulièrement des propositions que feront les présidences successives et d'abord la présidence britannique.

Pour ce qui concerne la méthodologie que nous pourrions utiliser, reconnaissez qu'entre les premiers subsides que nous avions reçus *in illo tempore* et les subsides du *phasing out* comme nous les avons appelés, il y avait un changement radical de méthodologie. Nous avons passé au crible, via des experts, tous les projets et ce n'est qu'une fois les projets retenus par les experts que nous avions pris des décisions politiques. J'ai la faiblesse de penser que cette méthodologie a au moins le mérite de placer la décision politique dans un cadre qui garantit une certaine valeur des dossiers puisque tout ce que nous approuvons devrait avoir des effets structurants et des effets démultiplicateurs pour la Wallonie. Nous devons toujours garder à l'esprit que l'aide européenne n'a de sens que si cet argent permet la démultiplication des faits en termes de création d'activités et d'emplois et, bien entendu, des effets structurants.

Pour la suite, nous discuterons prochainement de la méthodologie à employer, mais je ne vous cache pas qu'avec mes collègues, nous mettrons au point une méthodologie qui permettra d'objectiver la valeur intrinsèque des projets avant de décider sur le plan politique.

Il est vrai, et c'est l'avant-dernier sujet, que le Plan Marshall tel qu'il a été élaboré n'inclut pas les nouveaux budgets et les nouvelles rentrées financières qui pourraient provenir de l'Union européenne et celles-ci sont importantes. Nous l'avons fait volontairement. Pourquoi ? Parce que qui peut le moins, peut le plus.

En l'occurrence, nous pensions qu'il valait mieux faire ce plan avec les éléments dont nous étions certains et de ne pas nous aventurer dans d'hypothétiques rentrées financières de l'Union européenne. D'ailleurs, si nous l'avions fait, j'ai la faiblesse de penser que les mêmes intervenants auraient tiré à boulets rouges et, là, j'aurais accepté les boulets, simplement parce qu'on nous aurait dit *«Mais enfin, vous n'avez pas encore un centime, il n'y a pas encore une seule décision budgétaire de la part des chefs d'États et de Gouvernements et, déjà, vous prévoyez l'utilisation de ces crédits.»*. Donc, nous ne l'avons pas fait, mais il est clair que tout ce qui viendra en plus sera positif et, je le répète, cela doit être positif d'ouest en est de la Wallonie, du nord au sud de la Wallonie pour ce développement multipolaire.

J'en termine, Monsieur le Président, chers Collègues, avec la question des évaluations. C'est vrai que les Gouvernements, parce qu'il s'agit du Gouvernement de la Communauté française et du Gouvernement wallon, il y a peu, ont décidé d'adapter le système d'évaluation actuellement en vigueur, afin de supprimer les redondances apparues entre les organes en charge des différents niveaux de contrôle. Les Gouvernements ont exprimé un souci de rationalisation dans un esprit de simplification. Ce courrier a été adressé à notre représentant permanent à la date du 6 octobre et les courriers se croisant, la direction générale «Emploi» nous a fait part de sa préoccupation de voir modifié en cours de route le système d'évaluation.

Les deux Gouvernements ont décidé et s'ils l'ont fait, c'est qu'ils avaient des arguments. Je pense néanmoins que nous devrions prendre langue avec les inspecteurs des finances qui avaient une partie du travail pour voir, avec eux, comment répondre d'une manière la plus adéquate possible aux soucis qu'expriment les deux Gouvernements, celui de la Communauté et celui de la Région, d'avoir un système beaucoup plus simplifié et efficace, tout en gardant la rigueur et l'impartialité de ces audits qui permettent ainsi la liquidation des financements.

Voilà, Monsieur le Président, chers Collègues, soyez assurés que le Gouvernement est extrêmement attentif, que nous reprenons notre bâton de pèlerin. Nous nous battrons. Le sentiment diffus ou indicible que nous avons, c'est que cela sera plus difficile demain que ce ne l'était hier parce que la situation la plus optimale était bien celle de la présidence luxembourgeoise pour toute une série de raisons que je n'ai

pas besoin d'évoquer et en termes aussi de compréhension de nos propres réalités. Il faut reconnaître que les 10 pays candidats ont fait un geste, à l'époque, ils se sont montrés généreux pour essayer de débloquer la situation. Cela n'a pas été possible.

Nous allons nous battre de concert avec le Gouvernement fédéral. D'ailleurs, je prendrai langue moi-même avec le Ministre des Affaires étrangères et le Premier Ministre pour renouer les contacts que mon prédécesseur avait eus dans l'espoir d'obtenir un maximum maximorum en faveur de notre Région. *(Applaudissements sur les bancs du PS.)*

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je veux d'abord remercier le Ministre-Président pour sa réponse. Il y a en tout cas un point sur lequel nous sommes d'accord. Quand je dis que nous sommes d'accord, je parle largement au nom de l'ensemble du MR : plus de sous-localisme. Terminé, le sous-localisme. J'avoue, Monsieur le Ministre-Président, que votre tâche ne sera pas aisée. Il suffit de voir ce qui se passe pas loin de chez vous, de chez moi, Idea-Ideta, Mouscron-Tournai, les mêmes majorités, des langages différents.

J'acte que le 26 octobre 2005, vous répondrez, non pas en tant que Ministre-Président, mais en tant que socialiste, à l'invitation de M. Blair et je vous dis qu'il ne me gêne nullement de vous aider à faire l'éloge de la double casquette. Tout ce que j'espère c'est que vous ne nous ramènerez pas une casquette de M. Blair. En tout cas, pas la casquette à laquelle personne ne pense et ne souhaite penser.

J'apprends que vous revendiquez cette appartenance au même parti que M. Blair. J'acte. Cela peut aussi être entendu à l'extérieur, quand je sais ce que certains pensent de M. Blair et de sa politique. Quand je dis «certains», ce sont certains de vos camarades, ils apprécieront évidemment cette appartenance.

Et enfin, par rapport à la méthodologie, si j'ai bien compris, Monsieur le Ministre-Président, vous dites qu'on peut mieux faire, qu'on va faire mieux, mais que vous nous direz ce qu'il faut faire et comment on fera mieux lorsque le Gouvernement y aura pensé.

Sincèrement, quand vous verrez M. Blair, rappelez-lui que *time is money*, que *trop is te veel* et qu'après l'heure, ce n'est plus l'heure.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je voudrais d'une part remercier le Ministre-Président pour sa réponse et d'autre part, prendre acte de ce qu'il nous a indiqué. En effet, un nouveau contact serait initié avec l'inspection des finances de manière à voir dans quelles mesures, il serait fait droit aux remarques qui ont été faites après la modification des procédures de contrôle et de mise en œuvre des programmes européens. Comment serait-il fait droit à ces remarques tout en veillant, notamment à la suite de l'éclairage que l'inspection des finances pourrait apporter, à éviter des redondances et à éviter que cette procédure, tout en restant efficiente, ne soit excessivement lourde dans sa mise en application et j'imagine dans le temps.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je voudrais tout simplement remercier M. le Ministre-Président de sa réponse et vraiment insister auprès de lui sur la nécessité d'un effet multiplicateur des fonds européens par rapport aux décisions qui seront prises en Wallonie par rapport au Plan Marshall. Vous avez bien évoqué, Monsieur le Ministre-Président, que toutes les régions de Wallonie étaient concernées par ces fonds européens. Pour nous, c'est vraiment une dimension importante et renforcer les politiques qui sont mises en place par la Région wallonne dans ce cadre est un plus auquel nous seront tout à fait attentifs.

(Mme Cornet, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel.)

INTERPELLATION DE M. SENESAEL À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA POLITIQUE WALLONNE DE L'ÉNERGIE»

QUESTION ORALE DE M. BAYENET À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA PROMOTION DES ÉNERGIES ALTERNATIVES DANS LE PARC IMMOBILIER WALLON»

QUESTION ORALE DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, ET À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «L'ALLONGEMENT DES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE CONSEILS OU DE PRIMES AU SEIN DES GUICHETS DE L'ÉNERGIE»

**QUESTION ORALE
DE M. FONTAINE À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
ET
À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LE BOIS COMME ÉNERGIE ÉCOLOGIQUE
ET ÉCONOMIQUE EN ALTERNATIVE AU MAZOUT»**

**QUESTION ORALE
DE M. BORSUS À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LE PROJET DE CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ
D'EXPERTISE ET DE GESTION ÉNERGÉTIQUE»**

**QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LE SOUTIEN À APPORTER AUX PARTICULIERS
EN MATIÈRE D'AUDIT ÉNERGÉTIQUE
DANS LEUR LOGEMENT»**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Senesael à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la politique wallonne de l'énergie» ainsi que les questions orales de M. Bayenet à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la promotion des énergies alternatives dans le parc immobilier wallon»; de Mme Dethier-Neumann à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, et à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «l'allongement des délais de traitement des demandes de conseils ou de primes au sein des guichets de l'énergie»; de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, et à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le bois comme énergie écologique et économique en alternative au mazout»; de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le projet de création de la société d'expertise et de gestion énergétique» et de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le soutien à apporter aux particuliers en matière d'audit énergétique dans leur logement».

La parole est à M. Senesael pour développer son interpellation.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, ce sera moins long que 12 minutes. Monsieur le Ministre, chers Collègues, l'énergie est reconnue comme bien de première nécessité, cependant, elle devient, pour une partie de plus en plus importante de la population, un luxe difficilement accessible.

En matière d'énergie, malheureusement, la tendance actuelle est à une croissance de consommation. C'est particulièrement le cas pour le secteur des transports, du résidentiel et du tertiaire.

Il faut donc veiller à une utilisation rationnelle de l'énergie, celle-ci englobe les mesures d'économies d'énergie liées au comportement des utilisateurs, au choix judicieux des combustibles et à l'efficacité énergétique comme, par exemple, la sélection d'équipements performants.

Outre les objectifs définis dans le protocole de Kyoto et les directives européennes que la Belgique doit transposer dans son droit interne, la Région wallonne s'est dotée, sous la précédente législature, d'un Plan pour la maîtrise durable de l'énergie à l'horizon 2010. Plan qui définit les axes majeurs de la politique énergétique wallonne, à savoir: maîtrise de la demande, amélioration de l'efficacité énergétique, recours accru aux énergies renouvelables, conversion des combustibles et des outils de production, maîtrise régionale du marché et stimulation des activités de recherche et de développement.

Il implique une réduction de la consommation d'énergie de l'ordre de 2 % par rapport à la consommation de 2000 et une augmentation de la consommation d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable.

En plus des initiatives prises au niveau européen en matière d'énergie, une série de mesures ont été prises depuis plusieurs années en Belgique, tant au niveau fédéral qu'au niveau des Régions. Celles-ci contribuent à une conscientisation de la population aux problèmes liés à l'énergie et à une utilisation plus durable de celle-ci.

Cependant, en Wallonie, l'énergie, c'est une consommation élevée – elle est de 5,5 tonnes équivalents pétrole par habitant contre 3,8 en Europe –, une consommation qui est en croissance – une augmentation de 7 % entre 1990 et 2000 –, une facture qui est en croissance également, des émissions de gaz à effet de serre élevées.

Dans sa Déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon s'engage à mettre en œuvre une politique ambitieuse de réduction de la consommation d'énergie qui permettra une diminution des factures d'énergie et une contribution à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Monsieur le Ministre, en tant que Ministre en charge du logement et de l'énergie, pouvez-vous m'indiquer

de quelle manière, lors de la rénovation ou de la construction d'habitations sociales, les principes d'éco-construction sont ou seront intégrés dans ces travaux ?

Avez-vous déjà entrepris de réduire le nombre de chauffages électriques, encore trop souvent utilisés dans un nombre considérable de logements sociaux ?

Comment la Région wallonne essaie-t-elle de convaincre les habitants qu'ils peuvent grâce à des mesures simples épargner des quantités non négligeables d'énergie ?

La Région bruxelloise, afin de prouver aux consommateurs qu'il existe un potentiel d'économies d'énergie énorme dans chaque ménage et qu'il est possible de réduire sa facture d'électricité, a proposé à 250 ménages de relever le «Grand défi de l'énergie». Ces 250 ménages seront suivis et conseillés pendant six mois.

Envisagez-vous de lancer un tel projet en Région wallonne ?

Quels efforts de sensibilisation entendez-vous mettre en œuvre afin de conscientiser davantage encore les citoyens, mais également les entreprises aux économies d'énergie ?

Serait-il envisageable d'introduire, comme en Italie et en Irlande du Nord, des compteurs électriques dits «intelligents» qui, en plus de la consommation en kilowatts/heure, indiquent la consommation en euros, par mois, par semaine, voire dans la demi-heure précédente ?

Avez-vous mené des évaluations des dispositifs existants afin de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments, de soutien aux initiatives de production d'énergie renouvelable ?

Bref, Monsieur le Ministre, vous l'aurez compris, par mon interpellation, je souhaite que vous fassiez le point sur cet important dossier à gérer qui est celui de l'énergie, ainsi que sur les autres mesures que vous comptez adopter dans cette matière.

Mme la Présidente. – Vous êtes un homme de parole, Monsieur le Député.

La parole est à M. Bayenet pour poser sa question.

M. Bayenet (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, à l'approche de l'hiver, la préoccupation première de nos concitoyens est le coût du pétrole et plus particulièrement le coût de ses dérivés : principalement l'essence, le diesel et le mazout de chauffage.

Malgré les efforts entrepris par le Gouvernement fédéral, si l'hiver 2005-2006 est rude, nos concitoyens les plus démunis auront les pires difficultés à se chauffer dignement. De plus, il semble maintenant acquis que le prix du pétrole ne baissera pas. Cette situation risque d'être insoutenable. Gageons qu'une solution, la meilleure possible, sera trouvée pour éviter aux plus pauvres d'entre nous d'avoir froid cet hiver.

Il y a quelques années encore, une publicité annonçait : *«Le mazout : le chauffage bon marché!»*. Nous en sommes très loin aujourd'hui. La Région Wallonne possède un patrimoine immobilier important : bâtiments administratifs, institutions, logements sociaux, infrastructures sportives et scolaires… Or, la majorité de ces bâtiments sont chauffés au mazout. À l'heure actuelle, vu le prix du baril, la facture risque d'être élevée pour notre Région.

C'est pourquoi, je me permets ces quelques réflexions. Notre Région est riche de ses forêts, pourquoi ne pas utiliser le bois afin de chauffer les bâtiments appartenant à la Région Wallonne ?

Évidemment, il ne faut pas transformer nos arbres uniquement en combustible, cela en diminuerait leur valeur marchande. Mais par contre, pourquoi ne pas utiliser les résidus de scieries comme combustible de chauffage ?

De plus, il va de soi qu'il ne faudrait pas remplacer toutes les chaudières au mazout d'une fois, le coût serait trop important. Mais pourquoi ne pas faire une démarche évolutive en commençant par remplacer les chaudières qui arrivent en fin de vie ? Ce processus est utilisé avec succès en Suisse et en Autriche. Pourquoi ne pas s'inspirer de ces réussites ?

Je ne vois que des avantages à ce procédé :

1. nous n'avons pas besoin d'importer la matière première ;
2. nous avons un savoir-faire en termes de poêlerie – et je l'ai déjà cité plusieurs fois – dans la région du couvinois, nous pourrions dès lors nous appuyer sur le savoir d'entreprises wallonnes pour la fourniture des chaudières – aujourd'hui, elles sont fabriquées principalement en Autriche ;
3. la technologie du chauffage par plaquette est bien maîtrisée et des projets pilotes existent déjà comme à la piscine de Chimay ;
4. c'est un gain économique, l'investissement sera vite remboursé grâce au prix des plaquettes de bois ;
5. au-delà de l'aspect économique, il y a le gain écologique : moins de rejets de CO_2 dans l'atmosphère et utilisation d'une énergie renouvelable.

Monsieur le Ministre, j'espère vraiment que vos services étudieront sérieusement la possibilité d'utiliser une telle technique. Sachons utiliser les ressources et le savoir faire wallon en la matière et nous en sortirons tous gagnants.

En outre, plus que jamais, il est indispensable de favoriser chez les privés l'utilisation de l'énergie solaire. À cet effet, il ne faudrait pas que des règles urbanistiques trop strictes empêchent les concitoyens d'investir dans cette technologie. Aujourd'hui, des PME wallonnes sont actives dans le secteur, sachons participer à leur développement. *(Applaudissements sur les bancs du PS.)*

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, j'ai l'impression qu'aujourd'hui, nos interpellations se complètent et c'est pourquoi j'aimerais bien l'axer sur les demandes de traitement par rapport aux primes au sein des guichets de l'énergie.

Un certain nombre de citoyens ont attiré notre attention sur la saturation des guichets de l'énergie et, plus largement, de la division de l'énergie face aux demandes du public. En effet, il apparaît que les guichets de l'énergie sont victimes de leur succès et que les citoyens fassent appel de manière massive à leurs services de conseil et d'expertise. Il en résulte que les guichets ne peuvent répondre aux demandes que dans des délais de plus en plus longs, de même que plusieurs d'entre eux ne peuvent plus aller aussi loin dans le service fourni. Dans le même sens, il s'avère que les demandes de primes introduites auprès de la division de l'énergie ne peuvent plus être traitées qu'après un très long délai d'attente.

Cet accroissement de la demande est évidemment lié à l'augmentation du prix de l'énergie fossile et à la prise de conscience – on vient de le remarquer au travers de l'interpellation de M. Bayenet – du besoin d'économiser de l'énergie. C'est aussi la conséquence de la politique ambitieuse impulsée durant la précédente législature en cette matière.

Or, les ressources humaines de ces guichets ne sont pas légion : deux à trois consultants par guichets. Cela n'est pas assez pour fournir un conseil individualisé et déplacer un conseiller pour chaque logement. De même, même renforcée il y a quelques années, la division de l'énergie ne semble pas en excédent d'effectifs, c'est le moins qu'on puisse dire. Il semble pourtant que le Gouvernement wallon ait récemment refusé d'augmenter le personnel affecté à cette politique. *(Réaction de M. Antoine.)* Non ? Vous me le direz.

Le problème n'est pourtant pas anecdotique à la veille de l'hiver. Au moment où les citoyens se posent beaucoup de questions sur les économies d'énergies ou introduisent des demandes de primes en vue d'un investissement de leur part, il faut pouvoir répondre à cette volonté et apporter les réponses les plus rapides et les plus pertinentes. Deux mois d'attente avant un premier rendez-vous est bien trop long lorsqu'il s'agit d'accrocher durablement aux préoccupations énergétiques. Trois ou quatre mois d'attente avant le traitement de la demande d'une prime, c'est également fort long.

Dès lors, Messieurs les Ministres, pouvez-vous confirmer que le Gouvernement a récemment refusé d'augmenter le personnel affecté à ces services ? Quelles initiatives comptez-vous prendre pour gérer l'augmentation des demandes ? Quels moyens allez-vous donner pour que chacun et chacune ait l'information la plus précise qui soit et ce, dans un délai raisonnable ?

Mme la Présidente. – Les parlementaires sont aujourd'hui en grande forme et terminent mieux que dans les délais.

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

Vous avez également 10 minutes, Monsieur le Député. Il n'y a personne qui veut de mes minutes. *(Rires.)*

M. Fontaine (MR). – Je n'en ai pas besoin, Madame la Présidente, mais je ne les cède quand même pas à M. Antoine. Il en aura assez avec les siennes.

Monsieur le Ministre, c'est devenu un triste lieu commun que de rappeler la flambée des prix du mazout à l'approche des rigueurs de l'hiver. Ce qui l'est moins, c'est d'envisager d'autres sources d'énergie. Une source qui se dégage parmi le solaire, la biomasse … est l'utilisation du bois comme une énergie alternative au mazout.

Au-delà de l'âtre traditionnel dont 90 % de la chaleur file par la cheminée, il existe les poêles à bois dont les ventes semblent décupler ainsi que les quelques modèles de chaudières spécialement prévues pour ce type de combustible. Bien que des nouveaux modèles de chaudière à bois plus performants encore soient commercialisés et que d'autres soient à l'étude dans le but avoué d'en faire baisser le prix, ce type de matériel représente un coût de 20 à 30 % plus élevé par rapport à une chaudière au mazout ou au gaz traditionnelle.

Compte tenu de la situation, tous les regards se tournent vers les autorités, l'État fédéral ou la Région wallonne, en espérant des dispositions permettant d'améliorer un peu la situation.

Par ailleurs, il n'est pas impossible de voir une probable ruée sur le bois de chauffage en Région wallonne et je crois d'ailleurs qu'on y est déjà.

Mes questions seront les suivantes. Lors d'une interview récente chez Pascal Vrebos, vous avez déclaré, Monsieur Antoine, que le Wallon pouvait sans crainte acheter un poêle au bois, qu'il aurait une prime, que vous vous y engagiez.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ce n'était pas comme cela, c'était du mot à mot.

M. Fontaine (MR). – Mais vous allez me répondre.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Poêle à bois, j'ai répondu, primé.

M. Fontaine (MR). – Oui.

Mme la Présidente. – Vous aurez la possibilité d'intervenir sous peu.

M. Fontaine (MR). – Mais vous vous y êtes engagé. Pouvez-vous me préciser de quelle prime il s'agit ? Donc, vous allez pouvoir le faire. Mais, vous êtes impatient, je n'ai que 10 minutes et vous êtes déjà en train de m'en prendre.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je vous en donne.

M. Fontaine (MR). – Ce n'est pas parce que j'ai dit que je ne les prendrais pas toutes qu'il faut me les prendre.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je vous en redonne.

M. Fontaine (MR). – Comptez-vous mettre en place une nouvelle prime pour l'achat d'un simple poêle au bois ? Auquel cas, comment comptez-vous la financer compte tenu de l'affluence que l'on est en droit de prévoir ? Vous m'avez dit un jour qu'il fallait toujours prévoir les moyens, quand on faisait une proposition, eh bien, maintenant, je vous la renvoie.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est prévu.

M. Fontaine (MR). – S'agit-il de la prime qui est déjà prévue pour l'installation d'une chaudière biomasse correspondant à l'arrêté ministériel relatif aux modalités et à la procédure d'octroi des primes visant à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie du 11 avril 2005 ? Auquel cas, ne pensez-vous avoir induit le Wallon en erreur ?

Quelles sont les capacités wallonnes en termes de stock de bois coupé ou sur pied disponibles afin de faire face à un éventuel *rush* sur ce matériau ? Parce que s'il n'y a pas assez de bois, on risque de voir alors le coût exploser et, finalement, la chaudière au bois ne sera plus si intéressante. Pouvons-nous assumer ce *rush* sans mettre à mal l'équilibre écologique de nos forêts ? Existe-t-il des filières d'importation de bois de chauffage et lesquelles ? De quelle sorte de bois s'agit-il ? Est-ce du bois «propre» ?

Quelles mesures de sensibilisation comptez-vous prendre, autres que les interviews chez Pascal Vrebos, pour que les Wallons fassent une utilisation intelligente du bois, éviter les coupes sauvages, éviter la disparition d'espèces rares sacrifiées sur l'autel de l'énergie ?

À ce propos, merci de faire ma publicité quand vous êtes chez Pascal Vrebos.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ah ! C'est sympa quand même. Je suis le seul à la faire.

Mme la Présidente. – Et vous pourrez continuer.

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

Acceptez-vous mes 10 minutes ?

M. Borsus (MR). – Avec plaisir, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. – Je vous les donne.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, nous avons rassemblé dans un vaste débat, une série de questions de nature un peu différentes. Cela donne l'occasion d'examiner, finalement, toute une série de facettes d'une problématique, il est vrai, qui n'est pas mince.

Nous avions, vous vous en souvenez, entre autres colloques singuliers, le 21 avril dernier, fait le point concernant le projet de création de la Société d'expertise et de gestion énergétique, la quasi célèbre SEGE. À cette époque, vous nous disiez que le projet n'était pas encore mûr – les faits nous l'ont confirmé – et que des ajustements devaient encore être effectués – je cite – *«afin de respecter, notamment, les directives européennes, les règles de marché public, etc.»*.

Pour rappel, le projet est porté avec force depuis plusieurs mois, notamment par différents interlocuteurs hennuyers au plus haut niveau et vise à créer une

structure d'appui aux intérêts publics dans les GRD mixtes.

Dans un courrier récent adressé, sous votre plume, à l'ensemble des intercommunales, vous notiez notamment avoir sollicité un avis d'experts juridiques sur ce projet. Cet avis nous est connu. Il est relativement caustique.

Ma première question porte donc sur cette étude juridique, Monsieur le Ministre, et sur l'analyse, la lecture que vous en faites et les conclusions que vous en tirez.

Par ailleurs, dans ce même courrier daté de la fin de l'été quand celui-ci se dispute déjà aux premiers rivages de l'automne, vous considérez que le projet de création de la SEGE présente, dans son état actuel – je cite de nouveau –, *«diverses faiblesses et fragilités dont notamment son incompatibilité avec les dites directives européennes en matière énergétique, les coûts supplé - mentaires qu'elle va engendrer pour le consommateur final et, par ailleurs, que le respect des procédures des marchés publics s'impose ici comme ailleurs»*.

Et, en conclusion, vous plaidez pour un report de la création de cette structure. En bref, vous semblez ne pas souhaiter – mais corrigez-moi, Monsieur le Ministre, le cas échéant –, la concrétisation de ce dossier. Est-ce bien votre analyse ? D'autre part, puis-je vous demander si, également éclairé par vos soins, cette position est bien celle que l'on doit acter aujourd'hui comme étant celle du Gouvernement unanime et celle que, par exemple, on peut porter ou que les intercommunales concernées peuvent invoquer ou opposer éventuellement aux promoteurs principaux de cette structure et, notamment, M. Donfut ?

Enfin, vous avez convoqué l'ensemble des acteurs intéressés par ce dossier – ils furent nombreux – le 26 septembre en votre cabinet en vue – et je pense que c'est bien utile – de faire le point sur la question. Et, Monsieur le Ministre, puis-je dès lors vous demander quelles sont les conclusions de cette réunion ? Confirme-t-elle votre constat ? Avez-vous suscité, rencontré, déploré ou, au contraire, noté avec joie une adhésion forte des différents interlocuteurs qu'il vous a été donné de rencontrer ? Le dossier doit-il être considéré aujourd'hui comme postposable, souhaitable, fondamentalement revu, définitivement enterré ?

Monsieur le Ministre, je vous remercie d'ores et déjà de votre réponse qui sera, à n'en pas douter, empreinte d'une totale franchise et d'une absolue transparence.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels pour poser sa question. Vous avez également 10 minutes, Monsieur le Député.

M. Stoffels (PS). – Que je ne vais certainement pas utiliser, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre, chers Collègues, la législature que nous venons d'entamer nous propose – et c'est là une nouvelle méthodologie que nous enseigne le Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons – d'approcher les matières régionales de manière transversale.

Ainsi, très concrètement, des domaines qui se trouvaient hermétiquement très cloisonnés auparavant voient de nouvelles perspectives de développement apparaître.

Il en va, par exemple, de l'insertion sociale qui constitue – quoi que puissent en dire certains – une des colonnes vertébrales de l'action régionale, touchant aussi bien la politique de l'emploi, l'insertion des personnes d'origine étrangère ou la formation professionnelle.

Dans cette perspective, le département «logement» dont vous avez la charge, Monsieur le Ministre, ne peut être en reste.

Vous avez, à plusieurs reprises, déjà, évoqué votre intention d'étendre les missions des guichets à l'énergie et d'en faire des guichets «Logement-Énergie» qui serviraient de services de proximité pour renseigner au mieux le citoyen sur l'ensemble des primes auxquelles il peut émarger.

Dans un contexte où le coût de l'énergie est devenu un facteur de déséquilibre pour nombre de ménages, il est crucial que l'on puisse se renseigner en un seul lieu sur ces deux matières qui présentent des complémentarités évidentes.

Et ensuite ? Suis-je tenté de dire. Ne pensez-vous pas qu'au-delà d'une simple mission d'information nous pourrions étendre les missions de ces futurs guichets à une mission d'expertise ? Je pense tout particulièrement à la généralisation des audits énergétiques dans les habitations privées.

Plus loin encore, ne pensez-vous pas qu'il faudrait développer l'aspect préventif en sensibilisant davantage les architectes dès la conception même des habitations ? Le particulier, en voyant ses plans, pourrait déjà alors être fixé sur la performance énergétique du bâtiment, en même temps que sur les primes auxquelles il pourra émarger.

Monsieur le Ministre, tout comme vous, je ne suis pas adepte des effets d'annonce et je m'inscris résolument pour privilégier l'aspect pratique dans le quotidien de nos citoyens.

Généraliser les audits à la demande dans les habitations privées ne constitue-t-il pas un moyen d'appor-

ter une contribution du particulier à la bonne gestion énergétique du logement en Wallonie ?

Je vous fais confiance, Monsieur le Ministre, pour apporter une réponse aussi directe que concrète et je vous remercie d'avance de l'attention que vous accorderez à la présente question.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Madame la Présidente, très chers Collègues, permettez-moi de remercier chaleureusement les nombreux orateurs qui se sont succédé à cette tribune parce qu'ils me permettent de faire le point sur une politique importante de la Région wallonne, la politique de l'énergie.

D'autant plus que, ce week-end, on m'avait refoulé sur une plage avec un petit seau et une petite pelle, comme si c'était négligeable. Mais, comme l'a rappelé le Ministre-Président, il faut croire que d'aucuns se considèrent propriétaire du développement durable, avait-il dit tout à l'heure, après Dieu.

Je vais donc m'efforcer, à la fois pour rencontrer les questions, les intérêts, les critiques, voire même les angoisses de certains, de vous faire le point sur la politique de l'énergie. M. Senesael a été le premier à ouvrir le feu et il a eu raison de poser en termes objectifs, notre situation aujourd'hui.

D'abord, nous Wallons, nous sommes gros consommateurs d'énergie puisque nous consommons 45 % de plus que la moyenne européenne. Nous sommes donc des gourmands en matière d'énergie. Nous ne regardons pas à la dépense et donc, fatalement, à l'environnement qui nous entoure.

Mieux même, et je le dis d'emblée à Mme Dethier qui nous parlait avec l'émotion, le pathos dont elle peut faire preuve lorsqu'elle parle de M. Daras qu'elle ne cesse de regretter, entre 1990 et 2002, cela n'a quand même pas empêché, parce que tous nos concitoyens sont ainsi, une consommation en croissance de 5 %. Et la facture, parce que tout cela se voit dans le portefeuille aussi, se chiffrait en 2002, dernier chiffre connu, à 7,1 milliards d'euros avec une progression de 15 %. Et bien évidemment, nous avons une forte dépendance énergétique, pour 98 % de notre consommation. Tout cela, bien évidemment, c'est le constat dont j'hérite, mais qui est aussi l'œuvre collective de nos concitoyens, de tous ceux qui se sont succédé au département de l'énergie avec des émissions de gaz à effet de serre extrêmement élevés : 15 tonnes par an et par habitant, contre 9 tonnes par habitant au niveau de l'Union européenne. C'est donc dire si nous avons un déficit extrêmement important auquel il faudra progressivement – soyons réalistes – faire face.

Face à ces constats, des objectifs. On va en rappeler deux ou trois très simples.

D'abord, le Protocole de Kyoto avec une diminution de 7,5 % des gaz à effet de serre à l'horizon 2012.

C'est aussi, au niveau wallon, dans le cadre du plan pour la maîtrise durable de l'énergie – c'est celui du Gouvernement précédent et c'est celui que je m'efforce d'exécuter au mieux – une réduction de la consommation d'énergie de 2 % d'ici 2010. C'est-à-dire un effort réel de 10 % compte tenu de l'augmentation de cette consommation.

Et en termes de production d'énergie renouvelable pour l'électricité, nous devrions passer à 8 % en 2010.

Par rapport à ces constats, par rapport à ces objectifs, où en sommes-nous ?

C'est un ministre enthousiaste que vous avez devant vous parce qu'en un an, il y a eu des progrès significatifs. Deux seuls chiffres pour vous en convaincre : en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie, et j'y reviendrai plus longuement, une progression de 20 % des demandes en tout genre en termes d'intervention de primes pour moins consommer de l'énergie dans son logement, et pour l'énergie renouvelable – et je réponds ainsi au bac à sable de dimanche –, nous sommes en progrès de 33 % sur la seule année écoulée.

M. Cheron (Écolo). – Cela vous a touché ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Non, j'ai été flatté. *(Réaction de M. Cheron.)*

Non, j'étais flatté, Monsieur Cheron, parce que cela démontre que d'autres que les Écologistes peuvent s'occuper de l'énergie avec succès, améliorant même ce qui avait été réalisé jusque-là.

M. Cheron (Écolo). – C'est comme l'éthique et l'humanisme.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Vous savez Monsieur Cheron, si j'étais Écolo, *quod non* …

M. Cheron (Écolo). – Non, non ! Ne rêvez pas !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – *Quod non* ?

M. Fontaine (MR). – Alors, il n'y en aurait plus du tout !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – *Quod non* ? Eh bien, je me féliciterais que quelqu'un qui n'est pas membre de mon parti améliore la situation de l'énergie, c'est tout profit pour la planète et l'environnement, et je n'en ferais pas une lecture réduite et étroite, simplement partisane. Mais je sais que ce n'est pas votre cas, à vous, Monsieur Cheron. *(Rires.)*

Revenons, si vous le voulez bien, aux trois ou quatre volets abordés.

D'abord, l'utilisation rationnelle de l'énergie. Réponse simple : des actes pas des effets d'annonce. En février 2005, un nouveau plan est adopté, le plan 2005-2007, soit 100 millions d'euros pour trois ans. Pour faire bref, nous avons amélioré, multiplié l'investissement dans les primes, pratiquement par trois, notamment pour tout ce qui concerne les chauffages au gaz, les primes d'isolation, le double vitrage auquel nous avons joint les châssis, c'est quand même plus facile pour l'installer. *(Rumeurs.)*

Cela n'existait pas avant.

Nous avons ouvert ces primes également au monde d'entreprises et des indépendants qui avaient été oubliés jusqu'à lors. Bien évidemment, toutes ces primes ont un succès extrêmement important puisque, depuis Batibouw, et donc bien avant tout ce que l'on a pu dire sur la crise énergétique de la rentrée, c'est une progression d'environ 20 % de demandes de primes. Et j'y reviendrai.

M. Fontaine et d'autres m'interrogeaient sur l'idée d'une prime pour le bois. Vous étiez nombreux à me la poser. Non, je n'ai pas confondu avec la prime chaudière biomasse de 1.500 euros, même si celle-ci sera augmentée. Et c'est vrai, Monsieur Bayenet, vous avez raison lorsque vous en appelez à une utilisation du bois avec ses diversifications économiques, dont la poêlerie de Couvin où je serai d'ailleurs très prochainement. Je compte effectivement présenter au Gouvernement la création d'une prime pour poêle à bois présentant un bon rendement énergétique de quoi, à la fois concilier une ressource wallonne, le bois, une énergie renouvelable puisqu'il en est ainsi, tout en privilégiant le développement d'une filière économique. Ce sera le cas dans les toutes prochaines semaines, nous terminons les conditions d'octroi.

(M. Happart, Président,
reprend place au fauteuil présidentiel.)

À côté de cela, il y a aussi les sociétés de logements sociaux et, là, nous avons prévu que ce soit dans le cadre du PEI ou hors cadre du PEI, toute une série d'investissements visant au remplacement des simples vitrages, des chaudières à gaz basse température, depuis le mois de mars, puisque 5.000 logements sur les 103.000 sont encore aujourd'hui chauffés par l'électricité. C'est extrêmement coûteux, vous vous en doutez et, donc, j'entends bien réduire ce type de chauffage, notamment au profit de l'utilisation du gaz et les budgets sont prévus (3,5 millions). Une réunion est organisée entre toutes les sociétés et le département de l'énergie pour convaincre les premières de déposer des dossiers auprès de l'administration de l'énergie.

Toujours dans l'utilisation rationnelle de l'énergie, je souhaite également marier mes compétences en matière de logement, d'aménagement du territoire et d'énergie. En effet, nous serons prochainement confrontés – M. Stoffels l'a évoqué, c'est un élément sur lequel il m'interroge régulièrement et il a raison – à la performance énergétique des bâtiments. Je compte faire évoluer – bien évidemment, il appartiendra au Gouvernement d'en délibérer, cela va s'en dire – l'ancienne prime à la réhabilitation pour en faire une prime énergie pour une raison simple, c'est que 27 % de nos logements en Wallonie datent d'avant la première guerre mondiale et donc, il faut aussi permettre à ces propriétaires, souvent peu fortunés, de pouvoir adapter leur logement à cette nouvelle donne énergétique.

De la même manière, il y aura un rapprochement, une complémentarité entre les guichets du logement, entre les guichets de l'énergie, de telle manière que les uns et les autres puissent dispenser la même information même si, poussant l'information plus loin, il faudra alors s'adresser à la bonne porte.

Vous m'interrogez aussi sur les compteurs électriques intelligents pour les particuliers.

En Région wallonne, Monsieur Senesael, le choix a été fait d'accompagner le processus de libéralisation des marchés de l'énergie par le développement, vous le savez, des compteurs à budget. Rassurez-vous, les arrêtés relatifs aux obligations de service public prévoient en effet le placement automatique d'un compteur à budget chez un client en défaut de payement et le Gouvernement en a délibéré en première lecture au mois de juillet. J'attends le retour de la CWAPE. J'ai déjà reçu celui du Conseil supérieur des villes et communes pour aller au Conseil d'État et j'espère qu'avant la fin de cette année, Monsieur Senesael, nous puissions disposer de l'arrêté organisant le placement de ces compteurs à budget.

D'autres m'ont interrogé sur le rôle des communes liées avec les économies d'énergie. Là aussi, une grande opération est évidemment menée. Mon prédécesseur l'avait déjà initiée, je la conforte, notamment

par le cadastre énergétique, la liste des investissements les plus immédiatement rentables, la relance du projet PALME et dans le cadre même du décret «performances énergétiques», fixant la nouvelle norme, probablement dans un premier temps à 55K puis à 45, il nous faudra indubitablement former nos fonctionnaires communaux à cette nouvelle réalité.

C'est d'ailleurs pour cela que dès ce lundi, en Commission de l'Aménagement du territoire, j'ai rappelé que les conseillers en aménagement du territoire – les 110 conseillers que nous avons aujourd'hui – devraient se former à cette nouvelle dimension. Ce sera même une condition obligatoire de leur subvention de telle manière – et j'y reviendrai pour Mme Dethier – que nous puissions compter sur d'autres personnes spécialisées dans la dimension énergétique, notamment en amont lorsqu'il s'agit de délivrer les permis. Aujourd'hui, personne ne vérifie puisque le «K» moyen en Wallonie est le K77, alors que la réglementation prévoyait déjà, de manière un peu timide, il est vrai, le K55. Nous devrons donc faire un effort puisque cette directive fera l'objet d'une transposition par décret. Nous y mettons la dernière main.

Vous voyez que nous avons travaillé, Madame Dethier-Neumann puisqu'il y a un an, c'était une page blanche, aujourd'hui, cette transposition est écrite et j'espère venir devant vous en janvier-février, au moment de Batibouw. Je crois que ce sera une bonne période pour parler de ce nouveau décret.

J'ai évoqué les particuliers, j'ai évoqué les communes, je voudrais évoquer aussi, si vous le voulez bien, le monde industriel et les accords de branche. Les accords portant sur quelque 115 entreprises dont les sites concernés représentent ensemble 75 % de notre consommation énergétique globale du côté wallon et emploient 84.000 personnes. C'est donc un élément extrêmement important. Ils se sont engagés, après des audits financés par la Région wallonne, dans chacune de ces entreprises, de remailler par filières ou par *clusters*, d'identifier les meilleurs investissements, à la fois économiseurs d'énergie et qui améliorent leur propre rentabilité puisque moins de consommation d'énergie, c'est évidemment tout gain pour l'entreprise.

Aujourd'hui, ces accords de branche progressent bien puisqu'il y a 1.111 projets d'amélioration pour un montant annuel d'investissement de 62 millions d'euros par an. C'est donc dire si l'utilisation rationnelle de l'énergie dans le monde industriel a aussi un volet économique. Ce sont 2,5 milliards de francs belges d'investissement, soit près de 10 % de l'ensemble des investissements réalisés en Région wallonne.

Mon seul regret, et je le dis pour celles et ceux qui ont de l'influence sur la politique fiscale au niveau fédéral, c'est que le Gouvernement fédéral n'a pas tenu ses engagements en termes d'allégements fiscaux pour ces entreprises et, donc, ils sont reportés en 2006, alors qu'ils pouvaient espérer des aménagements fiscaux dès 2004. Dommage, parce qu'ils avaient fait l'effort, avec la Région wallonne, de s'ouvrir à l'investissement et à l'économie d'énergie.

À côté de l'URE, rapidement, l'information et la sensibilisation. Non, Madame Dethier, le Gouvernement n'a pas décidé de refuser du personnel complémentaire aux guichets de l'énergie puisqu'au contraire, de manière générale, l'administration de l'énergie sera renforcée de 12 personnes : 8 sont déjà là et 4 vont arriver.

Je rappelle que mon prédécesseur, dont vous faisiez l'éloge, mais c'est normal, la corporation vous l'impose, avait, lui, fermé des guichets de l'énergie. M. Cheron s'en rappellera puisque M. Daras avait notamment fermé celui de Braine-l'Alleud. Je regrette, mais quand on me fait le reproche, aujourd'hui, qu'il n'y a pas assez de personnel dans les guichets de l'énergie, mon prédécesseur les avait fermés. J'essaye de faire de mon mieux en tenant compte de la réalité.

Madame Dethier, quand j'étais dans l'opposition, on me servait : «*Voyez toujours ce que les membres de votre parti ont fait parce qu'on vous le reprochera.*». C'est une question d'habitude dans ce Parlement. *(Réaction de M. Cheron.)*

Il n'empêche, hier, M. Daras fermait un certain nombre de guichets de l'énergie. Aujourd'hui, nous confortons les effectifs, mieux même, outre ces 12 personnes, Madame Dethier, vous le savez, j'ai décidé de l'ouverture d'un *call center* pour décharger l'administration de la commande des formulaires, de telle manière que nos fonctionnaires puissent vraiment s'appliquer sur l'étude, l'examen, l'analyse des dossiers rentrés, plutôt que de décrocher le téléphone et savoir quel type de formulaire souhaite l'intéressé au bout de la ligne. C'est un *call center* qui le fait, aujourd'hui, et heureusement, parce que c'est vrai que nos primes, depuis *Batibouw*, ont un succès extrêmement important. Tout à l'heure, je vous indiquais la progression, environ 20 % de demandes en plus. Et comme si cela ne suffisait pas, nous venons de faire les *week-ends* portes ouvertes des guichets de l'énergie. Un succès réel, partout. Il sera doublé d'une grande campagne de communication audiovisuelle et de presse pour relancer toutes ces primes.

En ce qui concerne la question de M. Senesael sur les 250 ménages, projet qui avait été initié par mon prédécesseur, je ne compte pas, dans l'immédiat, renouer ce type d'opération parce qu'elle n'a pas une réelle échelle indicative vu le petit nombre et cela nécessite un grand nombre de moyens. Je préfère, au contraire, générer un certain nombre de primes, des

décrets nouveaux, une sensibilisation générale pour tous, y compris pour les indépendants – tout à l'heure, je vous l'ai indiqué – qui étaient oubliés.

Troisième volet, à côté de l'URE, de la sensibilisation, les énergies renouvelables. Cela tombe bien puisque j'ai le rapport de la CWAPE qui n'est pas discutable, c'est notre régulateur, il est présidé par l'ancien chef de cabinet de M. Daras, comme quoi ce qui est vert doit être vrai. Eh bien, chers Amis, nous sommes largement en progrès puisque nous sommes même en avance par rapport aux objectifs fixés par M. Daras. Aujourd'hui, nous avons 82 sites de production d'énergie renouvelable, Monsieur Senesael, c'est-à-dire 306 MW produits et 326.000 tonnes de CO_2 épargnées. Rien que sur les éoliennes, 17 MW, quand M. Daras est parti, 150 aujourd'hui. Et je prends la décision pour Dalhem, demain, Madame Dethier, ce qui devrait encore améliorer le modèle.

Vous l'aurez donc compris, nous sommes aujourd'hui, avec nos 264.500 certificats verts, en progrès de 37 % sur la seule année 2004-2005. Plus d'un tiers en plus.

Bien évidemment, il m'appartiendra, et la tâche ne sera pas facile, de déterminer les nouveaux quotas de certificats verts pour l'après 2007, sachant que le quota est une pénalité sur la facture électrique que nous payons tous pour soutenir les énergies renouvelables. Et donc, il faudra trouver le juste milieu entre l'environnement et, comme le disait M. Marcourt, la préoccupation économique, bien évidemment, en termes de compétitivité des entreprises pour ne pas trop alourdir la facture.

En ce qui concerne les panneaux solaires – je pense que c'est M. Bayenet qui m'interrogeait à ce propos – le succès est foudroyant puisque pour la seule année écoulée, nous avons installé autant de panneaux solaires que dans toute l'histoire de la Wallonie : 10.000 m^2 de panneaux solaires au cours de cette année. Nous avons – vous pouvez le vérifier dans le budget – quintuplé, multiplié par 5 le budget de M. Daras pour les panneaux solaires. Je pense qu'aujourd'hui personne ne peut contester le succès.

Quant à la liaison, qui est une grande préoccupation pour le Gouvernement, pour M. Marcourt et moi-même, des énergies renouvelables au volet économique pour qu'il y ait des retombées aussi, il y a quelques nouvelles intéressantes. Par exemple, les avances récupérables pour les mâts en béton à Ciney puisqu'aujourd'hui pour les éoliennes qui s'érigent en Wallonie, il n'y a rien de Wallon qui les constitue. J'entends que nous prenions notre part en la matière. Ce sont les turbines hydroélectriques du groupe RUTTEN que nous soutenons avec le département de l'énergie, et très prochainement, à Charleroi, les premières journées Agoria dédicacées uniquement à l'industrie et l'énergie pour montrer notre savoir-faire et, donc, les retombées économiques favorables en matière d'énergie.

Je passe rapidement sur le projet des biocarburants pour lequel nous travaillons avec M. Lutgen, M. Marcourt, le projet bioéthanol à Wanze qui avance bien. On attend l'approbation du cahier des charges du côté du Fédéral, mais là aussi, nous sommes présents.

Nous devrons évidemment évaluer toute cette politique et je ne cache pas qu'avec mon excellent collègue, Benoit Lutgen, nous allons devoir réfléchir à un rapprochement du plan pour la maîtrise durable de l'énergie et du plan Air parce que l'un conditionne l'autre. Je pense que nous serions bien inspirés pour l'après 2010 de nous donner un seul plan mobilisateur tenant compte des résultats aujourd'hui atteints, qui sont meilleurs que ceux qui avaient été prévus et qui peuvent nous permettre d'être plus ambitieux encore demain.

On m'a interrogé sur le bois pour me demander si la source était renouvelable ou si nous n'allions pas mettre en difficulté nos zones forestières. La réponse est non et M. Lutgen m'a donné les éléments puisque le volume de bois sur pied, en Région wallonne, est estimé à 109 millions de m^3. Or, par rapport à 1984, on note une augmentation de 23 millions de m^3. Du reste, les prélèvements dans les années 1990 étaient de 3.200.000 m^3, pour un accroissement annuel de 4.100.000 m^3. Aujourd'hui, la forêt, le bois, gagne du terrain, malgré les prélèvements. Preuve qu'il s'agit donc bien d'une source d'énergie renouvelable, que l'on peut valoriser et qui est parfaitement endogène. *(Réaction de M. le Président.)* Preuve qu'elle est bien gérée, me souffle une petite voix derrière moi. J'imagine que c'est un présent historique.

Il me reste 15 secondes, si j'en crois mon décompte, pour malheureusement aborder, mais les questions étaient très nombreuses, Monsieur le Président, la question de M. Borsus. Je vais faire bref parce qu'en posant les questions, il y a répondu. Oui, il y a bien eu une réunion. Du reste, je m'y étais engagé devant vous, rappelez-vous, lors d'une précédente de M. Boucher à ce propos. J'ai donc invité l'ensemble des intercommunales pures de financement, l'ensemble des gestionnaires de réseau pour livrer l'analyse juridique et technique à laquelle je m'étais attaché.

Je pense que la réunion a démontré qu'il y avait effectivement un certain nombre de problèmes juridiques qui ne sont pas encore aujourd'hui réglés. On peut les passer rapidement en revue.

M. le Président. – Vous concluez, Monsieur Antoine, sinon, je vous coupe le micro ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Pour faire bref, puisque je suis pressé par le temps, le problème c'est la réelle indépendance du réseau par rapport aux fournisseurs. On ne peut pas, quel que soit le respect que j'ai pour Electrabel, être à la fois fournisseur et distributeur. Le lieu du marché, c'est le transport, c'est la distribution, c'est là que les pouvoirs publics doivent réguler et permettre une réelle concurrence de fournitures entre l'ensemble des partenaires.

Du reste, je me réjouis, ce sera ma conclusion, d'avoir participé – c'était la question de M. Kubla – au groupe de travail sur l'OPA de Suez qui s'est terminé par le comité de concertation, hier matin, grand comité, s'il en était puisque nous étions tous quasiment présents : Écolos, Libéraux, Socialistes et cdH. Le Gouvernement et les Régions insistent auprès des communes pour qu'elles affectent au désendettement des intercommunaux financiers, premier élément. Et il y a une participation accrue de l'autorité publique dans les lieux du marché que sont Elia, le transport, Fluxis et les gestionnaires des réseaux de distribution. Très clairement, la thèse que je soutiens, que j'ai soutenue devant vous qui est de permettre aux pouvoirs publics de réguler le lieu du marché, que ce soit au niveau du transport ou de la distribution, a été retenue, tant à Bruxelles qu'en Flandre, et l'est également aujourd'hui pour la Wallonie, à travers ce comité de concertation qui réunissait l'ensemble des intervenants. J'ai fait au plus vite, Monsieur le Président.

M. le Président. – Monsieur le Ministre. Je vous ai laissé 3 minutes de plus. Il ne faut pas dire que je suis toujours mauvais.

Je vais passer la parole aux intervenants pour une brève réplique et ensuite, nous passerons aux votes prévus à l'ordre du jour.

La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Président, je remercie évidemment M. le Ministre pour sa réponse plus qu'exhaustive aux différents questionnements qui lui étaient adressés. On peut, avec lui, se féliciter des objectifs atteints et surtout de permettre encore le travail pour atteindre les objectifs ambitieux qu'il nous a signalés.

À titre personnel, je voudrais juste dire que j'adhère tout à fait à son plan de conjugaison entre le fonctionnaire à l'urbanisme et le fonctionnaire qui reçoit également les informations nécessaires à l'énergie. On a mis cela au point à Estaimpuis pour la délivrance des permis en intégrant l'écoconstruction et je puis l'assurer que nous avons des résultats tout à fait significatifs. Nous travaillons en collaboration avec le guichet de l'énergie qui d'ailleurs est déjà venu également donner des formations au personnel communal. C'est donc une piste intéressante à poursuivre, qui pourrait porter ses fruits à terme, et donc, je ne puis qu'être tout à fait d'accord avec ces propos.

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, très rapidement puisque les questions étaient très nombreuses, je voudrais simplement demander au ministre s'il y a possibilité de prendre contact avec son collègue des Affaires intérieures, pour inciter éventuellement les communes et les pouvoirs publics à passer, surtout dans le monde rural, à un mode de chauffage au bois, pour les chaudières mazout qui seraient en bout de course.

Par ailleurs, il m'avait promis, dans une question précédente, une table ronde sur le problème du gaz, mais pas du gaz naturel. Pour le gaz naturel, le secteur a créé un fonds pour aider les gens qui passent du mazout au gaz de ville. Quand on passe au propane, dans le monde rural, ces gens ne sont pas aidés. *(Rumeurs.)* Tout à fait. Vous m'aviez promis, Monsieur le Ministre, qu'on essaierait de se voir à ce propos. Je crois que c'est un problème vraiment spécifique au monde rural.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Président, j'ai choisi de scinder ma réplique au ministre en deux parties.

D'abord, par rapport au thème, parce que c'est bien de cela dont il s'agit, ici, j'ai posé trois questions et le ministre m'a répondu qu'il allait augmenter l'aide, ce qui confirme que les demandes augmentent.

Je voudrais insister sur le fait qu'il y a une évolution. Tous les collègues qui sont intervenus dans cette interpellation, Monsieur le Ministre, n'ont cessé de le répéter, on n'a jamais autant parlé d'énergie que maintenant dans cette enceinte. Suite à l'augmentation du prix de l'énergie, les demandes augmentent et ce n'est pas uniquement chez nous. Dans les autres pays, il y a d'autres ministres que vous et c'est la même situation. *(Rumeurs.)*

Par rapport aux politiques, M. le Ministre se sent continuellement obligé, dès qu'on lui pose une simple question, de se comparer à M. Daras. Je vous rassure, je vous donne une chance, vous avez encore 4 ans et vous avez toutes les chances de m'émouvoir durant ces 4 ans. Il faudra déposer un bilan et le premier bilan ce serait de rester correct quand vous lancez des attaques. C'est sûr qu'on a fermé des guichets, mais c'est une question de localisation. On les a déplacés à des endroits plus intéressants. On n'en a pas diminué

le nombre, il faudrait vous renseigner quand vous avancez des choses pareilles. Par contre, la division, on l'a augmentée. Il faudrait revoir vos conseillers avant de lancer des choses pareilles parce qu'il y a des points où je saurais vous battre. *(Rumeurs.)*

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je serai très bref, Monsieur le Président, parce que de toute façon, mes petits camarades ne me permettront pas de continuer. Quand il y a trop de monde, ici, c'est difficile de parler. *(Rires et rumeurs.)*

Simplement, j'ai bien entendu M. le Ministre. Il nous a effectivement brossé un tableau des énergies, des primes, etc., mais je n'ai pas entendu, finalement, de réponse à toutes les questions que j'ai posées sur le bois, sur nos forêts, etc. *(Réaction de M. Antoine.)*

Oui, mais, Monsieur le Ministre, qu'on fasse un débat, c'est très bien, qu'on réponde de manière très light aux questions, c'est autre chose. Finalement, je n'ai pas entendu grand-chose de plus que ce que j'avais déjà entendu à RTL.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, M. le Ministre Antoine nous a entretenus d'un ensemble d'éléments liés aux GRD, à l'implication des pouvoirs publics. Il nous a confirmé qu'une réunion avait eu lieu. Ce n'était d'ailleurs pas ma question de savoir si la réunion avait eu lieu ou pas, ma question était de voir quelles étaient les conclusions de cette réunion. Et je n'ai malheureusement pas, pour des raisons de temps, très certainement, entendu de réponses précises à des questions qui se voulaient elles-mêmes précises. Donc, très concrètement, le Gouvernement est-il oui ou non favorable à la structuration de cette SEGE ? Le ministre indique-t-il qu'il y a quelques obstacles juridiques ou y est-il fondamentalement opposé ?

Dès lors, puisque certainement par manque de temps, on n'a pu répondre à la question que je posais, je me propose de réintervenir de manière à ce qu'on puisse aborder le problème que je posais et non pas toute une série de questions que je n'ai pas posées.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, j'avais, dans ma question orale, fait une proposition en ce sens, de ne pas limiter les missions du guichet de l'énergie à l'information et au travail préventif, mais aussi de lui octroyer la mission d'expertise, c'est-à-dire une généralisation des audits énergétiques au départ des guichets de l'énergie. Il me semble que celui qui réalise le travail d'expertise doit être indépendant par rapport à celui qui facturera, par exemple, les travaux aux bénéficiaires, sinon on risque que l'expertise soit quelque part trop intéressée par autre chose que par la seule question énergétique.

M. le Président. – J'ai épuisé la liste des intervenants. Je déclare donc l'incident clos.

Nous allons passer aux votes.

PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE POUR LES MATIÈRES RÉGLÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION, DÉPOSÉE PAR MM. BAYENET ET CONSORTS (Doc. 147 (2004-2005) - N°s 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret visant à la simplification administrative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Bayenet et Consorts.

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2 de la loi de réformes institutionnelles du 8 août 1980, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Dethier-Neumann et de MM. Grommes, Pire et Stoffels.

– Il est procédé au vote nominatif.

59 membres prennent part au vote.

38 membres répondent oui.

2 membres répondent non.

19 membres s'abstiennent.

Ont répondu oui :

Mmes Colicis, Simonis, MM. Dehu, Wacquier, Walry, Ficheroulle, Furlan, Janssens, Bayenet, Mme Docq, MM. de Saint Moulin, Deghilage, Milcamps, Luperto, Meureau, Avril, de Lamotte, Lebrun, Mme Corbisier, MM. Thissen, Etienne, Onkelinx, Devin, Mme Fassiaux-Looten, MM. Gennen, Delannois, Collignon, Mme Kapompole, MM. Pirlot, Senesael, Langendries, Fourny, Smal, Procureur, Yzerbyt, Taminiaux, Happart, Daerden.

Ont répondu non :

MM. Wesphael, Cheron.

Se sont abstenus :

M. Neven, Mme Bertouille, MM. Fontaine, Jeholet, Mme Lissens, M. Mathen, Mme Bidoul, MM. Petitjean, Huygens, Borbouse, Mme Cornet, MM. Kubla, Miller, Mme Pary-Mille, MM. Ancion, Borsus, Mme Defalque, M. Crucke, Mme Cassart-Mailleux.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Huygens.

M. Huygens (FN). – Monsieur le Président, les députés du Front National s'abstiennent pour les mêmes raisons que lors du vote du premier décret.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je voudrais également intervenir pour justifier notre abstention puisque vous savez que l'histoire de ce décret mérite d'être contée ne fût-ce que brièvement puisque nous sommes intervenus dès les travaux préparatoires pour signaler qu'il nous apparaissait qu'il y avait tout de même un problème et que ces dispositions devaient être votées de façon séparée.

En commission, nous avons eu l'occasion d'interroger le Ministre Antoine. Une première fois pour lui demander s'il n'y avait pas un problème. Il nous a juré que tout allait bien. Nous sommes intervenus une deuxième fois pour signaler qu'il nous paraissait que ce problème était toujours posé, jusqu'au moment où la majorité, via ses chefs de Groupe, a déposé le texte qui vous est soumis.

Je pense qu'il fallait faire un petit rétroacte de manière à nous éclairer pour l'avenir.

PROJETS DE MOTION
DÉPOSÉS EN CONCLUSION
DE LA DÉCLARATION DU MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON
ET DU DÉBAT QUI A SUIVI
PAR MM. BAYENET ET CONSORTS
(Doc. 248 (2005-2006) - N° 1)
ET PAR MM. KUBLA ET CONSORTS
(Doc. 249 (2005-2006) - N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de la déclaration du Ministre-Président du Gouvernement wallon et du débat qui a suivi.

La première motion, pure et simple, de MM. Bayenet et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 248 (2005-2006) - N° 1.

La seconde motion, motivée, de MM. Kubla et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 249 (2005-2006) - N° 1.

Conformément aux dispositions du point 4 de l'article 68 du Règlement d'ordre intérieur, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Bayenet et Consorts.

– Il est procédé au vote nominatif.

64 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

24 membres répondent non.

Ont répondu oui :

MM. Yzerbyt, Procureur, Smal, Fourny, Langendries, Grommes, Etienne, Thissen, Mme Corbisier, MM. Lebrun, de Lamotte, Stoffels, Delannois, Collignon, Mme Kapompole, MM. Pirlot, Senesael, Mme Tillieux, MM. Gennen, Wacquier, Dehu, Mmes Simonis, Colicis, MM. Happart, de Saint Moulin, Furlan, Deghilage, Milcamps, Luperto, Meureau, Avril, Walry, Ficheroulle, Mme Fassiaux-Looten, MM. Janssens, Bayenet, Mme Docq, MM. Onkelinx, Devin, Daerden.

Ont répondu non :

MM. Cheron, Wesphael, Mme Dethier-Neumann, MM. Petitjean, Huygens, Pire, Borbouse, Ancion, Pary-Mille, Borsus, Miller, Kubla, Mme Defalque, M. Crucke, Mmes Cassart-Mailleux, Bidoul, M. Neven, Mme Bertouille, MM. Fontaine, Jeholet, Mme Lissens, M. Mathen, Mme Cornet, M. Taminiaux.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(suite)

INTERPELLATION
DE M. DEVIN À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LA PARTICIPATION EFFECTIVE DES RÉSIDENTS
DE SOCIÉTÉS DU LOGEMENT EN WALLONIE»

QUESTION ORALE
DE M. FONTAINE À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«L'IMPLICATION DES COMITÉS CONSULTATIFS
DES LOCATAIRES ET DES PROPRIÉTAIRES
DANS LES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT SOCIAL»

**QUESTION ORALE
DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LA GESTION DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT»**

**INTERPELLATION
DE M. PETITJEAN À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LES INDUS RÉCOLTÉS
PAR LA CAROLORÉGIENNE
ET LE REMBOURSEMENT AUX LOCATAIRES»**

**QUESTION ORALE
DE M. CRUCKE À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LA DÉSIGNATION PAR L'ARRÊTÉ
DU 20 JUILLET 2005 DE L'UN DES ÉCHEVINS
INCRIMINÉS DANS LE SCANDALE
DE LA CAROLORÉGIENNE, VICE-PRÉSIDENT
DE LA CAROLORÉGIENNE
EN TANT QUE MEMBRE
DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU LOGEMENT»**

**INTERPELLATION
DE M. FONTAINE À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LES DYSFONCTIONNEMENTS AU SEIN
DE LA SOCIÉTÉ WALLONNE DU LOGEMENT»**

**QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LA PROBLÉMATIQUE DE LA SOUS-OCCUPATION
DANS LE LOGEMENT PUBLIC»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Devin sur «la participation effective des résidents de sociétés du logement en Wallonie», la question orale de M. Fontaine, sur «l'implication des comités consultatifs des locataires et des propriétaires dans les sociétés de logement social», la question orale de Mme Dethier-Neumann, sur «la gestion des sociétés de logement», l'interpellation de M. Petitjean, sur «les indus récoltés par la Carolorégienne et le remboursement aux locataires», la question orale de M. Crucke, sur «la désignation par l'arrêté du 20 juillet 2005 de l'un des échevins incriminés dans le scandale de la Carolorégienne, Vice-Président de la Carolorégienne en tant que membre du Conseil supérieur du logement», l'interpellation de M. Fontaine, sur «les dysfonctionnements au sein de la Société wallonne du logement», et la question orale de M. Stoffels, sur «la problématique de la sous-occupation dans le logement public», à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial.

La parole est à M. Devin pour développer son interpellation.

M. Devin (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je vais peut-être laisser les gens qui ne sont pas intéressés par le logement, quitter la salle. *(Rumeurs.)*

M. Petitjean (FN). – M. Bayenet n'est pas intéressé par le logement. *(Rumeurs.)*

M. le Président. – Les personnes qui ne sont pas directement intéressées par le débat peuvent-elles quitter la salle de façon à ce que M. Devin puisse développer son interpellation dans les meilleures conditions pour celles et ceux qui ont envie d'écouter ce qu'il va dire ?

Allez-y, Monsieur Devin.

M. Devin (PS). – Le logement, tout le monde en parle pour l'instant, en commission, ailleurs, dans la rue, tout le monde en parle. Je vois que certains quittent l'hémicycle, notamment des personnes qui, hier, n'ont pas manqué de faire entendre leur voix en commission.

On ne va pas revenir sur tout ce qui a été dit hier en commission. Après les velléités sur la commission d'enquête, de chasse à l'homme, je crois que ce que les gens attendent de nous, ce que les Wallonnes et les Wallons attendent de nous, au plus profond d'eux-mêmes, et plus particulièrement quand ils habitent dans ces cités sociales, c'est qu'on puisse leur permettre encore d'être logés, à l'avenir, et le mieux possible.

Ce à quoi on doit s'employer le plus tôt, c'est de travailler à un plan de redéploiement. Qu'on appelle cela un plan d'assainissement ou un plan de redéploiement, peu m'importe. Le souci des Wallons, ce n'est pas une commission d'enquête, mais bien ce plan de redéploiement.

*(M. Lebrun, Vice-Président,
prend place au fauteuil présidentiel.)*

La question que les gens se posent actuellement est de savoir s'ils pourront rester dans leur logement, combien il va leur coûter à l'avenir et si on va construire de nouveaux logements dans le futur. Pour l'instant, il n'y a pas de réponses.

Dans la proposition de décret que le Groupe PS a déposée, un des éléments les plus importants, c'est la transparence et également la collaboration des locataires, eux-mêmes. Parce que, finalement, ce qu'il faut, c'est permettre à ces locataires, qui vivent au sein de ces cités, qui savent donc mieux que quiconque comment ils sont logés, d'avoir non seulement un droit d'expression, mais de participer également, grâce à leur vécu quotidien, aux décisions qui sont prises. *(Rumeurs.)*

Vous l'aurez compris, même si c'est difficilement audible pour l'instant, mon propos…

M. Kubla (MR). – On vous entend. Ce qu'on veut vous dire, c'est que cette proposition, M. Fontaine l'avait déposée précédemment et c'est votre Groupe qui l'a refusée. Alors, pas de leçons. Allez ! *(Rumeurs.)*

M. Devin (PS). – Monsieur Kubla…

M. le Président. – Continuez, Monsieur Devin. *(Rumeurs.)*

M. Devin (PS). – Monsieur Kubla, pas de leçons à donner, ni à recevoir. *(Réactions sur les bancs du MR.)*

Vous avez raison de crier, personne ne vous écoute pour le moment.

Mon propos est donc de revenir… *(Réaction de M. Kubla.)* Monsieur Kubla, je vous ai entendu tout à l'heure dire qu'on allait travailler ensemble pour le bien des Wallons. Avançons ensemble, alors. *(Réactions sur les bancs du MR.)*

M. Bayenet (PS). – Il y a eu des problèmes aussi à Eupen ! Et des socialistes n'étaient pas impliqués !

M. Fontaine (MR). – T'as de la chance, tu as trouvé une commune où ce ne sont pas des socialistes. *(Tumulte dans la salle.)*

Non, on ne nous voulait pas dans les sociétés d'habitations sociales.

M. Walry (PS). – Monsieur Kubla, on prépare déjà votre succession.

M. Fontaine (MR). – C'est le PS qui ne voulait pas des autres dans les conseils d'administration. *(Tumulte dans la salle.)*

M. le Président. – Mes chers Collègues, chacun ayant pu s'exprimer, je propose que M. Devin continue à nous intéresser à son interpellation !

Allez-y, Monsieur Devin.

M. Devin (PS). – Merci, Monsieur le Président. Mon propos est de revenir sur une des instances quelque peu oubliées au sein de certaines sociétés de logement social : les comités consultatifs des locataires et propriétaires. Cette instance est décrite au sein du Code wallon du logement comme un acteur jouant un rôle à part entière au sein des sociétés locales.

Je crois, en ce qui me concerne, que ce rôle doit être renforcé. En effet, à l'heure où nous discutons de transparence et de nouvelle gouvernance, le rôle citoyen des habitants et leur participation à la décision se doivent aussi d'être au centre de la réflexion.

C'est ainsi, d'ailleurs, que le décret que nous avons introduit, avec mes collègues socialistes consacre la participation de plein droit d'un représentant des comités consultatifs au sein du conseil d'administration de la société auquel il se rapporte.

Cette participation sera, à notre avis, garante d'une meilleure administration des sociétés et de la prise en compte des problématiques vécues par les habitants.

Cependant, comme mes collègues, je suis conscient que cet élément n'est pas la panacée.

À mon sens, deux obstacles majeurs risquent d'entraver le fonctionnement citoyen de cette participation. J'aimerais pouvoir les évoquer avec vous et voir ce que, en fonction du cadre de compétence de chacun, nous pouvons faire pour les surmonter.

Le premier problème est la question de la représentativité.

En effet, comment peut-on garantir que le représentant des habitants est bel et bien le porte-parole de ceux-ci ? Une information claire est à fournir au moment des élections des CCLP. La responsabilité des électeurs doit être spécifiée. Il faut que les habitants soient conscients des enjeux de cette élection. Or, c'est le Gouvernement qui est chargé de déterminer les compositions et le fonctionnement des CCLP. Une campagne d'information spécifique, tous les 4 ans, au moment des élections, pourrait ainsi être menée. Des actions de sensibilisation peuvent aussi être mises en œuvre par les sociétés elles-mêmes.

De même, les candidats à cette élection doivent avoir conscience des droits et des devoirs – j'insiste sur les devoirs – qu'ils se proposent d'assumer. Là aussi, information, mais aussi, comme c'est demandé dans le décret par rapport aux administrateurs, formation doivent leur être proposées, voire conseillées et imposées.

Je reviendrai d'ailleurs sur les aspects de formation, tout de suite, en évoquant le second élément : la participation à la décision.

Cette participation doit faire l'objet d'un véritable apprentissage. Comme pour la représentation, il s'agit

ici d'un domaine spécifique qui ne s'improvise pas. Connaître les enjeux, pouvoir analyser les données fournies pour se faire une opinion, disposer d'une structure de décision visant l'intérêt général et non l'intérêt particulier sont autant d'éléments nécessaires à la mission du représentant des habitants au sein du CA de la société.

Là aussi, le Gouvernement, via la Société wallonne du logement, doit pouvoir jouer un rôle.

Je pense que c'est à ce prix que l'on pourra exiger que chaque société puisse disposer, en son sein, d'un comité.

Ces questions, je l'avoue, ne sont pas simples. Je pense qu'il y a là matière à chantier et qu'il doit faire l'objet d'une discussion en Commission de l'Action sociale, de la Santé et du Logement dès que ce sera possible.

Aussi, Monsieur le Ministre, je voudrais savoir quel est votre avis en matière de participation des résidents. Nous avons déjà eu quelques éléments depuis votre entrée en fonction, mais la situation impose une approche plus globale qui en fasse des interlocuteurs à part entière.

Ils ont droit à la parole, pour relever ce qui va et contribuer à l'améliorer, ainsi que pour dénoncer les errements. Dans tous les cas, il nous faut oser poser la question d'une plus grande participation des CCLP.

Je ne doute pas un seul instant que votre volontarisme mettra tout en œuvre pour porter ce chantier à son terme. *(Applaudissements sur les bancs du PS.)*

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, je suis très content d'entendre un socialiste parler du logement social dans cette Assemblée parce que sous la législature précédente, on ne les a pas entendus beaucoup. *(Exclamations.)* Vous n'étiez peut-être pas là, mais ceux qui étaient là, on les a peu entendus et notamment sur ce dossier que M. Devin semble découvrir. *(Réaction de M. Bayenet.)*

Moi, j'ai déjà posé des questions là-dessus et je n'ai pas eu grande réponse de M. Daerden parce qu'à l'époque, les comités de locataires, cela n'intéressait pas le parti socialiste.

J'en viens à ma question. *(Rumeurs.)* Non, le logement social est un projet socialiste dans lequel on ne laissait pas entrer les autres partis dans les conseils d'administration ! C'est cela la réalité ! *(Tumulte dans la salle.)*

J'en viens à ma question ! C'est important parce qu'on voit bien tout ce qui se passe et c'est surtout à cause de cela !

Depuis 1984, la réglementation régionale fixe la composition et le fonctionnement des comités consultatifs de locataires et de propriétaires (CCLP) au sein des sociétés de logement de service public.

Je m'intéresse à ce qui se passe aujourd'hui et pas à ce que vous essayez de faire croire concernant ce qui se passera dans le futur ! *(Tumulte dans la salle.)*

Cette réglementation a été reprise dans le Code wallon du logement dans les articles 153 à 157 et a été complétée par un arrêté du Gouvernement wallon du 25 février 1999. Avant nous.

Le Code du logement dispose en son article 153 qu'*«il est institué auprès du conseil d'administration de chaque société qui met des logements en location un comité consultatif des locataires et des propriétaires»*.

Les comités sont élus pour une période de 4 ans par les habitants des sociétés de logement. Des élections ont eu lieu en 2000 et d'autres ont dû se dérouler en 2004. Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, me le confirmer ?

Disposez-vous d'une évaluation du fonctionnement de ces comités ? Parce qu'inventer quelque chose de nouveau, c'est bien, mais il faut d'abord voir ce qu'on fait. Aujourd'hui, toutes les sociétés de logement ont-elles un comité et si non, pourquoi ?

Quelles mesures avez-vous prises pour en améliorer le fonctionnement, leur notoriété, leur développement et surtout pour qu'il y en ait partout ?

Êtes-vous favorable à la présence d'un représentant de ces comités au sein des organes de gestion des sociétés de logement ? *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question. *(Tumulte dans la salle.)*

Monsieur Bayenet…

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur Bayenet, il ne va pas falloir démonter votre micro pour que je puisse parler. *(Réaction de M. Bayenet.)* Je suis capable de le faire.

M. Devin (PS). – Pourquoi interpellez-vous toujours M. Bayenet ?

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Attendez, cela va être votre tour, Monsieur Devin. *(Rires).*

M. Devin (PS). – Avec grand plaisir.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, cher Monsieur Devin, ces dernières semaines, vous avez fait un certain nombre de déclarations sur les suites à donner aux dérives constatées dans la gestion de certaines sociétés de logement. Votre partenaire au Gouvernement s'est également fendu de quelques effets d'annonce.

Comme je vous le disais encore il y a quelques semaines, j'attends de voir. En effet, je constate que vous multipliez les engagements à différents niveaux de pouvoir, que vous entamez nombre de chantiers d'importance, j'en conviens.

Vous nous disiez au sein de la Commission de l'Action sociale, de la Santé et du Logement, en date du 16 juin, que les 12 points du plan Pyramide seraient adoptés avant la fin de l'année. Pour l'instant, on redescend de quelques marches, mais on est prêt à redémarrer.

Lors de la conférence interministérielle de juillet, vous avez pris l'engagement d'amener des premiers résultats sur les 7 chantiers ouverts pour octobre. *(Réaction de M. Antoine.)*

À cela s'ajoutent les obligations du Plan exceptionnel d'investissement (PEI) qui ne peut souffrir aucun retard et dont les premières échéances se rapprochent sans que l'on soit certain que vous tiendrez les délais. J'en conviens, c'est assez compliqué.

Dès lors, Monsieur le Ministre, ma question est simple …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Venez me toucher. *(Rires.)*

M. Walry (PS). – Saint Antoine !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Venez me toucher, vous allez pouvoir croire.

M. de Lamotte (cdH). – Sainte Monika. *(Rires.)*

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Attendez, on est au Parlement, ici. Quand et comment allez-vous articuler ces chantiers qui visent la gestion, l'état financier, ainsi que l'offre de logements ?

Par ailleurs, lors de la réunion de la Commission de l'Action sociale, de la Santé et du Logement d'hier, je suis restée sur ma faim. En effet, la seule analyse des comptes des sociétés, comme le propose la majorité, ne peut suffire pour, sans préjudice des instructions et des poursuites judiciaires en cours ou à venir, établir la réalité des faits, adopter les sanctions qui s'imposent et fonder un diagnostic sérieux de nature à aboutir au remède adéquat.

Vous devez comprendre, Monsieur Devin, quand il s'agit de découvrir, à un moment, une panne, une grosse panne, il ne faut pas simplement dire : «*Voilà, nous, on va prendre des sanctions et on continue.*», parce que, cela, c'est une fuite en avant. Si jamais vous avez travaillé sur un chantier, la phase préparatoire est la plus importante et c'est là que vous me décevez. Pendant la nuit que nous avons consacrée au logement, vous n'avez cessé de nous empêcher de travailler, de discuter !

Qu'est-ce qu'il en advint ? Le Code wallon du logement, il faut le recommencer ! Et cela, c'est grâce à qui ? À tous ceux qui n'étaient pas là. Vous étiez là, mais vous avez tout fait pour bloquer ! Ne faites pas le donneur de leçon maintenant ! En même temps, vous parlez de participation et vous voulez procéder à des corrections tout seul ! *(Applaudissements dans la salle.)* Vous voulez empêcher le Parlement de travailler de fond en comble ! Vous dites : «*Ça, c'est nous qui l'organisons, on décide de nos punitions, puis on va de l'avant.*». C'est cacher la vérité ! On veut aller jusqu'au bout et ce n'est pas une question de personne, c'est une question de structure ! *(Applaudissements et tumulte dans la salle.)*

Toute personne est humaine et toute personne humaine va tomber dans le panneau ! Mais tant que les structures sont là et qu'elles empêchent de travailler et de mettre un cadre à tout défaut humain, cela ne fonctionnera pas ! Vous le savez aussi bien que moi ! J'espère que vous êtes aussi intelligent ! Dites au moins que vous voulez le faire avec nous ! À ce moment-là, je voudrais bien vous croire. Mais jusque-là, pas du tout ! Maintenant, je continue.

M. Devin (PS). – Non ! Vous m'avez interpellé ! Vous m'avez pointé du doigt ! C'est un fait personnel !

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Vous disposez d'un temps de parole tout à l'heure.

M. le Président. – Monsieur Devin, laissez parler Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Dès lors, Monsieur le Ministre, ma question est simple, quand et comment allez vous articuler ces chantiers qui visent tant la gestion, que l'état financier, que l'offre de logements ?

Sans qu'il s'agisse de jeter la suspicion de manière infondée sur une série de sociétés qui exercent correctement leurs missions, il faut en effet constater, par exemple, qu'aucun audit de gestion n'a, pour l'heure, était mené dans 3 sociétés sur 4, et que l'inconnue demeure par conséquent quant aux rémunérations et autres frais attribués aux gérants et administrateurs, quant à l'éventuelle utilisation de ressources publiques à des fins privées ou politiques, ou encore quant au mode effectif d'attribution des logements.

Je réaffirme donc l'importance de la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire – vous l'aurez compris, je n'en démordrai pas –, susceptible d'agir avec les pouvoirs d'investigation nécessaires et de la mise en œuvre d'un audit immédiat et exceptionnel au sein de toutes les sociétés, avec le concours de la SWL et de la Cour des comptes.

Il importe en effet de restaurer la confiance et, partant, de s'en donner les moyens…

M. Étienne (cdH). – Madame, vous êtes bien d'accord que la première personne qu'on entendra, ce sera le président de la Société wallonne du logement, qui est Écolo ?

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Oui. Non.

M. Étienne (cdH). – Ah, il n'est pas Écolo ? Ah bon !

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – C'est le directeur qui a le droit de parole, le Président… *(Tumulte dans la salle.)* C'est moi qui vous ai demandé que la Société wallonne du logement vienne accompagner notre commission et qu'elle soit là pour qu'on n'accuse pas ceux qui ne sont pas là et qu'on travaille avec eux parce qu'ils sont en train de faire un travail en parallèle ! Si on a pu découvrir certaines choses, c'est grâce à la Société wallonne du logement et aux audits ! C'est vrai ou ce n'est pas vrai ? Et vous allez mettre cela au compte des Écolos ? Pour cela, vous n'avez pas le courage !

M. Étienne (cdH). – Pas du tout.

M. le Président. – Continuez à interroger le ministre, Madame Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Pour moi, il importe de restaurer la confiance et, partant, de s'en donner les moyens, afin de servir réellement l'objectif central : l'accès au logement pour tous. *(Applaudissements.)*

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean pour développer son interpellation.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, on n'arrête pas de diffuser des informations sur l'affaire dite de la Carolorégienne. Rassurez-vous, Monsieur le Ministre, je ne vous interrogerai pas sur les dysfonctionnements et j'espère, dans cette affaire, que vous reconnaîtrez que le Front National n'a pas enfourché le cheval d'un poujadisme primaire.

Nous avons privilégié les questions écrites.

La matière que je voudrais traiter, qui refait surface aujourd'hui, est celle d'une certaine spoliation des locataires de ces sociétés coopératives. De quoi s'agit-il ? Les locataires sont obligés de régler, chaque mois, des redevances supplémentaires, redevances qui s'additionnent au loyer fixé en fonction des revenus. Les redevances supplémentaires réclamées à chaque locataire s'élèvent mensuellement à 40,54 euros qui se décomposent comme suit :

– 30 euros pour l'entretien ;
– 2,48 euros pour les garanties mensuelles ;
– 8,06 euros pour les risques divers.

Il apparaît, selon un article de *Sud Presse*, que ces redevances sont illégales. Cette illégalité est confirmée par le suivi de l'audit, document du 23 juin 2005, que nous avons pu parcourir récemment.

Dès lors, nous pouvons fixer très exactement le montant annuel indûment perçu par la Carolorégienne, soit 1.335.388 euros – 40,5 euros x 2.745 x 12.

Pourquoi 2.745 alors qu'en réalité, la Carolorégienne compte 2.817 locataires ? Il apparaîtrait que les occupants des logements de la Cité de l'Enfance à Marcinelle ne seraient pas soumis au même régime. Des locataires qui paient les redevances supplémentaires affirment qu'elles sont payées depuis plus de 10 ans.

La déontologie voudrait que soit appliquée une règle de rétroactivité avec, pour les comptables chargés d'une évaluation, une tâche de bénédictins. Mais jusque quand peut-on établir légalement la rétroactivité ? C'est aux juristes de la SWL de le déterminer.

Quoi qu'il en soit, il est logique, humain que l'ensemble des locataires soit impérativement remboursés surtout que la plupart n'ont que de faibles ressources.

Une première mesure serait, Monsieur le Ministre, de stopper immédiatement la perception de ces redevances illégales.

Monsieur le Ministre, comment allez-vous assurer le remboursement rétroactif des locataires et mobiliser les capitaux ? Si on compte sur 10 ans, cela fait

plus ou moins de 9 à 10 millions d'euros pour que l'opération s'effectue rapidement.

Pouvez-vous aussi rassurer les locataires de la Carolorégienne qui craignent une augmentation de leur loyer ? J'espère que vous ne les décevrez pas. *(Applaudissements de M. Pire.)*

M. le Président. – La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Je vous rassure, Monsieur le Président, je n'aurai pas besoin des sept minutes que vous m'accordez.

Je souhaiterais aborder deux sujets : l'invitation lancée par M. Devin et le Conseil supérieur du logement.

En ce qui concerne l'invitation de M. Devin, j'ai compris qu'il nous invitait – comme le Ministre-Président l'avait d'ailleurs fait tout à l'heure – à avancer ensemble. Je n'y vois pas d'inconvénient, contrairement à ce qu'il en pense. Toutefois, je pose deux conditions : ne pas occulter le passé et ouvrir les yeux sur l'avenir.

Pour ce qui est de ne pas occulter le passé, c'est mal parti lorsque l'on balaye comme on l'a fait, la commission d'enquête. À mon sens, c'est un message très clair pour dire : *«On ferme les yeux.»*.

M. Walry (PS). – Ça, c'est tout sauf la vérité ! C'est d'une mauvaise foi incomparable !

M. Crucke (MR). – Je ne vous permets pas de dire que je suis de mauvaise foi.

M. Walry (PS). – Vous dépassez les bornes.

M. Crucke (MR). – Hier, j'étais en commission, vous n'y étiez pas.

Je n'ai pas pu y rester du début jusqu'à la fin pour une seule raison, c'est que le Ministre n'a pas pu être là avant 10 heures 30 et que l'autre commission qui devait commencer à 9 heures a débuté à 10 heures 30 minutes. Je pense que l'on ne peut pas faire le reproche à un parlementaire qui est présent à 9 heures pour effectuer son travail journalier de devoir quitter, à un moment donné, une commission pour aller poser une question dans une autre.

Par contre, M. Walry n'y a pas assisté du tout.

Quant au futur, c'est ce que nous ferons en commission. J'observerai avec attention et avec un intérêt certain, ce qui s'y fera et j'y participerai de la manière la plus correcte, la plus loyale et la plus intelligente possible.

J'aimerais revenir sur le 19 septembre 2005, c'est plus une question de principe que de personne où la presse nous apprenait que trois échevins s'étaient vus dépouillés de leur mandat au sein de la Carolorégienne. Quelles qu'en soient les raisons, la presse a également fait mention d'un certain nombre de faits que chacun peut apprécier à sa manière.

Or, Monsieur le Ministre, l'un de ces échevins est également Vice-Président du Conseil supérieur du logement, il l'était en tout cas le 20 juillet 2005, suite à un arrêté du Gouvernement. À ce moment-là, nous n'en parlions pas officiellement.

À ce jour, je pense que quelqu'un dont le comportement a été dénoncé sur le plan du logement ne peut pas rester Vice-Président du Conseil supérieur du logement surtout lorsque son travail consiste à émettre des avis au Gouvernement et avoir une intelligence prospective en la matière. Il y a lieu de clarifier cette situation pour autant que cela n'ait pas encore été fait. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, je regrette de reposer une question sur le fonctionnement de la Société wallonne du logement. Peut-être que tout a été dit hier. L'organisation de ce Parlement est telle que, malheureusement, ce genre de répétition se produit.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je n'y suis pour rien.

M. Fontaine (MR). – Moi non plus.

M. le Président. – C'est la Conférence des présidents qui a organisé les travaux, Monsieur Fontaine, avec l'assentiment général de l'ensemble des groupes politiques.

M. Fontaine (MR). – Peut-être mais, puisque M. le Ministre me dit que tout a été dit, je peux tout de même lui dire que, moi, je m'étonne que mon interpellation vienne maintenant.

Monsieur le Ministre, l'audit réalisé par la Société wallonne du logement auprès de la Carolorégienne, en 2002, mettait en évidence un certain nombre de faits susceptibles de poursuites pour infractions aux législations comptables et fiscales, voire de poursuites pénales dans le chef de membres du conseil d'administration ou de membres du personnel de la Société wallonne du logement, comme les faits nous l'ont démontré.

Or, malgré la gravité des faits, la Société wallonne du logement n'a pas porté plainte ou, à tout le moins, dénoncé aux autorités compétentes les éléments qu'elle avait en sa possession depuis août 2002 – comme M. Lutgen l'a fait pour l'Office des produits wallons – se rendant, à mon sens, complice de ces agissements en les couvrant de la sorte.

Pouvez-vous me préciser pourquoi la Société wallonne du logement n'a rien fait dans ce sens ? Qui a pris cette décision ? La SWL a-t-elle, au jour d'aujourd'hui, déposé plainte ? À quelle date ? Pourquoi faut-il attendre que le Parquet se saisisse de l'affaire pour espérer avoir des éclaircissements sur les agissements mis en lumière par l'audit de 2002 ? Pourquoi n'avez-vous pas dénoncé ces faits lorsque vous en avez eu connaissance ?

Pourtant, la Société wallonne du logement est capable de réagir rapidement quand il s'agit de déposer plainte contre un conseiller communal qui publie un suivi d'audit.

Pourquoi les services compétents – l'administration fiscale, le parquet – ne sont-ils pas systématiquement informés des agissements mis au jour par les audits ? Pourquoi n'y a-t-il pas dépôt systématique de plaintes auprès des tribunaux ?

J'en resterai là pour aujourd'hui, Monsieur le Ministre, étant donné que la question a déjà été posée. Je ne veux pas prolonger inutilement le débat et répéter des choses que tout le monde connaît déjà mais il me semble que le problème concernant la responsabilité de la Société wallonne du logement est important. Toutes ces dérives n'auraient sans doute pas eu lieu s'il y avait eu une meilleure gestion. Manifestement, la Société wallonne du logement a laissé les choses aller beaucoup trop loin. *(Applaudissements de M. Crucke.)*

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je peux comprendre que si un sujet fait la Une de la presse, il vienne également à la Une du Parlement et que l'on parle abondamment de dysfonctionnements en matière de logement. Par contre, je n'accepte pas que l'on évoque ce seul problème, le seul sujet à évoquer en matière de logement social. Je souhaiterais donc profiter de cette occasion pour en soulever un autre qui me paraît tout aussi préoccupant.

De nombreuses familles avec enfants attendent de pouvoir déménager vers un logement adéquat correspondant aux besoins d'un nombre plus important de personnes.

D'un autre côté, nous rencontrons, dans les SLSP, des locataires isolés, souvent des personnes âgées, qui embarrassées parce qu'une taxation sur la sous-occupation provoque une augmentation de leur loyer qu'ils ne sont souvent pas capables de payer, vu le faible niveau de leur pension.

De plus, il me semble que l'imposition d'une taxe pour sous-occupation si la SLSP n'a pas offert à la personne concernée une alternative, si une telle offre ne peut pas être faite ou n'a pas encore été faite, la taxation n'est en aucun cas justifiée.

La meilleure formule me semble être l'échange d'un logement suroccupé par une famille avec enfants et le logement sous-occupé par la personne isolée, avec une aide éventuelle au déménagement organisée par la SLSP s'il s'agit, par exemple, d'une personne qui pour des raisons d'âge ou de santé n'est pas en mesure de l'organiser elle-même.

Je pense que par le biais d'une telle formule, une majorité des problèmes pourrait ainsi être résolue.

Notons au passage que tout déménagement coûte et que certaines personnes ne savent payer cette charge supplémentaire. Dans ce cas, le recours à une aide de type Adel s'imposerait davantage.

Monsieur le Ministre, je souhaite connaître vos projets en cette matière ainsi que votre appréciation à l'égard de ma proposition.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, très chers Collègues, je m'adresse à vous avec fermeté mais avec tout autant de sérénité. Je voudrais vous dire, une fois de plus, combien je m'attache aujourd'hui à faire toute la lumière quant aux dysfonctionnements de certaines sociétés qui ont été largement relayés dans la presse.

Toutes les infractions, les fautes, les écarts sinon à la règle au comportement éthique le plus élémentaire, doivent être sanctionnés tant sur le plan administratif que judiciaire.

Par ailleurs, ces sanctions reposent sur des procédures. En ce qui concerne le judiciaire, nous n'avons pas la qualité ni même les moyens d'établir la culpabilité des uns ou l'innocence des autres. C'est au parquet qu'il appartient de faire ce travail. Chaque fois que cela sera nécessaire – et je vous réponds Monsieur Fontaine –, une plainte sera déposée et ce, quels que soient les comportements du passé.

Pour les sanctions administratives, comme vous, je suis impatient de connaître certains dossiers de sociétés. J'en attends encore cinq. Cela repose sur une pro-

cédure contradictoire où la société doit pouvoir se faire entendre sur les reproches qui lui sont formulés ainsi que sur les décisions qu'elle a déjà prises et leurs effets. Cela prend un certain temps. Je sais du reste, qu'aussi bien ici que dans la presse, on attend des sanctions exemplaires, urgentes, parfois même au risque de méconnaître les procédures. Je vous rappelle que toute décision du Gouvernement ou d'un Ministre peut faire l'objet d'un recours au Conseil d'État. Ce serait un fabuleux paradoxe que des personnes reconnues dans une situation difficile puissent obtenir gain de cause au Conseil d'état en raison d'un défaut de procédure.

Je souhaite donc qu'il y ait un maximum de transparence. Je vous rappelle également que les dossiers en ma possession se trouvent aussi au Greffe du Parlement. Je mettrai à disposition du parlementaire qui le réclame, tous les rapports d'activités, les comptes, les indicateurs de gestion et tout autre document. Hier, Monsieur Fontaine, et je le dis avec un maximum de bonne foi, j'ai demandé aux parlementaires présents ce qu'ils souhaitaient de plus et personne, hormis M. Borsus, ne m'a réclamé quoi que ce soit.

Je ne voudrais pas que l'on entretienne une vaine polémique stérile et teintée de mauvaise foi disant que tous les documents ne sont pas en votre possession et que vous ne disposez pas de tous les moyens.

Monsieur Fontaine, je m'adresse à vous parce que vous m'interrogez depuis longtemps là dessus, à chaque fois, je m'attache à vous répondre complètement ainsi qu'à l'ensemble des parlementaires ici présents. La transparence sera donc totale.

Je mets en garde les personnes qui tentent de rendre ce dossier plus partisan. Ceux qui essaient de présenter leur parti comme exempt de toute forme de responsabilité et de rejeter la faute sur un seul – même si je conviens qu'un certain nombre de personnalités appartenaient à un seul parti – font fausse route. En effet, nous sommes tous responsables, moi, le premier puisque j'en suis le ministre aujourd'hui.

Je rappelle qu'Écolo dispose du président, d'administrateurs et d'un commissaire du Gouvernement auprès de la Société wallonne du logement. Vous avez des administrateurs à la Société wallonne du logement ainsi que des commissaires auprès des sociétés. Cela vaut également pour le MR dont, la plupart des commissaires parlementaires fédéraux n'ont jamais rentré le moindre rapport. Je souhaite pour vous que les sociétés qu'ils supervisaient n'aient pas la moindre difficulté.

Bien évidemment, nous aussi, cdH, nous avons des administrateurs dans différentes sociétés, y compris à la Société wallonne du logement et il est certain que les socialistes ont une responsabilité. Mais, nous en avons tous.

Le plus important, chers collègues, c'est d'adopter rapidement les réformes qui s'imposent. Je sais que certains s'amusent à tort du déballage qui est opéré et qu'ils sont davantage passionnés de découvrir le nom d'un nouveau bourgmestre, échevin, administrateur, parlementaire responsable que par l'adoption d'un projet de décret. Je ne suis pas sûr que, demain, nous ayons la chance, de nous retrouver sur un plateau de télévision pour débattre d'un projet de décret ou des réponses à apporter. Par contre, lorsqu'il s'agit de présenter un grand feuilleton sur les éventuels problèmes qui pourraient exister, nous sommes très nombreux à nous y ruer.

Je suis particulièrement attristé – et j'y ai participé comme d'autres – par le spectacle que nous avons offert hier. Regardez aujourd'hui le témoignage de la presse qui nous condamne sur ce que nous avons fait. Nous avons perdu près de deux heures dans un débat vain de procédure, alors que la presse et les quelques citoyens présents attendaient que l'on aborde le fonds de l'affaire.

Du temps précieux a ainsi été perdu à se chamailler inutilement sur une procédure. Il en va de l'honneur de ce Parlement, de travailler sereinement. À titre personnel, mon choix est la Commission du Logement. C'est là qu'un certain nombre de nos collègues ont choisi de travailler, étant passionnés par le logement. Qu'on leur en donne les moyens ! Qu'ils auditionnent qui ils souhaitent ! Qu'ils demandent tous les documents ! Qu'ils interrogent le Gouvernement, à chaque fois, j'y répondrai ! Rien ne leur sera soustrait !

Mais, j'entends bien que, dans un délai raisonnable, on adopte les réponses, les réformes décrétales et d'arrêtés. Je ne voudrais en effet pas qu'en faisant patienter l'opinion publique dans l'attente de l'une ou l'autre information, on repousse à demain les réponses appropriées.

Le Gouvernement souhaite qu'avant la fin de cette année, nous puissions tous ensemble, parlementaires et Gouvernement, adopter les mesures qui s'imposent pour que 2006 s'ouvre sur une nouvelle aire pour le logement public. Je veux faire cet appel de manière pressante car il en va, non seulement de l'avenir du logement public, mais aussi de la réputation de toute la classe politique. Ne croyez pas que l'un va s'en sortir en diminuant l'autre. Nous sommes tous concernés, quel que soit notre niveau de responsabilité, hier, aujourd'hui ou demain.

Je pense qu'il faut mettre fin au «huis clos amical» qui peut régner entre membres d'un même parti ou de partis différents. Avec l'habitude de se retrouver ensemble, on perd de vue le rôle premier de sa mission – je pense notamment aux commissaires –, c'est-à-dire de contrôler les sociétés.

Madame Dethier-Neumann, ce plan qui peut être amendé, que je souhaite voir enrichi et amélioré, et qui est aujourd'hui écrit, sous forme de décrets et d'arrêtés, sera déposé au Gouvernement le 20 octobre prochain. Je souhaite que la procédure soit celle de l'urgence, c'est-à-dire un avis du Conseil d'État dans les huit jours et celui du Conseil supérieur des villes et communes dans un délai rapproché afin que nous puissions au plus vite présenter ce texte.

En outre, ce plan comportera quatre éléments : la restauration des finances des sociétés, une gestion efficace de celles-ci, ramener les règles les plus élémentaires d'éthique et de garantie dans toute une série de dispositions, reconstruire et rénover des logements afin d'en offrir à celles et ceux qui en attendent. Ce plan a fait l'objet d'un avis favorable de l'Inspection des finances. Par ailleurs, celui-ci doit encore terminer son cheminement au niveau gouvernemental.

Je vais maintenant répondre aux questions qui m'ont été soumises.

Pour répondre plus particulièrement à M. Crucke, en ce qui concerne l'échevin dont il n'a pas cité le nom, il y a eu un retrait d'acte complet et pas plus tard que demain, la nouvelle composition sera envisagée au Gouvernement. Vous voyez donc que je n'ai pas tardé. L'intéressé n'a jamais siégé au Conseil supérieur. Je me plais à souligner aussi que ce Conseil supérieur n'existait plus depuis des années et nous allons le remettre sur pied.

MM. Devin et Fontaine ont plaidé, à juste titre, pour reconnaître un rôle plus important aux locataires. Je suis tout à fait d'accord avec eux. Cela permettrait de briser le «huis clos amical». Il faut leur permettre de contrôler ceux qui, en notre nom, au nom des Villes et Communes, gèrent les sociétés.

Quant à la réglementation, elle fixe un cadre minimal aux relations entre les locataires et les organes de gestions. On peut toujours faire mieux dans l'état actuel des choses.

Ainsi, notamment, les réunions doivent se tenir au moins une fois par trimestre. Cela n'a pas été respecté partout. Pourtant, cette réunion peut être convoquée par le Président du conseil d'administration de la société ou à la demande de deux tiers au moins des membres du comité. Parfois, ce sont les locataires eux-mêmes qui n'ont pas toujours sollicité les réunions appropriées – reconnaissons-le par souci de correction. En cas de carence, il est possible de faire appel au Président du Conseil consultatif ou au Directeur général de la Société wallonne du logement afin qu'il convoque lui-même une réunion. La procédure existe, même si elle est peut-être mal connue.

Par ailleurs, je rappelle que la Société wallonne du logement – et j'y reviendrai tout à l'heure, Monsieur Fontaine – a mis sur pied un service spécifique, chargé de répondre à toutes les questions des locataires. Même si tout n'est pas parfait à la Société wallonne du logement, reconnaissons qu'à ce niveau-là, le service aux locataires est rendu.

Ces comités sont composés de trois à quinze membres. C'est vrai qu'ils ne sont pas constitués partout, et ce pour une raison très simple, par manque de candidats. En effet, sur 103.000 ménages, il y a seulement 500 candidats. Ne croyez pas qu'il n'y a pas eu de publicité, d'information ! Au total, 50 comités ont donc été créés sur les 78 sociétés. C'est un nombre intéressant mais je conviens que tout n'est pas parfait au niveau des réunions et du suivi.

Alors, très clairement, je me joins à M. Devin pour dire qu'il faut faire davantage pour les locataires. Cela dit, nous avons déjà fait mieux, sans attendre l'émergence des scandales puisque, dans l'ajustement budgétaire que nous avons réalisé, un montant de 500.000 euros a été inscrit à destination des locataires pour améliorer leur environnement. Une aide est également prévue pour les personnes qui déménagent – j'y reviendrai notamment dans le cadre des logements non proportionnés. De plus, nous avons lancé – ce qui n'existait pas auparavant – un accompagnement social, non pas par du saupoudrage, Monsieur Fontaine, mais par un appel à projet sélectionné par un jury indépendant. Aujourd'hui, plus de 1,5 million d'euros est prévu à destination de l'accompagnement social. Donc, que ce soit pour l'Adel – plus d'un million d'euros –, pour l'entretien – 500.000 euros –, un budget relativement important est consacré aux locataires.

Nous devons faire mieux, mais dans quel sens ?

Je pense qu'il faudrait soigner la communication. Si le Gouvernement et le Parlement le veulent bien, il faudrait prévoir, dans le Code du logement, l'obligation d'instaurer une communication structurée avec une périodicité à l'égard des locataires. Ils ont le droit de savoir ce qui se passe dans leur quartier. Les sociétés peuvent disposer de moyens suffisants pour les alerter à date régulière de l'évolution de la vie de la société.

Je pense qu'il faudrait encore aller plus loin.

Mon souhait est que dans chaque conseil d'administration siègent des représentants du comité des locataires. Cela aura peut-être un effet bénéfique sur les candidatures. Évidemment, ce conseil devra être mis en place suivant la règle de proportionnalité. Il faut également que l'on anticipe ce qui avait été prévu dans la réforme de juillet. Nous l'avions tous acceptée. Nous considérions, à l'époque, que l'on pouvait attendre l'installation des nouveaux conseils.

Je n'ai aucune difficulté à ce que d'emblée, la règle de proportionnalité s'exerce au sein des conseils

d'administration voire dans tous les organes de gestion, de telle manière que, même dans les comités d'attribution, des voix différentes puissent se présenter. Quoi qu'il en soit, les règles vont évoluer en la matière.

M. Bayenet (PS). – À Dinant, on a retrouvé une place parce qu'on était dehors.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Mais c'est pour vous que je le fais, Monsieur Bayenet.

J'espère que vous me soutiendrez tous, chacun dans vos influences respectives.

J'ai assisté au Conseil d'administration de la SWL, le 26 septembre et j'ai décidé de faire table rase du passé pour me tourner vers l'avenir. J'ai demandé à la SWL plus de célérité et d'objectivité. Quelles que soient les personnes concernées, il faut pouvoir instruire correctement les dossiers, perdant ainsi parfois un peu de temps à entendre les uns et les autres. Pour cela, il faut renforcer l'équipe d'audit et bien distinguer la fonction d'auditeur de celle de conseiller. En effet, il s'agit d'un curieux amalgame, qu'il y ait d'un côté les conseillers et d'un autre, les auditeurs-contrôleurs.

J'ai demandé à la Société wallonne du logement de me faire des propositions le plus rapidement possible en ce sens.

Je lui ai également demandé de programmer de nouveaux audits, parce que nous n'allons quand même pas nous limiter aux 17 audits réalisés. Je vous signale par ailleurs que certaines sociétés demandent elles-mêmes un audit. Je tiens à rendre hommage ici à une société d'Arlon qui veut mieux gérer ses logements à l'avenir. Elle ne connaît pas de problèmes de frais de représentation ou de dépenses excessives, mais elle recherche simplement – et c'est tout à son honneur – à mieux gérer sa société et ses relations avec les locataires. Ne confondons donc pas audit et enquête judiciaire.

La SWL devra également réaliser des suivis car lorsqu'il y a des carences, un plan de gestion AED est mis en place, mais encore faut-il contrôler si celui-ci est correctement réalisé. C'est en cela, Madame Dethier-Neumann, que je m'étais permis de corriger le Président de la Société wallonne du logement dans son propos qui, à l'égard d'une société, avait indiqué qu'elle était totalement en ordre. J'ai du malheureusement lui rappeler que mon commissaire avait exigé un suivi d'audit pour bien vérifier que les mesures arrêtées soient implémentées. C'est une chose de constater les faits, encore faut-il vérifier que les remèdes soient appliqués.

D'autre part, le 26 septembre 2005, j'ai demandé à la Société wallonne du logement de vous transmettre tous les éléments en leur possession, à l'exception des audits car y figurent des noms de personnes qui n'ont pas encore eu l'occasion de se défendre. Nous voyons bien toutes les fuites qui s'organisent et je ne voudrais pas que, demain, certains innocents soient salis.

Soyons donc prudents. Personne d'entre nous ne souhaiterait avoir son nom repris dans ces colonnes sans avoir pu faire face à l'accusation. Pour le reste, la Société wallonne du logement vous a tout transmis dans les temps. Si vous souhaitez obtenir d'autres éléments, je ne manquerai pas de les leur demander.

Pour parler à présent de la célérité, je pense que personne n'a compris, dans le grand public, les raisons pour lesquelles des audits commencés en 2001 ont finalement abouti en 2005. Même si certains éléments internes peuvent le justifier, on ne peut pas comprendre que cela ait mis autant de temps. J'ai donc demandé à la Société wallonne du logement de terminer tous les dossiers qu'elle entame. Le problème a été que plusieurs dossiers ont été ouverts en même temps et qu'ensuite, ils ont été mis de côté. Cela est fâcheux pour la société parce qu'elle aurait probablement pu se redresser davantage et plus vite. Le fait qu'il n'y ait pas eu de sanction pendant des années a laissé croire aux gestionnaires qu'ils faisaient bien leur travail. Donc, lorsqu'il y a carence ou infraction, en totale objectivité et après une instruction contradictoire, il faut que les sanctions tombent.

M. le Président. – Malgré l'intérêt du sujet, Monsieur Antoine, qui passionne l'assemblée, je vous signale qu'il ne vous reste que deux minutes pour parler.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Par ailleurs, Monsieur Fontaine, je vous rappelle que pour la Carolorégienne, j'ai appliqué pour la première fois le nouvel article 174 qui oblige la Société wallonne du logement à clôturer dans le mois. C'est d'ailleurs cela qui a amené la Carolorégienne à être examinée au Gouvernement plus tôt que prévu, sans quoi, il n'en aurait pas été de même. De toute façon, le précédent Ministre-Président pourra en témoigner, ma volonté d'envoyer un commissaire spécial était établie dès que m'ont été communiqués les premiers éléments du dossier. Cela a été également le cas pour d'autres sociétés, notamment contre la Société wallonne du logement elle-même qui concluait parfois à un simple rappel à l'ordre. Aujourd'hui, étant donné que ces dossiers sont déballés dans la presse, personne ne pourrait comprendre qu'un simple rappel à l'ordre suffise.

Je suis très heureux de constater que, à l'unanimité de ses membres, la SWL a accepté mes demandes.

Je n'ai malheureusement plus beaucoup de temps pour répondre à M. Petitjean, mais j'aimerais lui dire, pour ce qui est des surcharges tarifaires, que certaines d'entre elles sont légales, d'autres ne le sont pas, notamment les 2,48 euros à titre de complément de garantie locative. Il faut le consentement du locataire. On ne peut donc pas leur imposer et les sommes doivent être restituées aux locataires, y compris les intérêts s'ils n'ont pas marqué leur accord.

Cela vaut également pour la provision pour risques divers. J'ai donc demandé au commissaire, M. Patrick Évrad, de rédiger un rapport dans les prochaines semaines sur cette question. Il lui faudra un peu de temps car il doit faire front à divers problèmes concernant la gestion du personnel.

J'en termine avec la question de M. Stoffels, Monsieur le Président. Effectivement, nous avons un gros problème de sous-occupation de logement. On peut considérer que le pourcentage de logements sous-occupés s'élève à 46 %. Vous imaginez ? Cela veut donc dire que le logement proportionné n'est pas respecté. Plusieurs familles nombreuses attendent donc un logement occupé, depuis un certain temps, par une personne seule.

Il est vrai aussi, Monsieur Stoffels, que 33 % de la population wallonne vit seul.

J'en viens à la conclusion suivante, aujourd'hui, nous avons un besoin urgent de petits logements afin que certains de nos concitoyens ne se dirigent pas vers le secteur privé et ne soient pas victimes de «marchands de sommeil».

Dès lors, Mme Dethier-Neumann, dans le programme de reconstruction, nous avons prévu des petits logements et des logements intergénérationnels. Nous pourrons ainsi regrouper des personnes plus âgées avec des jeunes couples et des parents célibataires.

Pour régler le problème des logements non proportionnés, je pense qu'il faudrait instituer dans le décret que nous préparons, le bail à durée déterminée. La seule question que nous aurons à débattre, très chers collègues, c'est de savoir si nous l'imposons à tous, y compris à ceux qui occupent déjà les lieux ou uniquement aux futurs locataires. Je ne cache pas que ma position est de l'imposer à l'avenir car nous n'aurons pas tous les logements disponibles pour organiser les mutations. Soyons réalistes dans une volonté de bien faire. Tout à l'heure, le Ministre-Président le rappelait : *«Ne confondons pas précipitation et intelligence sur le sujet.»*.

Pour les occupations actuelles, chaque fois qu'un logement se libérera, il sera prioritairement réservé à une personne qui se trouve dans un logement inapproprié à sa situation. J'inviterai, en outre, les sociétés à faire acquitter 25 euros de surcharge pour les logements de plus de trois ou quatre chambres, et ce pour les personnes qui en ont les moyens, tel que M. Taminiaux l'avait proposé.

J'espère avoir répondu à toutes vos questions dans le temps qui m'était imparti. Si ce n'était pas le cas, je vous invite à m'adresser vos questions par écrit parce que je ne souhaite pas, dans la tourmente que nous traversons actuellement, laisser la moindre question sans réponse, laissant ainsi croire que le couvercle est toujours sur la casserole. Aujourd'hui, nous l'avons soulevé. La vapeur nous vient en plein visage, ce n'est pas agréable mais il est essentiel pour la classe politique d'y apporter rapidement les réponses les plus appropriées. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Monsieur le Ministre, nous avons bien entendu votre appel. Votre réponse est précise et sans équivoque.

Loin des frustrations politiques passées, présentes et à venir, le groupe socialiste, vous l'avez compris, jouera un rôle décisif pour que le secteur du logement social réponde aux besoins pressants de nos concitoyens.

Madame Dethier-Neumann, et je vais vous le dire très cordialement, vous dénoncez l'immobilisme du passé et, à présent, vous critiquez les avancées déterminantes qui pourraient être faites.

Finalement, ce qui vous embête au plus profond de votre détermination que je pense sincère, c'est que notre proposition va plu loin que celle d'Écolo et l'a d'ailleurs précédée.

J'ai la faiblesse et l'optimisme, peut-être naïf, de croire que chacun aura à cœur d'employer sa détermination, non pas à vilipender ses collègues, mais à travailler à un avenir meilleur pour l'ensemble des Wallons. *(Applaudissements sur les bancs du PS.)*

M. le Président. – Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. Fontaine (MR). – Oui, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Ministre, je ne serai pas très long. Je vais tenter de me limiter uniquement aux questions que je vous ai posées.

Le 25 septembre 2003, votre prédécesseur était interrogé, à une époque où on ne parlait pas beaucoup des problèmes dans le logement social et où 75 % des

sociétés avaient ce type de comité, avait évoqué les raisons pour lesquelles il y avait si peu de comités : manque d'intérêt, absence de communication … Toutefois, Monsieur le Ministre, je pense qu'il y a aussi dans certains cas, des problèmes de pouvoir. M. Daerden l'avait d'ailleurs dit dans sa réponse. Certains ont essayé que ces comités ne s'installent pas parce qu'ils ne voulaient pas être réellement confrontés et dialoguer avec les gens qui étaient dans leur société. C'est évidemment relativement inquiétant.

En ce qui concerne la Société wallonne du logement, je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait qu'il faille augmenter le nombre d'auditeurs. Je pense également que ceux-ci doivent réellement agir en toute indépendance.

J'ai bien senti, Monsieur le Ministre, que vous n'étiez pas plus convaincu que moi par la manière dont la Société wallonne du logement a été gérée. Les problèmes ne se seraient pas autant amplifiés s'il y avait eu un autre type de gestion à la Société wallonne du logement. À la limite, je pense que ce n'est plus dans chacune des sociétés séparément qu'il faudrait un commissaire spécial mais c'est à la Société wallonne du logement elle-même. En effet, on peut légiférer tant que l'on voudra, si l'organe chargé de gérer l'ensemble de la problématique du logement social est lui-même en déficit d'organisation et de type de gestion, on n'aboutira malheureusement à rien.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Je comprends bien que l'enjeu est de faire, ensemble, la lumière sur ce secteur. J'ai cependant peur que l'on risque d'oublier certains chantiers. Il y a un chantier juridique – qui ne nous concerne pas et qui doit être confié à des professionnels – mais il y a aussi un chantier qui concerne les structures de fonctionnement. Nous devons faire la transparence dans ce domaine. Il faut aller plus loin que les sociétés de logement. Le groupe Écolo pense que des mesures doivent être prises par le ministre. Nous ne voulons pas être les *«Monsieur Propre»* de la politique, Monsieur le Ministre, mais nous vous demandons à ce qu'on ne se limite pas au domaine du logement. Par ailleurs, je veux faire pleinement la lumière sur cette affaire, c'est pour cela que j'ai été la première à demander la venue de la SWL. Il n'y a aucune raison de cacher les choses.

Il faut considérer que les causes de ce déficit ne sont pas uniquement judiciaires et structurelles, mais sont aussi dues à la pauvreté.

Ce point ne doit pas être négligé. Si on focalise toute notre attention sur les procédures judiciaires, on risque d'oublier des aspects très importants de ce dossier. La proposition du groupe Écolo va dans ce sens. Notre volonté de mettre sur pied …

M. le Président. – Concluez, Madame Dethier-Neumann, s'il vous plaît.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – … une commission d'enquête n'avait pas pour but de traquer des personnes ou citer des noms, mais bien d'agir au mieux dans un souci de transparence.

M. de Lamotte (cdH). – Que pensez-vous que l'on va faire ?

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Je viens de vous l'expliquer, mais il faudrait écouter, Monsieur de Lamotte. *(Rumeurs.)*

M. le Président. – Madame Dethier-Neumann, vous concluez s'il vous plaît.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Oui, si je ne suis pas interrompue.

M. le Président. – Mais, votre temps de parole est déjà largement dépassé. Donc, concluez, s'il vous plaît.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – C'était tout ce que j'avais à dire, et je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Ministre, je voudrais simplement vous demander de prendre l'automaticité de la décision de remboursement sans attendre la réception de plaintes des locataires qui sont spoliés depuis tellement longtemps. Il y a un dû et bien, qu'on leur rende ce dû, d'autant plus qu'il s'agit souvent de pauvres gens.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – M. le Ministre a demandé qu'on mette fin au «huis clos amical» qui semble régner au sein des sociétés de logement. La meilleure manière d'y mettre fin – mais on ne sera pas d'accord là-dessus –, c'est de mettre sur pied une commission d'enquête.

Par ailleurs, par rapport au problème de l'échevin carolo, j'entends bien que, demain, vous proposerez au Gouvernement un retrait d'acte. Je vous en remercie et je pense que c'était un minimum à faire. Je n'ai pas cité le nom du remplaçant, puisque vous citez le nom de celui qui le remplacera. Je ne peux que m'en réjouir.

Je voudrais simplement revenir sur le logement individuel. Vous avez parlé d'un problème important dans la société, et on s'en rend compte tous. Je ne voudrais pas que l'on répète en commission – que ce soit sur un projet ou sur des propositions de décret – les attitudes que nous avons eues. Souvenez-vous que j'avais déposé une proposition de décret sur le cologement. Elle a été purement et simplement balayée, mais nous étions encore à l'époque où la majorité pouvait l'imposer à la minorité.

Je pense qu'il y avait là une réponse au problème du logement individuel. J'espère qu'à l'avenir, les propositions que nous déposerons seront mieux prises en compte, mieux comprises et que cette confiance réciproque pourra aider à la réflexion. Je dis bien qu'elle doit être réciproque, ne nous demandez pas seulement de vous écouter, écoutez-nous aussi.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – J'ai apprécié les paroles du Ministre lorsqu'il a marqué sa volonté de lutter contre les dysfonctionnements. En effet, il s'agit de dépasser des intérêts politiques et de veiller à ce qu'à l'avenir, de telles choses ne se reproduisent plus. Il est de notre devoir de sanctionner le comportement fautif.

D'autre part, je suis d'accord avec le ministre lorsqu'il dit que nous avons un besoin urgent en petits logements. Effectivement, c'est vrai pour le logement social, mais aussi pour le logement privé.

J'aimerais que nous approfondissions la réflexion qu'il avait annoncée à cette tribune, introduisant la notion de «bail à durée déterminée» pour une durée de trois ans, parce qu'elle est de nature à contribuer à la solution de problèmes que nous rencontrons avec les logements «sous-occupés» ou «suroccupés». J'aimerais également que nous approfondissions la notion de taxation dans la sous-occupation des logements. Vous aviez fait tout à l'heure référence au décret tel qu'il existe, mais en introduisant une réserve du style «pour autant que le particulier en ait les moyens» et ce «pour autant» doit, à mon avis, aussi être approfondi.

M. le Président. – Je déclare l'incident clos. Je remercie chacun des intervenants et le Ministre.

INTERPELLATION DE M. BAYENET À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, ET À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC DANS LES ZONES RURALES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Bayenet à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique et à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la défense du service public dans les zones rurales».

La parole est à M. Bayenet pour développer son interpellation.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues – ceux qui restent –, de par vos origines luxembourgeoises, vous êtes certainement, tout comme moi, très attachés au monde rural, nous le savons, et je vous en félicite.

Au cours de l'année passée, certains de mes collègues d'autres partis démocratiques vous ont interrogé sur le sujet. Qu'ils se nomment Jeholet, Milcamps ou Bouchat, tous avaient, comme moi, la même inquiétude, celle de voir peu à peu les citoyens des zones rurales privés de l'accès aux services publics.

Que vous les appeliez «espaces multiservices» ou «des maisons multiservices», les finalités de ces projets sont les mêmes : faire que les citoyens puissent accéder de manière optimale aux services publics.

Dès lors, ma première interrogation sera simple : où en êtes-vous dans la réalisation de ces projets ? Avez-vous pu établir un cadre précis de développement ? Vos services travaillent-ils en collaboration à ces projets ? Combien de ces espaces sont-ils déjà en service ? Combien comptez-vous en ouvrir l'année prochaine ?

Par ailleurs, je suis inquiet. En lisant la presse et en regardant les journaux télévisés, je m'aperçois qu'insensiblement l'accès aux services publics est de plus en plus difficile pour les gens de la campagne. Ici, on supprime des boîtes postales, là, on ferme des bureaux de poste. Vous pouvez toujours me dire que ces exemples sont du ressort du Fédéral, mais le pensionné qui ne conduit plus, comment fait-il ? Doit-il se soucier du niveau de pouvoir auquel il doit s'adresser pour envoyer une lettre ou toucher sa pension ? Et rassurez-vous, c'est la même chose pour les horaires des TEC et cela, c'est typiquement du pouvoir wallon.

Concernant la Poste, quelles démarches avez-vous entamées auprès du Gouvernement fédéral pour qu'il prenne conscience du problème ? Pendant des années, la Poste a effectué des démarches auprès des petits pensionnés pour qu'ils placent leur argent chez elle et, aujourd'hui, ils se retrouvent sans service de proximité… C'est intolérable.

À ce propos, quinze bourgmestres de l'arrondissement de Dinant, se sont unis pour relayer le problème à Bruxelles. Si je vous interpelle aujourd'hui, c'est pour que ce mouvement fasse tâche d'huile et que toute la Wallonie rurale se mobilise pour le maintien des services publics dans les zones rurales.

La marchandisation des services postaux, des transports en commun n'a, à mes yeux, pas sa place en Wallonie. Les autorités publiques ne sont pas des marchands de cailloux. Lorsque j'entends le terme de «supérette de services», je sors de mes gonds. En effet, cela a une connotation commerciale et donc de rentabilité, mais si on évalue un service public de cette manière, il est certain qu'en zone rurale, on peut tous les supprimer. Jamais ils ne seront rentables aux yeux des capitalistes et des financiers. Les spécificités des zones peu peuplées sont telles qu'aucun critère de rentabilité financière ne saurait trouver grâce aux yeux des vautours qui planent au-dessus des structures mises en place par les États. Et je peux en parler puisqu'à certains moments, on avait aussi parlé du décret sur le «cabotage» par rapport aux services du TEC.

La privatisation, c'est la gangrène qui menace les opérateurs publics, qu'ils travaillent dans le secteur du courrier, des transports – et je pense à la directive «cabotage» – ou des télécommunications. Il faut voir maintenant combien Belgacom, en particulier, a abandonné le monde rural. Il nous suffit pour cela de regarder l'exemple anglais – cité tout l'après-midi – ou devrais-je dire, le mauvais exemple anglais … Un service public ne se juge pas par définition à l'argent qu'il rapporte mais bien à ce qu'il apporte aux citoyens en termes de qualité de vie et de qualité de prestations offertes à ceux-ci.

C'est pourquoi, dans le contexte de la Poste, Monsieur le Ministre, je vous demande, avec le Gouvernement, d'agir au plus vite.

Premièrement, en faisant pression sur vos collègues du Gouvernement fédéral afin qu'ils prennent en compte – et déjà beaucoup d'interpellations ont eu lieu à ce sujet – les problèmes qu'engendre la suppression de certains bureaux de la Poste. Le mariage entre notre Poste et la poste danoise semble entériné. Néanmoins – nous a-t-on dit lors du congrès socialiste de dimanche où nous y étions tous –, grâce à l'action des ministres fédéraux socialistes, une série de garde-fous ont été mis en place évitant ainsi une privatisation totale de ce secteur.

D'une manière générale, je vous demande de finaliser au plus vite vos projets d'espaces multiservices. Qu'ils se trouvent dans d'anciennes gares ou dans des locaux scolaires inoccupés, peu importe. Ce qu'il faut, c'est que nos citoyens, et plus particulièrement les moins mobiles d'entre eux, puissent bénéficier de tous les services auxquels ils ont droit. Ces espaces sont indispensables afin de maintenir ou de restaurer des liens sociaux dans les villages. À terme, ils doivent devenir un carrefour de rencontres où la convivialité et la rencontre entre les citoyens sont développées.

Je voudrais aussi rappeler que le dernier agent de la fonction publique qui a encore un contact avec la population, depuis la réforme des polices, reste le facteur. Seul le facteur, aujourd'hui, peut encore passer dans les maisons, se rendre compte de certaines situations. Combien de fois, certaines personnes âgées sont décédées depuis plusieurs jours et c'est le facteur, qui, passant le matin, constate ou prend conscience qu'il y a un problème dans la maison, et qui peut avertir les services de secours.

Avec la disparition de nos facteurs dans les villages, je crains très fort que cette aide humaine disparaisse.

Pour conclure, je dirais tout simplement ceci : ce n'est pas une tâche facile, au contraire elle est très complexe, de préserver les spécificités du monde rural et sa qualité de vie tout en offrant à ses habitants les services auxquels ils ont droit. De plus, la question de l'accès aux services et à l'information est cruciale en milieu rural. Il ne s'agit pas de recréer des villes à la campagne, mais de permettre à chacun d'avoir un accès aisé à un ensemble de services de base. Le regroupement des services sur une échelle supracommunale, des services mobiles tels que des bus «santé», bibliothèques, aides juridiques, des guichets d'informations, devraient être en mesure de rencontrer ces besoins. La mobilité, surtout celle des citoyens les plus faibles et les plus défavorisés, doit être centrale dans cette réflexion sur le maintien des services.

Enfin, la décentralisation des services et une administration plus accessible signifient également le développement de nouvelles technologies. La création de points d'accès publics à Internet et la faculté de remplir les formulaires en ligne contribuent à une offre de service public de proximité. Je voudrais aussi – voyant les délibérations du Gouvernement et plusieurs articles dans la presse sur les approbations de plans communaux de développement rural, et les aides européennes qui peuvent être obtenues dans ce contexte – poser la question : le maintien d'un service public de proximité dans le monde rural ne devrait-il pas être un axe fon-

damental quand le Gouvernement approuve les plans communaux de développement rural ?

En tant que socialiste, je suis, bien entendu, attaché au maintien des services publics, peu en importe sa nature et sa localisation.

En tant qu'être humain, je ne tolère pas de voir des personnes âgées éprouver les pires difficultés à rester en contact avec l'extérieur, en raison de l'endroit où elles vivent.

Messieurs les Ministres, je vous demande de bien réfléchir à ce problème. De vos actions et de vos décisions dépendent le bien-être et le bien-vivre de milliers de personnes de nos campagnes. Pensez-y.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet qui a souhaité se joindre à l'interpellation.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, comme mon collègue Maurice Bayenet l'a dit, je suis – avec d'autres, ici, au Parlement et avec vous, Monsieur le Ministre – attaché au monde rural, mais aussi aux services publics, bien que je leur préfère toujours la formule «services au public».

Il est vrai que l'on constate que les zones rurales sont souvent défavorisées. Bien qu'hier encore, en Commission de l'Emploi et de la Formation, la société Win ait fait étalage de tous les services qu'elle offrait : téléphonie, l'Internet à haut débit, je constate malgré les avancées technologiques, que les zones rurales sont toujours lésées, que ce soit les citoyens, les particuliers, mais aussi ceux qui ont une activité comme les PME, les commerçants ou les indépendants.

Je suis souvent intervenu concernant les espaces multiservices dont mon collègue et néanmoins ami, Maurice Bayenet parlait, mais aussi concernant les supérettes de services publics. J'ai toujours été très critique, Monsieur le Ministre, par rapport à cet effet d'annonce de supérette de services publics. J'ai interrogé plusieurs fois votre collègue le Ministre Lutgen qui a été fort évasif par rapport au projet concret, au budget affecté à la mise en œuvre de ces supérettes. Selon lui, il y aurait cinq ou six projets en cours. Je lui ai posé oralement avant l'été, ensuite par écrit, la question de savoir quels étaient ses projets. À ce jour, il ne m'a toujours pas répondu. Pardonnez-moi l'expression, mais, selon moi, c'est se foutre du Parlement. Par rapport à ces supérettes de services publics, j'étais donc terriblement critique.

Quand, au début de la législature, on annonçait une grande transversalité dans les compétences, vous avez fait cavalier seul, ainsi que le Ministre Lutgen, par rapport à ces espaces multiservices, à ces supérettes de services publics. Mais je reconnais que de votre côté, vous avez avancé, eu des contacts, mis en œuvre et concrétisé certains projets, contrairement à votre collègue. J'aurai l'occasion de le réinterroger à ce sujet.

Il est vrai que, lorsqu'on parle de services publics – et M. Bayenet a évoqué entre autres la Poste –, on est dans une logique de coûts, que ce soit par rapport à vos projets ou les projets du Ministre Lutgen. Les services publics doivent également tenir compte de critères de rentabilité.

Sans polémiquer, M. Bayenet a fait allusion au congrès du parti socialiste, à Belgacom, à la téléphonie – on a un Ministre-Président, qui aujourd'hui sait de quoi il parle puisqu'il ne parlait pas de privatisation de Belgacom mais de consolidation stratégique, à l'époque – et à l'évolution technologique.

En parlant de la Poste, je pense qu'Internet entraîne une forte concurrence par rapport à l'activité de celle-ci. Je voudrais aussi dire, par rapport à la Poste, que des avancées ont été réalisées – je suis intervenu à la tribune de ce Parlement concernant la livraison des journaux dans les zones rurales avant 7 heures 30 le matin. Il me semble important qu'un citoyen ait droit à une égalité de traitement qu'il se trouve dans un centre urbain, une grande ville ou à la campagne. J'insiste aussi sur le rôle de proximité, d'humanité par rapport aux personnes âgées, aux personnes qui n'ont pas accès à toute une série de facilités. De plus, une série de services voit la création de points de vente dans les campagnes. D'après mes informations, dans le projet et dans l'accord qui est intervenu concernant la Poste, il n'est pas question, et je m'en réjouis, de supprimer la Poste dans les points de proximité.

M. Bayenet (PS). – Pour l'instant, selon l'accord, il est question d'un point Poste par entité. Dans nos entités rurales, c'est énorme. Il y a parfois 25 kilomètres dans une commune rurale.

M. Jeholet (MR). – Il me semblait avoir entendu que l'accord faisait état de points de proximité à 10 kilomètres de distance, mais M. le Ministre a peut-être d'autres informations. Toutefois, une commune n'est pas l'autre et il faut donc tenir compte de l'aspect territorial.

M. le Président. – Pourriez-vous clôturer, Monsieur Jeholet, s'il vous plaît ?

M. Jeholet (MR). – Je clôture, Monsieur le Président.

Il me paraît essentiel que les éléments suivants soient protégés :

– le souci de défendre les zones rurales ;

– le souci de défendre le service au public et un service de proximité.

Mais, je crains, Monsieur le Ministre, que nos interventions n'arrivent un peu tard puisqu'il y a eu une présentation, ce matin, de l'accord au niveau fédéral entre M. Theys, le patron de la Poste, et le Ministre des Entreprises publiques qui faisait aussi ses adieux, M. Vande Lanotte.

Toutefois, s'il est possible de se rejoindre sur ce point et de vous encourager à faire pression au niveau fédéral, on peut le faire – mon parti se trouvant dans la majorité fédérale comme celui de M. Bayenet –, mais je pense malgré tout qu'il ne soit un peu tard.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, comme vient de le préciser M. Bayenet, je vais réagir à ces interpellations en tant que ministre wallon et dans le cadre de mes compétences. Je vous lirai ensuite une note proposée par le Ministre de la Ruralité, M. Lutgen, qui apportera quelques précisions, notamment sur base des questions qui ont été posées par M. Jeholet.

Je suis effectivement attaché au monde rural, non pas seulement de par mes origines luxembourgeoises, mais aussi parce que la ruralité est un mode de vie qui s'inscrit dans un environnement particulier que l'on retrouve dans d'autres endroits de Wallonie – je n'ai pas peur de le dire –, c'est 80 % du territoire wallon, et dans toutes les provinces.

Mon souci tient au fait que les particularités de ce mode de vie ne se traduisent pas en handicaps pour celles et ceux qui y vivent. C'est la raison pour laquelle, je me suis intéressé à la présence et au devenir des services publics dans ces régions.

J'ai réagi, lorsque la SNCB a décidé de supprimer le service au guichet pour 23 gares rurales – aucune en province de Luxembourg, je ne peux donc pas être suspecté d'avoir essayé de profiter de la situation pour faire de la politique locale. J'ai donc contacté mon collègue Johan Vande Lanotte afin d'établir des collaborations entre son département, la SNCB et les communes volontaires afin de créer des espaces multiservices.

Aujourd'hui, 17 projets sont retenus. Ils sont répartis en deux groupes distincts.

Onze sont sur le point d'éclore. Leur dossier passera à l'Inspection des Finances demain jeudi 13 octobre 2005, c'est dire qu'ils vont être concrétisés très rapidement.

Selon moi, les gares EMS participent au sauvetage de lieux qui, comme les bureaux de poste, comptent pour nos villages. C'est le même combat que celui qui vient d'être énoncé, il y a quelques instants, pour la Poste. On vit la même problématique : le souci de maintenir ces points d'arrêt de qualité et d'utiliser ces gares au service du public avec différentes destinations.

Mon action se limite à ce projet qui, j'insiste sur ce point, s'appuie sur le volontariat, le dynamisme et la clairvoyance des communes candidates, que je tiens à saluer et à remercier.

Je suis également de près les mouvements de rationalisation d'autres entreprises publiques comme la Poste ou Belgacom. Chaque fois qu'un changement est annoncé, j'attire l'attention de mon collègue du Gouvernement fédéral sur les effets négatifs que ces modifications entraîneraient dans les zones rurales en Wallonie.

Certes, la responsabilité est fédérale et il ne m'appartient pas de juger de l'opportunité des mesures prises par Infrabel, structure issue de la nouvelle SNCB, ou par la Poste lorsqu'elle applique le système «géoroute» en cascade ou qu'elle supprime des bureaux pour créer des points Poste.

Toutefois, sur base du principe selon lequel les trains sillonnent le territoire wallon et qu'ils s'arrêtent dans nos communes wallonnes ; considérant qu'il existe au moins un bureau de poste dans chaque entité et que, chaque jour, dans chaque rue, passe un facteur qui glisse dans les boîtes aux lettres du courrier, un journal ou une publicité, je prétends, d'une part que la Région wallonne ne peut être exclue du débat, d'autre part, que nos communes, les niveaux de pouvoir les plus proches du citoyen, ne peuvent être tenues à l'écart de mesures dont elles auront à subir les effets secondaires par la suite.

La décence et la correction voudraient qu'elles soient informées au préalable, à défaut d'être consultées, afin qu'elles puissent répondre avec objectivité et précision aux interpellations dont elles font systématiquement l'objet.

Pour ce qui est de la Poste, j'ai rencontré mon collègue M. Vande Lanotte ainsi que les hauts responsables du service afin de mieux comprendre les changements qui allaient intervenir, mais aussi et surtout pour attirer leur attention sur les effets de ces changements dans les régions rurales qui cumulent les handicaps à la suite de chaque rationalisation.

Je vous accorde cependant que le contrat de gestion se négocie au niveau fédéral et que les Régions ne sont malheureusement pas associées à la discussion.

Tout comme vous, je suis attaché à la nécessité d'un service public que je veux dynamique, moderne et de qualité.

Je suis également favorable au fait qu'un mouvement wallon se dessine, porté par l'ensemble des élus, pour défendre cette idée. Nous savons tous que, même dans un État fédéral, l'union fait toujours la force. Dès lors, je dois à la vérité de dire que, en tant que Ministre de l'Intérieur, autant je me réjouis du réflexe des 15 bourgmestres namurois, autant je regrette de ne pas avoir été préalablement informé de leur démarche m'aurait permis de l'accompagner et de l'appuyer.

Pour ma part, je peux vous assurer que je suis déterminé à intervenir sans relâche auprès de mes collègues du Fédéral, soit parce que le sujet m'interpelle soit, et c'est fréquent, parce que des citoyens me font part des difficultés qu'ils éprouvent au quotidien.

Je vais maintenant vous lire les éléments de réponse issus – de la note du Ministre de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. Benoît Lutgen – je vais donc parler en son nom. Je rappelle que, suite à des sondages réalisés, en milieu rural, notamment lors de réunions de consultation, il a été constaté que le problème de services publics ne se pose pas avec la même acuité dans les différents villages.

Un des éléments extrêmement problématique est le facteur de la distance du citoyen par rapport aux services. Ce facteur m'apparaît déterminant et c'est sur cette base que des endroits prioritaires ont été envisagés.

Le deuxième élément est le regroupement d'une multitude de services en un même endroit et ce, en fonction des besoins exprimés par la population. Par exemple, services à la petite enfance, services administratifs (mutuelles…) services juridiques, produits de première nécessité, tickets de bus, timbres-poste, possibilité de commande de marchandises, etc.

C'est dans cet esprit que j'ai toujours voulu travailler : prendre en compte les besoins réels de la population, en partenariat avec les pouvoirs locaux, et non pas inonder la Région de supérettes dont personne n'aurait besoin. *Bottom-up* plutôt que *top-down*, comme on dit dans le jargon managérial.

Je veillerai donc, au travers des différents projets, à accorder une attention prioritaire à la question de la distance du citoyen par rapport aux services.

L'état d'avancement du projet.

Sur cette base, je présenterai tout prochainement une note au Gouvernement, afin d'avoir l'accord de mes collègues pour la mise en application de ces projets.

Trois grands axes sont proposés :

1. Des maisons rurales de services (bâtiment - biens publics).

Regrouper en un même endroit, soit dans une maison de village existante, soit dans un bus itinérant, un maximum de services à la population. Ces services devront être identifiés par la population en fonction de leur demande (6 projets-pilotes sont sur la table, dont deux déjà sont concrétisés par des conventions-exécutions : Anhée et La Roche. Les 4 autres seront Sombreffe, Habay, Marche et Comblain).

2. Un partenariat privé-public.

Au sein d'un petit commerce existant, installer au sein du bâtiment privé, des permanences de services public (mutuelle, administration communale, écrivain public…), prévoir la possibilité de commandes telle que boucherie… Bref une véritable «supérette» au sens propre du terme (un projet-pilote est en préparation à Florenville-Chassepierre).

3. Une formation des agents à la multifonctionnalité.

Formation des agents communaux à l'accueil, à l'écoute, à la multifonctionnalité des tâches. En partenariat avec l'Union des villes et communes de Wallonie, une première formation aurait lieu durant le premier semestre 2006.

Chaque projet-pilote a sa spécificité tout en ayant le même objectif :

– regrouper en un même endroit un maximum de services à la population ;
– avoir une personne «multifonction» comme il en existe dans les espaces multiservices en France ;
– veiller à la proximité des services.

Comme vous le mentionnez, l'objectif est bien d'apporter au citoyen une certaine qualité de vie ainsi qu'une qualité des prestations offertes en fonction des besoins.

Enfin, la mobilisation, pression du Gouvernement fédéral : courrier.

Comme je n'ai cessé de le faire depuis un an, je m'engage à continuer à promouvoir les spécificités du monde rural auprès du Gouvernement fédéral et des grandes entreprises publiques.

Il faut, en effet, rappeler sans relâche le contexte de notre milieu rural et l'importance du maintien des services de proximité pour l'ensemble de la population et principalement les personnes pour qui la mobilité et l'accessibilité aux services sont un réel problème en milieu rural.

Petit commentaire final : afin de rendre cette mobilisation plus persuasive encore, je proposerai égale-

ment que ce type de courrier soit cosigné par mes collègues ministres, chacun selon leurs compétences.

Je pense, effectivement, que ce combat pour la ruralité est loin d'être terminé et d'être gagné. C'est la mobilisation de l'ensemble des forces vives wallonnes qui doit œuvrer pour essayer d'obtenir le résultat le plus intéressant possible, sachant évidemment que la difficulté est grande.

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, j'aimerais ajouter quelques précisions. Je me trouve dans la même situation que vous, puisque je n'ai pas été convié à la réunion des quinze bourgmestres. J'ai donc pris connaissance de cette réunion par la presse.

J'aimerais savoir comment le choix des communes s'est opéré. Y a-t-il eu un appel au sein des communes ? Je n'en ai pas eu d'écho. Tout le monde est dubitatif. La Commune d'Anhée a été choisie, mais des communes de ma région, et je pense à Vresse-sur-Semois et Gedinne – qui se trouvent encore plus au sud – sont tout aussi isolées de la vie économique et des services.

Je vous demande donc d'être mon intermédiaire car je pensais que M. le Ministre Lutgen serait présent. Je voudrais savoir ce que l'on peut faire dans le PCDR. Je ne conteste pas l'importance d'une rénovation de fontaine ou la réfection d'une place, mais le maintien d'une activité de services au public de la commune est tout aussi fondamental.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, je pense qu'il faut distinguer deux volets.

Le premier volet de la question est fédéral.

Vous avez dit le peu de moyens qu'au niveau régional vous aviez pour faire pression dans les négociations au niveau fédéral. Nous nous trouvons dans une logique de rentabilité par rapport à une concurrence, il faut bien le reconnaître, de plus en plus forte dans le secteur.

Je pense que l'objectif essentiel de l'accord reste le maintien de services publics – comme vous l'avez dit – modernes, de qualité, efficaces et de proximité.

Le second volet concerne la Région wallonne. Je suis surpris, mais je me réjouis, que vous me donniez des réponses aux questions que je pose depuis un certain temps à M. le Ministre Lutgen qui ne m'a jamais répondu sur le sujet.

Au niveau de la Région wallonne, et par rapport aux supérettes de services publics, sur quelles bases les choix ont-ils été opérés ?

Il n'était pas nécessaire d'effectuer des sondages pour tirer des conclusions par rapport à la ruralité.

La Région wallonne se trouve dans une logique de coûts et donc, par rapport à la mise en place des espaces multiservices – comme vous l'avez signalé, avec 17 projets et les contacts que vous avez pris –, je pense qu'on a là, au niveau du Gouvernement manqué de transversalité ; et ce n'est pas à vous spécialement que je jette la pierre mais plutôt à M. Lutgen qui a fait des effets d'annonce, il aurait pu s'accrocher au projet que vous aviez mis en place. Mais surtout, comme M. Bayenet le dit, par rapport à des outils qui existent déjà en matière de ruralité, nous avons raté une approche globale de la ruralité par rapport aux services au public dans toute une série de zones fragilisées, plus sensibles, mais aussi par rapport au service privé. Je pense notamment aux petits commerces, qui jouent aussi un rôle de proximité dans les villages, qui disparaissent de plus en plus.

Si nous étions parvenus à ces objectifs, nous aurions fait un grand pas en avant. Ici, chacun y va de ses projets, et c'est peut-être regrettable. Mais nous aurons l'occasion de réinterroger le Ministre Lutgen sur le sujet, puisque ce n'est pas à vous, qui êtes présent aujourd'hui, qu'il faut jeter la pierre.

M. le Président. – Monsieur Bayenet, juste un mot… Vous profitez de ma bonté…

M. Bayenet (PS). – J'habite également une zone rurale. Dernièrement, j'ai pu constater qu'une grande boulangerie industrielle avait mis en place des distributeurs automatiques de pains dans tous les quartiers du grand Dinant. Ces distributeurs rencontrent un vif succès et pour les boulangers, sur le plan commercial, il s'agit d'un investissement très profitable.

Je crois donc qu'il existe des solutions que l'on devrait pouvoir mettre en œuvre dans le contexte d'un PCDR.

M. le Président. – L'incident est clos.

La séance est levée.

Le Parlement ajourne ses travaux jusqu'à convocation ultérieure.

– *La séance est levée à 18 heures 52 minutes.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

Adel	Allocation de déménagement et de loyer
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
Awex	Agence wallonne à l'exportation
CCLP	Comités consultatifs de locataires et de propriétaires
CWAPE	Commission wallonne pour l'énergie
DNF	Division nature et forêts
FEB	Fédération des entreprises de Belgique
Feoga	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
GRT	Gestionnaire du réseau de transport
Idea	Intercommunale de développement économique et de l'aménagement de la région de Mons-Borinage-Centre
Ideta	Intercommunale de développement économique des arrondissements de Tournai, d'Ath et des communes avoisinantes
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation (des études), de la Prospective et de la Statistique
OPW	Office des produits wallons
PCDR	Plan communal de développement rural
Resa	Relance économique et simplification administrative
SEGE	Société d'expertise et de gestion énergétique
Setca	Syndicat des employés, techniciens et cadres de Belgique
SLF	Société liégeoise de financement
SWL	Société wallonne du logement